



**ORDRE DU JOUR  
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL  
DU 4 AVRIL 2023 – 19 h**

---

**AGENDA  
ORDINARY SITTING OF COUNCIL  
APRIL 4, 2023 – 7:00 P.M.**

**OUVERTURE / OPENING**

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 14 MARS 2023 ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2023 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD MARCH 14, 2023 AND THE EXTRAORDINARY SITTING HELD MARCH 16, 2023**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
  - a) Liste des comptes payés du 7 février au 6 mars 2023 au montant de 1 362 419,85 \$ / List of accounts paid from February 7 to March 6, 2023, in the amount of \$1,362,419.85
  - b) Amendements budgétaires mensuels – Février 2023 / February 2023 monthly budget amendments
  - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des finances et suivi budgétaire du 21 novembre 2022 et celui du 16 janvier 2023 et que ces documents soient conservés aux archives municipales sous le code de classification 114.203 / Tabling of the minutes of the meeting of the Advisory Committee on Finance and Budget Monitoring held on November 21, 2022, and the minutes of the meeting held January 16, 2023, and that these documents be kept in the municipal archives under the classification code 114.203
  - d) Dépôt du procès-verbal de la rencontre ordinaire du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 8 février 2023 et celui de la rencontre extraordinaire du 15 février 2023 et que ces documents soient conservés aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the February 8, 2023 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee ordinary meeting and the minutes of the extraordinary meeting held February 15, 2023 and that these documents be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
  - e) Dépôt du rapport du trésorier suivant les élections du 7 novembre 2021 / Tabling of the treasurer's report following the November 7, 2021 elections
- 6) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
  - 6.1) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
  - 6.2) **CONTRATS / CONTRACTS**
    - a) Octroi du contrat pour les travaux de marquage de lignes d'arrêt, lignes de rues centrales aux intersections et divers pictogrammes pour 2023 / Awarding of the 2023 contract for the marking of stop lines, center street lines at intersections and various pictograms
    - b) Octroi du contrat pour des travaux d'installation d'un système de traitement des eaux usées / Awarding of the contract for the installation of a wastewater treatment system

- c) Octroi du contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention pour 2023, 2024 et 2025 / Awarding of the contract for the emptying, transportation and disposal of septic tank and holding tank sludge for 2023, 2024 and 2025
- d) Octroi du contrat pour l'achat d'un tracteur avec équipements / Awarding of the contract for the purchase of a tractor with equipment
- e) Octroi du contrat pour l'achat d'une roulotte de chantier / Awarding of the contract for the purchase of a site trailer
- f) Octroi du contrat pour l'achat d'un hydro-ensemenceur sur remorque / Awarding of the contract for the purchase of a trailer-mounted hydro-seeder
- g) Octroi du contrat pour la location et l'entretien de cinq (5) imprimantes / Awarding of the rental and maintenance contract for five (5) printers
- h) Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – Solution UMQ regroupement Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 / Group insurance contract - Bundled purchase - UMQ solution - Quebec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais January 1, 2024 to December 31, 2028

**6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS**

- a) Autorisation de dépenser et payer les achats de chlorure de calcium liquide utilisé comme abat-poussière pour 2023 / Authorization to spend and pay for the purchase of liquid calcium chloride for dust control for 2023
- b) Paiement des dépenses 2022 pour le cimetière protestant d'Old Chelsea / Payment of the 2022 expenses for the Old Chelsea Protestant Burial Ground
- c) Autorisation de modifier l'achat de machineries prévu au programme triennal d'immobilisations 2023 / Authorization to modify the purchase of machinery provided for in the 2023 triennial capital program

**6.4) SUBVENTIONS / GRANTS**

- a) Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau pour la mise à niveau de la station d'épuration du secteur centre-village / Request for financial help with the *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* as part of the municipal water infrastructure program for the upgrade of the wastewater treatment plant in the centre-village sector

**6.5) MANDATS / MANDATES**

- a) Mandat pour quatre ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) / Four-year mandate for the purchase of road de-icing salt with the *Union des municipalités du Québec* (sodium chloride)

**6.6) DIVERS / VARIOUS**

- a) Affectation d'un montant de 952 629,00 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté / Allocation in the amount of \$952 629.00 to the affected operating surplus
- b) Modification du paiement pour l'octroi des contrats pour l'achat de camionnettes 4x4 d'une tonne et d'une demi-tonne pour le service de sécurité incendie / Modification of the payment for the awarding of contracts for the purchase of a one-ton pickup truck and a half-ton 4x4 pickup truck for the Fire Department

**6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES**

- 7) **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**
- 7.1) **DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS**
- 7.2) **PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS**
- a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées – 24 à 28, chemin Hudson – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Wastewater treatment plant upgrade – 24 to 28 chemin Hudson – Electoral District 2
- b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Phase 3 du projet commercial intégré – 13, chemin Cross Loop – District électoral 5 / Site planning and architectural integration program – Phase 3 of the integrated commercial project – 13 chemin Cross Loop – Electoral district 5
- c) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne – 1716, Route 105 – District électoral 5 / Site planning and architectural integration program – Sign – 1716 Route 105 – Electoral district 5
- d) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseignes rattachées – 9, chemin Cross Loop – District électoral 5 / Site planning and architectural integration program – Attached signs – 9 chemin Cross Loop – Electoral district 5
- 7.3) **USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES**
- 7.4) **PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING**
- a) Premier projet de résolution – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Usage C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers – Lot 6 376 161 au cadastre du Québec – 11, chemin Notch – District électoral 6 / First draft resolution – Specific project of construction, modification or occupation of a building – C3-2 use Multipurpose reception room for occasional and regular events – Lot 6 376 161 of the Québec cadastre – 11 chemin Notch – Electoral district 6
- 7.5) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
- a) Adoption du règlement numéro 1261-23 – Règlement concernant un projet-pilote pour autoriser les camions-cuisine de rue à l'extérieur des emprises de chemins / Adoption of by-law number 1261-23 – By-law concerning a pilot project to authorize street food trucks outside road allowances
- 7.6) **DIVERS / VARIOUS**
- a) Demande visant la tenue d'un marché public temporaire – 23, chemin Cecil – District électoral 2 / Request to hold a public temporary market – 23 chemin Cecil – Electoral district 2
- b) Corporation d'habitation de Chelsea – Confirmation d'une subvention pour un projet de résidence pour personnes âgées à Farm point – District électoral 5 / Chelsea Housing Corporation – Confirmation of a grant for a seniors' residence project in Farm Point - Electoral district 5
- 8) **TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS**
- 9) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

**10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**

- a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1263-23 et avis de motion – Règlement concernant l'établissement du comité consultatif de sécurité incendie de Chelsea / Presentation and tabling of the draft by-law number 1263-23 and notice of motion – By-law concerning the establishment of Chelsea's Advisory Fire Safety Committee

**11) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que l'ordre du  
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le procès-  
verbal de la session ordinaire du 14 mars 2023 ainsi que celui de la session  
extraordinaire du 16 mars 2023 soient et sont par la présente adoptés.

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 14 mars 2023 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS** Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, et Mme Maude Prud'homme-Séguin, Responsable des communications.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 40 minutes.

### **CONVOCATION**

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

### **QUORUM**

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

### **67-23**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

#### **Ajouter :**

- 6.4 a) Contribution du milieu additionnelle pour un projet ACL – Corporation d'Habitation de Chelsea

#### **Retirer :**

- 6.2 e) Octroi du contrat pour des services de signalisation routière pour diverses intersections pour l'année 2023
- 6.5 a) Mandat à Me Marc-Olivier Bisson - Procédures judiciaires – Lot 2 636 225 au cadastre du Québec – Numéro de matricule 6139-47-6376-0-000-0000

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **67-23 (suite)**

7.2 a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseignes rattachées – 9, chemin Cross Loop – District électoral 5

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **68-23**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 7 février 2023 ainsi que celui de la session extraordinaire du 21 février 2023 soient et sont par la présente adoptés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 12 JANVIER 2023 AU 6 FÉVRIER 2023 AU MONTANT DE 1 107 363,46 \$**

**DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – JANVIER 2023**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 11 JANVIER 2023 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU 16 JANVIER 2023 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.212**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ SUR LA MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE DU 9 DÉCEMBRE ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.213**

### **69-23**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1254-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1247-22 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement portant le numéro 1247-22 le 21 décembre 2022, établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour 2023;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1)*, la Municipalité peut fixer plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories d'immeubles auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **69-23 (suite)**

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux taux de taxe foncière et de tarification 2023 afin d'inclure la catégorie des immeubles forestiers ainsi que le taux de la taxe foncière pour le service de la dette du secteur du chemin Douglas pour la mise en place des conduites d'égout, d'aqueduc et pluviales;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Règlement numéro 1254-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1247-22 établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2023 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **70-23**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1256-23 – RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE**

ATTENDU QUE le conseil, en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec (L.R.C.c.C-27.1)* peut adopter un règlement pour déléguer à un ou des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'UN tel règlement doit indiquer obligatoirement, pour être valide, le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le ou les fonctionnaires peuvent autoriser la dépense ainsi que toutes autres conditions auxquelles est faite ladite délégation;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir de ce pouvoir de déléguer;

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires autorisés;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même session;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **70-23 (suite)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le « Règlement numéro 1256-23 – Règlement déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **71-23**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1255-23 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1255-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1233-21 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 245 900,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'amender le règlement numéro 1233-21 afin d'augmenter le montant des dépenses en immobilisations et l'emprunt nécessaire à la réalisation de la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a décrété, par le biais du règlement numéro 1233-21, une dépense et un emprunt de 2 219 900,00 \$ pour la mise à niveau du système de traitement des boues, comme prévu à l'atteinte de 50 % de la capacité résiduelle de l'usine pour éviter des problématiques d'odeurs et d'opération;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le règlement numéro 1255-23 intitulé « Règlement d'emprunt numéro 1255-23 modifiant le règlement d'emprunt numéro 1233-21 afin d'augmenter la dépense en immobilisations et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 245 900,00 \$ pour la réalisation de la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **72-23**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1259-23 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 511 300,00 \$ POUR FINANCER DES DÉPENSES RELIÉES AU RÉSEAU DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de procéder aux travaux et acquisitions suivants :

Description	Terme	Coût
Étude – Optimisation du système de pré-traitement de l'eau brute	5 ans	26 200,00 \$
Plans, devis et travaux – Modification des pompes à l'usine d'eau potable centre-village	5 ans	194 400,00 \$
Mise à niveau des compteurs d'eau	5 ans	169 400,00 \$
Acquisition et installation de l'équipement pour le lavage des membranes pour l'usine de nanofiltration du centre-village	10 ans	121 300,00 \$
TOTAL		511 300,00 \$

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le règlement numéro 1259-23 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 511 300,00 \$ pour financer des dépenses reliées au réseau de traitement et de distribution d'eau potable du centre-village » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **73-23**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR L'IMPLANTATION DE LA PLATEFORME PANDO DE BLANKO**

ATTENDU QUE la Municipalité désire améliorer la qualité de ses communications et de ses services offerts en ligne;

ATTENDU QUE la plateforme Pando est le portail citoyen le plus reconnu au Québec permettant de faciliter l'expérience citoyenne tout en simplifiant la gestion quotidienne;

ATTENDU QUE cet investissement permettra l'implantation d'un nouveau portail citoyen complet;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **73-23 (suite)**

ATTENDU QUE la plateforme Pando remplacera en totalité celle de Voilà! en place depuis 2018, et bonifiera les services en ligne offerts aux résidents;

ATTENDU QUE cette plateforme permettra également de communiquer rapidement avec les résidents dans des situations d'urgence par courriel, textos et appels;

ATTENDU QUE le Service des communications a procédé à une demande de prix pour l'implantation de la plateforme Pando auprès de la compagnie Blanko;

ATTENDU QUE la compagnie Blanko a soumis un prix de 13 762,51 \$, incluant les taxes, qui représente les frais d'opération annuels;

ATTENDU QUE le Service des communications a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Blanko est conforme et recommandée par le Service des communications;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Blanko au montant de 13 762,51 \$, incluant les taxes, pour l'implantation de la plateforme Pando représente un montant net de 12 567,00 \$;

ATTENDU QUE l'implantation de la plateforme Pando sera payée par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'implantation de la plateforme Pando au montant de 13 762,51 \$, incluant les taxes, à la compagnie Blanko.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants et seront budgétés annuellement par la suite :

- 02-130-00-494 (cotisation à des associations et abonnements) finances
- 02-141-00-494 (cotisation à des associations et abonnements) communication
- 02-290-00-494 (cotisation à des associations et abonnements) contrôle animalier
- 02-320-00-494 (cotisation à des associations et abonnements) travaux publics
- 02-610-00-494 (cotisation à des associations et abonnements) urbanisme
- 02-701-10-494 (cotisation à des associations et abonnements) loisirs

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **74-23**

#### **OCTROI D'UN CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT D'UN BALAI ET D'UN RÉSERVOIR D'EAU POUR LE TRACTEUR ARTICULÉ MULTIHOG À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'un balai et d'un réservoir d'eau pour le tracteur articulé Multihog a été approuvé et un montant net de 25 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE ces équipements serviront au nettoyage des trottoirs et des pistes cyclables;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix pour l'achat d'un balai et d'un réservoir d'eau auprès du distributeur régional Machineries Forget inc., fournisseur du tracteur Multihog;

ATTENDU QUE la compagnie Machineries Forget inc. a soumis un prix de 25 470,45 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Machineries Forget inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Machineries Forget inc. au montant de 25 470,45 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'un balai et d'un réservoir d'eau représente un montant net de 23 257,91 \$;

ATTENDU QUE l'achat du balai et du réservoir d'eau sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un balai et d'un réservoir d'eau pour le tracteur articulé Multihog au montant de 25 470,45 \$, incluant les taxes, à la compagnie Machineries Forget inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 23 257,91 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machineries, outillages et équipements - Transport).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

\* La conseillère Kimberly Chan quitte son siège, il est 21 h 10.

### **75-23**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE FOSSE SEPTIQUE EN BÉTON**

ATTENDU QUE le système de traitement des eaux usées de la propriété portant le numéro de lot 2 635 669 n'est pas conforme;

ATTENDU QUE selon les articles 25.1 et 95 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, procéder à l'installation d'un système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée pour le rendre conforme;

ATTENDU QUE selon l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute somme due à la municipalité à la suite de son intervention, est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) entrepreneurs pour l'installation d'une fosse septique en béton sur ladite propriété;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 15 décembre 2022:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
7302576 Canada inc. (Septique DD)	9 809,37 \$	8 957,26 \$

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) est conforme et recommandée par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) au montant de 9 809,37 \$, incluant les taxes, pour l'installation d'une fosse septique en béton représente un montant net de 8 957,26 \$;

ATTENDU QUE les coûts reliés à l'installation d'une fosse septique en béton sur la propriété portant le numéro de lot 2 635 669 seront facturés sur le compte de taxes municipales du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'installation d'une fosse septique en béton sur la propriété portant le numéro de lot 2 635 669 à la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) pour un montant de 9 809,37 \$, incluant les taxes.

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **75-23 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les coûts reliés à l'installation d'une fosse septique en béton sur la propriété portant le numéro de lot 2 635 669 seront facturés sur le compte de taxes municipales du propriétaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire suivant 02-470-00-999 (Dépenses exécution jugement – Installation septique).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\* La conseillère Kimberly Chan reprend son siège, il est 21 h 13.

\* La conseillère Rita Jain quitte son siège, il est 21 h 13.

### **76-23**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE POUR 2023**

ATTENDU QUE le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration du centre-village est échu depuis le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour le contrat de vidange, transport et disposition des boues pour une durée d'un an avec possibilité de renouvellement pour une année additionnelle;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a demandé deux prix unitaires au mètre cube, soit pour un pompage total et un pompage avec réintégration du surnageant;

ATTENDU QU'UN prix unitaire pour chacune des méthodes a été demandé afin de s'adapter éventuellement aux besoins de vidange des boues de l'usine d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 6 mars 2023:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX UNITAIRE AU M<sup>3</sup> – POMPAGE COMPLET (taxes incluses)</b>	<b>PRIX UNITAIRE AU M<sup>3</sup> – POMPAGE AVEC RÉINTÉGRATION (taxes incluses)</b>
Uteau (Division de 6608604 Canada inc.)	95,43 \$	95,43 \$
9147-9279 Québec inc. (Épursol)	102,90 \$	28,74 \$

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **76-23 (suite)**

ATTENDU QU'À ce jour, le Service des travaux et des infrastructures respecte le manuel d'opération de l'usine d'épuration des eaux usées en procédant à la vidange complète des fosses et que l'option de la réintégration du surnageant sera disponible au besoin;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Uteau (Division de 6608604 Canada inc.) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE la quantité de boue à vidanger est d'environ 1 140 m<sup>3</sup> annuellement, ce qui représente un coût total de 108 790,20 \$, incluant les taxes, pour un pompage complet;

ATTENDU QUE le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration du centre-village sera payé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration du centre-village au prix unitaire de 95,43 \$/m<sup>3</sup>, incluant les taxes, pour le pompage complet et de 95,43 \$/m<sup>3</sup>, incluant les taxes, pour le pompage avec réintégration du surnageant, à la compagnie Uteau (Division de 6608604 Canada inc.).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-413-30-522 (Infrastructures – Sentier communautaire) pour 2023 et seront budgétés pour l'année 2024 si nous renouvelons le contrat.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\* La conseillère Rita Jain reprend son siège, il est 21 h 15.

### **77-23**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG-20B**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2023, divers travaux de réfection nécessitant l'utilisation de pierre concassée de type MG-20b ont été approuvés;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **77-23 (suite)**

ATTENDU QU'AFIN de limiter la distance à parcourir entre la carrière et le lieu des travaux planifiés en 2023, le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) fournisseurs de pierre concassée de type MG-20b afin de desservir deux secteurs municipaux, soit centre-village et Hollow Glen;

ATTENDU QUE les fournisseurs invités doivent respecter la distance maximale entre les secteurs municipaux et l'emplacement de leur carrière afin d'optimiser les travaux;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a demandé des soumissions pour une quantité de 2 500 tonnes de pierre concassée MG-20b pour chacun des secteurs municipaux;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), les soumissions suivantes, par secteur municipal, ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 7 mars 2023:

### **Centre-village**

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Lafarge Canada inc.	35 929,69 \$	32 808,59 \$
Construction DJL inc.	37 079,44 \$	33 858,47 \$

### **Hollow Glen**

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Lamarche McQuinty inc.	25 150,78 \$	22 966,02 \$
Lafarge Canada inc.	35 929,69 \$	32 808,59 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues pour chacun des secteurs;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Lafarge Canada inc. pour le secteur centre-village est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Lafarge Canada inc. au montant de 35 929,69 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de 2 500 tonnes de pierre concassée MG-20b pour le secteur centre-village, représente un montant net de 32 808,59 \$;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Lafarge Canada inc. pour le secteur Hollow Glen est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Lafarge Canada inc. au montant de 35 929,69 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de 2 500 tonnes de pierre concassée MG-20b pour le secteur Hollow Glen, représente un montant net de 32 808,59 \$;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **77-23 (suite)**

ATTENDU QUE les achats de pierre concassée de type MG-20b seront remboursés par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour la fourniture de 2 500 tonnes de pierre concassée de type MG-20b pour le secteur centre-village au montant de 35 929,69 \$, incluant les taxes, à la compagnie Lafarge Canada inc. et 2 500 tonnes de pierre concassée de type MG-20b pour le secteur Hollow Glen au montant de 35 929,69 \$, incluant les taxes, à la compagnie Lafarge Canada inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-621 (Pierre, concassé, gravier).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\* Le conseiller Enrico Valente quitte son siège, il est 21 h 23.

### **78-23**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE AVEC ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'une niveleuse avec équipements ainsi que le rachat de l'ancienne niveleuse ont été approuvés et qu'un montant de 475 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le montant net prévu pour l'achat de la niveleuse a dû être augmenté à 645 000,00 \$ pour tenir compte de l'augmentation substantielle du prix d'achat de celle-ci;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'une niveleuse avec équipements et le rachat de l'ancienne niveleuse;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 2 mars 2023 :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Brandt Tractor Ltd	530 609,63 \$	484 517,31 \$
Toromont Cat (Division d'Industries Toromont Ltée)	545 268,94 \$	497 903,22 \$

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **78-23 (suite)**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Brandt Tractor Ltd est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Brandt Tractor Ltd au montant de 530 609,63 \$, incluant les taxes, pour l'achat de la niveleuse avec équipements et le rachat de l'ancienne niveleuse représente un montant net de 484 517,31 \$;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat de la niveleuse sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1253-23;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a également demandé un prix optionnel pour différents items et la compagnie Brandt Tractor Ltd a soumis les prix suivants:

<b>ITEMS</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Aile latérale pour déneigement	54 234,26 \$	49 523,11 \$
Système de graissage automatique	11 830,28 \$	10 802,63 \$

<b>ITEMS</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Contrepoids monté à l'avant	9 750,55 \$	8 903,55

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande l'achat de l'aile latérale pour le déneigement et le contrepoids monté à l'avant pour un montant de 63 684,81 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 58 426,66 \$ et que ce montant sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1253-23;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat des équipements additionnels sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1253-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une niveleuse avec équipements et le rachat de l'ancienne niveleuse au montant de 530 609,63 \$, incluant les taxes, ainsi que l'achat de l'aile latérale pour le déneigement et le contrepoids monté à l'avant au montant de 63 684,81 \$, incluant les taxes, à la compagnie Brandt Tractor Ltd, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1253-23 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules – Transport), règlement d'emprunt numéro 1253-23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

\* Le conseiller Enrico Valente reprend son siège, il est 21 h 29.

### **79-23**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA MISE À NIVEAU DES COMPTEURS D'EAU**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, la mise à niveau des compteurs d'eau présentement raccordés et en opération a été approuvée et un montant de 120 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE nos compteurs d'eau en opération sont de marque Neptune et que la compagnie Aqua Data inc. est le seul distributeur au Canada des compteurs d'eau de marque Neptune;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Aqua Data inc. pour la mise à niveau des compteurs d'eau présentement raccordés et en opération;

ATTENDU QUE la compagnie Aqua Data inc. a soumis un prix de 140 443,42 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Aqua Data inc. est conforme et recommandée par le Service des finances;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Aqua Data inc. au montant de 140 443,42 \$, incluant les taxes, pour la mise à niveau des compteurs d'eau représente un montant net de 128 243,56 \$, soit un dépassement budgétaire de 8 243,56 \$;

ATTENDU QUE le coût de la mise à niveau des compteurs d'eau présentement raccordés et en opération ainsi que le dépassement budgétaire seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1259-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil octroie le contrat pour la mise à niveau des compteurs d'eau présentement raccordés et en opération au montant de 140 443,42 \$, incluant les taxes, à la compagnie Aqua Data inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1259-23 par la Municipalité et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-01-725 (Machinerie, outillage et équipements – Usine eau potable), règlement d'emprunt numéro 1259-23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

\* La conseillère Cybèle Wilson quitte son siège, il est 21 h 29.

### **80-23**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR L'ÉVALUATION DES BESOINS POUR LES POMPES D'EAU BRUTE ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE suite à la remise du plan directeur en eau potable en 2022, la Municipalité a eu la recommandation à court terme de faire des modifications aux pompes d'eau brute et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, des travaux de modification aux pompes d'eau brute et de distribution ainsi que les services professionnels d'ingénierie nécessaires à l'évaluation des besoins ainsi que les plans et devis pour ces travaux ont été approuvés et un montant de 186 000,00 \$ a été prévu pour l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de la firme Tetra Tech QI inc. pour des services professionnels d'ingénierie nécessaires à l'évaluation des besoins des pompes d'eau brute et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE la firme Tetra Tech QI inc. a soumis un prix de 9 198,00 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Tetra Tech QI inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 9 198,00 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie représente un montant net de 8 399,00 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1259-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour les services professionnels d'ingénierie nécessaires à l'évaluation des besoins pour les pompes d'eau brute et de distribution au montant de 9 198,00 \$, incluant les taxes, à la firme Tetra Tech QI inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1259-23 par la Municipalité et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **80-23 (suite)**

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-01-725 (Machinerie, outillage et équipements – Usine eau potable), règlement d'emprunt numéro 1259-23.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\* La conseillère Cybèle Wilson reprend son siège, il est 21 h 31.

### **81-23**

#### **OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT D'UNE POMPE SUBMERSIBLE AU POSTE DE POMPAGE D'EAU BRUTE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE l'une des pompes submersibles au poste de pompage d'eau brute ne fonctionne plus;

ATTENDU QUE le remplacement de cette pompe n'était pas prévu au budget 2023 et qu'elle est essentielle au fonctionnement du réseau d'eau potable;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix pour l'achat d'une pompe submersible auprès de la compagnie Pompaction inc., fournisseur des pompes d'origine;

ATTENDU QUE la compagnie Pompaction inc. a soumis un prix de 29 409,46 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Pompaction inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Pompaction inc. au montant de 29 409,46 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'une pompe submersible représente un montant net de 26 854,75 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la pompe submersible au poste de pompage d'eau brute sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une pompe submersible au poste de pompage d'eau brute au montant de 29 409,46 \$, incluant les taxes, à la compagnie Pompaction inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 26 854,75 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **81-23 (suite)**

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-01-725 (Machinerie, outillage et équipements – Usine eau potable).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **82-23**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU PHASE 1 DE LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2021 et modifié en 2023, des travaux pour la mise à niveau de la station d'épuration du secteur centre-village ainsi que les services professionnels d'ingénierie ont été approuvés et un nouveau montant de 5 230 400,00 \$ a été prévu pour l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de la firme Tetra Tech QI inc. pour des services professionnels d'ingénierie pour une assistance technique nécessaire à l'émission des dessins d'atelier et la surveillance des travaux de mise à niveau phase 1 de la station d'épuration du secteur centre-village;

ATTENDU QUE la firme Tetra Tech QI inc. a soumis un prix de 9 198,00 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Tetra Tech QI inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 9 198,00 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie représente un montant net de 8 399,00 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1255-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour une assistance technique pour des travaux de mise à niveau phase 1 de la station d'épuration du secteur centre-village au montant de 9 198,00 \$, incluant les taxes, à la firme Tetra Tech QI inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1255-23 par la Municipalité et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **82-23 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-00-721 (Infrastructures – Hygiène du milieu (eaux usées)), règlement d'emprunt numéro 1255-23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **83-23**

#### **OCTROI DE CONTRATS POUR DES LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU PHASE 1 DE LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR CENTRE- VILLAGE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2021 et modifié en 2023, des travaux pour la mise à niveau de la station d'épuration du secteur centre-village ainsi que les services professionnels d'ingénierie ont été approuvés et un nouveau montant de 5 230 400,00 \$ a été prévu pour l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE la mise à niveau phase 1 de la station d'épuration du secteur centre-village consiste à effectuer des travaux électriques, de mécanique de procédé et de programmation et contrôle;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a demandé des prix auprès des compagnies qui effectuent déjà ce type de travaux à la station d'épuration;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a reçu les prix suivants par type de travaux :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Routhier électricien inc. (travaux électriques)	7 058,24 \$	6 445,11 \$
Brébeuf mécanique de procédé inc. (travaux mécanique procédé)	50 077,36 \$	45 727,31 \$
JRT automatisation inc. (travaux programmation et contrôle)	5 748,75 \$	5 249,38 \$

ATTENDU QUE les soumissions déposées par les différentes compagnies sont conformes et recommandées par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE les travaux de mise à niveau phase 1 seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1255-23;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **83-23 (suite)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil octroie les contrats suivants pour les travaux de mise à niveau phase 1 de la station d'épuration du secteur centre-village, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1255-23 par la Municipalité et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:

- Travaux électriques au montant de 7 058,24 \$, incluant les taxes, à la compagnie Routhier électricien inc.
- Travaux de mécanique de procédé au montant de 50 077,36 \$, incluant les taxes à la compagnie Brébeuf mécanique de procédé inc.
- Travaux de programmation et contrôle au montant de 5 748,75 \$, incluant les taxes, à la compagnie JRT automatisé inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-00-721 (Infrastructures – Hygiène du milieu (eaux usées)), règlement d'emprunt numéro 1255-23.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **84-23**

#### **CONTRIBUTION DU MILIEU ADDITIONNELLE POUR UN PROJET ACL – CORPORATION D'HABITATION DE CHELSEA**

ATTENDU QUE le Projet de la Corporation d'Habitation de Chelsea pour la construction d'une résidence pour personnes âgées situé sur le territoire de la Municipalité, a été déposé à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

ATTENDU QUE les coûts de construction élevés, notamment, rendent la réalisation du projet plus difficile;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Habitation (la Ministre) pourrait sous peu être autorisée à octroyer une subvention à la Municipalité afin de lui permettre de financer la réalisation du Projet;

ATTENDU QUE, le cas échéant, une entente devra être conclue entre la Ministre, la SHQ et la Municipalité afin de convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention;

ATTENDU QUE la Municipalité appuie activement ce projet de logements abordables pour les aînés;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **84-23 (suite)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu d'accepter, advenant l'octroi d'une subvention, de verser une contribution du milieu additionnelle dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour le projet de de la Corporation d'Habitation de Chelsea pour la construction d'une résidence pour personnes âgées et de conclure à cette fin l'entente décrite au préambule.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser, advenant l'octroi d'une subvention, le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite entente et tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **85-23**

#### **MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE NUMÉRO 550-17-008594-150**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a intenté des poursuites en 2019 contre Groupe Dessau inc. et Dessau Inc., BPR Infrastructure Inc., Maxi-Toit Construction Inc. et Groupe Ledor inc., Mutuelle d'assurance, dans le cadre d'un projet d'interception et de traitement des eaux usées dans le secteur de Farm Point;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea et BPR Infrastructure Inc. ont convenu de régler leur différend et de mettre un terme aux procédures les concernant par voie de règlement à l'amiable, sans admission de quelque nature que ce soit, dans le seul but d'acheter la paix et d'éviter les frais et les risques associés à la tenue d'un procès;

ATTENDU QUE le document intitulé « transaction et quittance » signé par BPR Infrastructure Inc. En date du 7 décembre 2022 résume les modalités de l'entente entre les parties et constitue un bon équilibre entre les droits des parties en instance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu d'autoriser la signature du document intitulé « transaction et quittance » dans le dossier de la Cour Supérieure du Québec numéro 550-17-008594-150, selon les modalités établies entre les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **86-23**

#### **CRÉATION DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

ATTENDU QUE le projet de loi 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (LQ 2021 c 25), sanctionné le 22 septembre 2021, modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels dans diverses lois, dont la *Loi sur l'accès aux documents d'organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 8.1 du projet de Loi 64, il y a lieu de créer, par résolution, le Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, et de nommer les membres qui le compose;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 8 du projet de Loi 64, la personne ayant la plus haute autorité au sein de l'organisme public veille à y assurer le respect et la mise en œuvre de la présente loi et que ces fonctions peuvent être déléguées par écrit, en tout ou en partie, à un membre de l'organisme public ou à un membre du personnel de direction;

ATTENDU QUE ce comité relève de la personne déléguée, qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant, le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

ATTENDU QUE ledit comité est chargé de soutenir le responsable délégué dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations, en vertu de la loi, et qu'il exerce aussi les fonctions qui lui sont confiées par la présente loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu de créer le comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels.

#### **IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU :**

- d'ajouter ce comité à la liste de comités permanents, lequel siégera trois (3) fois par année;
- de nommer les personnes suivantes pour siéger au sein de ce comité :
  - la Directrice générale et greffière-trésorière et responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
  - le Greffier et Directeur des services juridiques
  - l'Adjointe exécutive à la direction générale
  - la Technicienne en documentation
- de renouveler, sur une base annuelle, la composition des membres du comité à l'exception de la personne responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels.

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **86-23 (suite)**

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **87-23**

#### **ADOPTION DU MANDAT DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

ATTENDU QU'EN vertu des articles 8 et 8.1 du projet de Loi 64, les municipalités ont l'obligation de créer, par résolution, un comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, et de nommer qui le compose;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 8 du projet de Loi 64, le comité est chargé de soutenir le responsable délégué dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations, en vertu de la loi;

ATTENDU QUE le comité doit, quant aux nouvelles dispositions du projet de Loi 64 (2021 Chapitre 25), définir son mandat, sa mission et ses objectifs;

ATTENDU QU'UN mandat a été présenté au conseil lors d'une rencontre tenue le 28 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu d'approuver le mandat du comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, tel que présenté, lequel demeure annexé à la présente.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **88-23**

#### **CALENDRIER DES FÊTES ET JOURNÉES THÉMATIQUES À SOULIGNER**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite souligner certaines fêtes et journées thématiques sur ses médias sociaux;

ATTENDU QU'IL y a un nombre important de fêtes et journées thématiques durant une année et que la Municipalité a dû faire une sélection;

ATTENDU QUE pour cette raison, la Municipalité a choisi de prioriser des fêtes et journées thématiques en lien avec ses valeurs, ses politiques et en lien avec le monde municipal;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **88-23 (suite)**

ATTENDU QUE la Municipalité propose de souligner les fêtes et journées thématiques suivantes pour l'année 2023 :

Journée thématique	Date
Journée internationale des droits des femmes	8 mars 2023
Journée de commémoration des victimes de la COVID-19	11 mars 2023
Journée zéro déchet	30 mars 2023
Jour de la Terre	22 avril 2023
Semaine de l'action bénévole	16 au 22 avril 2022
Mois du vélo	1 <sup>er</sup> au 31 mai 2023
Mois sans tondeuse	1 <sup>er</sup> au 31 mai 2023
Semaine de la sécurité civile	7 au 13 mai 2023
Journée internationale de la jeunesse	12 août 2023
Semaine des Municipalités	10 au 16 septembre 2023
Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	30 septembre 2023
Journées de la culture	29 septembre au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
Mois du piéton	1 <sup>er</sup> au 31 octobre 2023
Journée nationale des aînés	1 <sup>er</sup> octobre 2023
Semaine de la prévention des incendies	8 au 14 octobre 2023
Semaine québécoise de réduction des déchets	22 au 29 octobre 2023
Semaine québécoise des bibliothèques publiques du Québec	14 au 21 octobre 2023
Halloween	31 octobre 2023
Mois de la sensibilisation au radon	Novembre 2023

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **88-23 (suite)**

Journée thématique	Date
Journée je dépense local	3 novembre 2023
Jour du Souvenir	11 novembre 2023
Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes	6 décembre 2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé à l'unanimité et résolu que le conseil approuve le calendrier des fêtes et journées importantes ci-haut mentionné à souligner en 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **89-23**

#### **DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU QU'UN litige oppose la Municipalité de Chelsea et la Commission de la capitale nationale (CCN) à l'égard du paiement en remplacement d'impôts et la valeur des propriétés de la CCN;

ATTENDU QUE les sommes dues par la Commission de la capitale nationale n'ont toujours pas été payées dans leur entièreté à ce jour;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a déposé un avis de demande de contrôle judiciaire en vertu des articles 18 et 18.1 de la *Loi sur les Cours fédérales* en date du 16 décembre 2021;

ATTENDU QUE la Cour fédérale a rejeté la demande de contrôle judiciaire de la Municipalité dans son entièreté par le biais du jugement rendu le 23 janvier 2023, dossier numéro T-1909-21, numéro de référence 2023 CV 103, à l'égard d'une décision du premier dirigeant de la Commission de la capitale nationale datée du 19 novembre 2021 relativement au montant total à verser à titre de paiement en remplacement d'impôts (PERI) pour le rôle triennal 2018 à 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea maintient sa position et considère que ses demandes vis-à-vis la valeur des propriétés fiscales de la Commission de la capitale nationale sur son territoire sont justifiées et fondées;

ATTENDU QU'EN date du 21 février 2023, la municipalité a effectué un appel à la Cour d'appel fédérale en lien avec ledit dossier;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **89-23 (suite)**

ATTENDU QUE ce dossier impacte l'ensemble des municipalités canadiennes et québécoises et que la Municipalité est d'avis que l'Union des municipalités du Québec devrait intervenir dans ledit dossier et que pour cela il est nécessaire d'effectuer une demande officielle auprès de cette dernière;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a un fonds municipal d'Action juridique dont le volet 2 est l'intervention proactive lequel lui permet d'intervenir volontairement dans des causes qui présentent un intérêt pour l'ensemble du monde municipal, soit pour faire des représentations lors de l'instruction, demander d'être partie à l'instance pour faire reconnaître un droit sur lequel la contestation est engagée ou se substituer à l'une des parties pour la soutenir ou appuyer ses prétentions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que la Municipalité effectue une demande d'intervention (volet 2 – intervention proactive) auprès de l'Union des municipalités du Québec pour le dossier de la Cour d'appel fédérale, dossier numéro A- 52-23 à la Cour d'appel fédérale A- 52-23, ou T-1909-21 en Cour Fédérale, dans le litige avec la Commission de la capitale nationale concernant les paiements en remplacement d'impôts des propriétés de la Commission de la capitale nationale situées dans le Parc de la Gatineau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **90-23**

#### **DÉMISSION DE MADAME MANON LAFONTAINE À TITRE D'ASSISTANTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le 21 février 2023, la Municipalité recevait la lettre de démission de Madame Manon Lafontaine, effective le 3 mars 2023 après 3 ans de service à la Municipalité à titre d'assistante à la direction générale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu d'accepter la démission de Madame Manon Lafontaine et la remercier pour son travail et son dévouement au sein du service des ressources humaines, du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, et au sein de la direction générale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **91-23**

#### **DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE – BÂTIMENT ACCESSOIRE – 31, CHEMIN MONTROSE – DISTRICT ÉLECTORAL 3**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin Montrose, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0,3 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 janvier 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 février 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 030 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 31, chemin Montrose, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0,3 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **92-23**

#### **DÉROGATION MINEURE – MARGE AVANT – BÂTIMENT PRINCIPAL – 272, ROUTE 105 – DISTRICT ÉLECTORAL 1**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 301 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 272, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à 15,5 mètres de l'emprise de la route 105, plutôt qu'à 25 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **92-23 (suite)**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 8 février 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 février 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé unanimement et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 636 301 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 272, route 105, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à 15,5 mètres de l'emprise de la route 105, plutôt qu'à 25 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22, conditionnellement à la réalisation d'une étude sonore.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **93-23**

#### **DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE – GALERIE COUVERTE ET PATIO – 45, CHEMIN DE MONTPELIER – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 048 039 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 45, chemin de Montpelier, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une galerie couverte à 0,5 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 1,5 mètre, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QU'IL y a aussi lieu de régulariser un patio construit jusqu'à la ligne latérale de propriété, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 stipule qu'une marge de 1,5 mètre doit être respectée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 8 février 2023;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **93-23 (suite)**

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 février 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 048 039 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 45, chemin de Montpellier, afin de permettre la construction d'une galerie couverte à 0,5 m de la ligne latérale de propriété et un patio à 0 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 1,5 mètre, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **94-23**

#### **DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE – TROTTOIR – 327, CHEMIN DE LA RIVIERE – DISTRICT ÉLECTORAL 5**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 323 416 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 327, chemin de la Rivière, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un trottoir à 0,5 mètre de la ligne latérale de terrain, plutôt qu'à 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 15 février 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 février 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **94-23 (suite)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 323 416 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 327, chemin de la Rivière, afin de permettre la construction d'un trottoir à 0,5 mètre de la ligne latérale de terrain, plutôt qu'à 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise un empiètement temporaire sur le terrain situé au 331, chemin de la Rivière pendant les travaux, tel que démontré au plan d'implantation en annexe, conditionnellement à la remise du terrain à son état d'origine.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **95-23**

#### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 416, CHEMIN DE LA RANDONNÉE – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 306 474 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 416, chemin de la Randonnée, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE l'architecture et le gabarit du modèle proposé, de même que les matériaux qui seront utilisés, sont similaires aux résidences unifamiliales isolées présentes dans le projet;

ATTENDU QUE la résidence unifamiliale proposée est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 8 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, conformément :

- à la demande numéro 2022-20009;
- aux perspectives intitulées « MER024- 3D Extérieur », soumises le 25 janvier 2023;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **95-23 (suite)**

- aux plans intitulés « MER024 416 Randonnée », soumis le 2 février 2023, 8 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **96-23**

#### **PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – USAGE RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ – LOT 2 635 844 AU CADASTRE DU QUÉBEC– 146, CHEMIN DE LA MINE – DISTRICT ÉLECTORAL 6**

ATTENDU QU'UNE demande a été formulée afin d'approuver un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble au 146, chemin de la Mine, sur le lot 2 635 844 au cadastre du Québec, en vue de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QU'IL est préférable d'utiliser l'outil de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de limiter les modifications réglementaires au terrain concerné, celui-ci étant un terrain privé dans les limites du Parc de la Gatineau;

ATTENDU QUE le projet proposé est conforme au plan d'urbanisme en vigueur et déroge au règlement de zonage numéro 1215-22 pour ce qui est de l'usage;

ATTENDU QUE le projet particulier de construction est conforme aux critères d'évaluation énoncés aux articles 3.2.1 et 3.2.2 du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE les dispositions pour lesquelles l'outil de projet particulier de construction est utilisé sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce projet lors de sa réunion du 8 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil adopte, en vertu du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution visant à autoriser, aux conditions stipulées ci-dessous, le projet particulier de construction visant la propriété située au 146, chemin de la mine, sur le lot 2 635 844 au cadastre du Québec, et plus particulièrement en autorisant la construction d'une résidence unifamiliale isolée, malgré la grille des spécifications de la zone PAR-1 du règlement de zonage numéro 1215-22.

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **96-23 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'adoption de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est conditionnelle :

- à l'approbation de la démolition du bâtiment principal, conformément aux dispositions du règlement numéro 1242-22 sur les demandes de démolition; et
- au respect des plans soumis dans la présentation reçue par courriel le 27 janvier 2023, préparée par 25 :8 Architecture Urban Design, 33 pages.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le Maire Pierre Guénard demande le vote suivant les discussions des membres du conseil sur le fait que :

- la résidence est située dans un parc;
- l'usage n'est pas autorisé dans la zone PAR-1, mais la résidence bénéficie de droits acquis;
- le propriétaire peut tout de même rénover sa résidence;
- tous les arbres actuels doivent être préservés;
- le conseil désire protéger l'environnement le plus possible;

POUR :

- Enrico Valente

CONTRE :

- Dominic Labrie
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Rita Jain
- Kimberly Chan

**REJETÉE À LA MAJORITÉ**

### **97-23**

#### **RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE REC-1 AFIN DE PERMETTRE LA SOUS-CLASSE D'USAGE C3-2**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **97-23 (suite)**

ATTENDU QU'UNE demande de modification de zonage a été effectuée afin de permettre des salles de réception dans la zone REC-1, ce qui nécessite d'ajouter la sous-classe d'usage « C3-2 – Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers » à la grille des spécifications de la zone;

ATTENDU QUE cet usage était effectué dans le bâtiment avant la pandémie;

ATTENDU QUE cet usage était autorisé à cet emplacement sous le règlement de zonage numéro 636-05, puisqu'il s'agissait d'un usage récréatif;

ATTENDU QUE le règlement actuel catégorise l'usage salle de réception comme un usage commercial, cet usage aurait dû être ajouté à la grille dans la nouvelle réglementation, puisque les usages autorisés sous le règlement numéro 636-05 devaient être reconduits dans la nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 janvier 2023;

ATTENDU QU'UN second projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2023;

ATTENDU QUE, suite à l'avis public pour une demande de participation à un référendum, un nombre de signature suffisant a été obtenu pour la tenue d'un registre;

ATTENDU QUE le nombre de signature reçu est conséquent et que le conseil désire se montrer à l'écoute des résidents concernés des zones contiguës;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu de retirer le « Projet de règlement numéro 1250-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1250-23 – Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone REC-1 afin de permettre la sous-classe d'usage C3-2 ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **98-23**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1257-23 – RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE lors de la session du conseil municipal du 7 février 2023, l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le « Règlement numéro 1257-23 – Règlement sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **99-23**

#### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 RELATIVEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENTS**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU le règlement de zonage numéro 1215-22 comporte des dispositions ayant pour effet d'interdire dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea qu'un propriétaire exploite un établissement d'hébergement dans sa résidence principale;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **99-23 (suite)**

ATTENDU QUE conformément aux articles 23 et 52 de la *Loi sur l'hébergement touristique*, la Municipalité a l'obligation de réadopter le règlement de zonage numéro 1215-22 si elle souhaite conserver ces dispositions;

ATTENDU QUE le conseil désire conserver les dispositions réglementaires ayant pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement de type résidence principale dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea en réadoptant le règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le conseil désirait accorder une période de grâce aux résidents qui opèrent un établissement d'hébergement informel dans leur résidence principale et leur offrir jusqu'au 31 décembre 2023 pour se conformer aux conditions énoncées à la réglementation municipale et provinciale;

ATTENDU QUE le nombre maximal de certificats d'autorisation d'usage délivrés par la Municipalité pour autoriser un nouvel établissement d'hébergement en résidence principale était proposé à cinq (5) par année par district à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la session ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 15 février 2023;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des commentaires soumis par les résidents de Chelsea et propose des modifications au second projet de règlement;

ATTENDU QUE le conseil souhaite limiter le nombre de certificats d'usage délivrés pour la création d'établissements d'hébergement en résidence principale sur l'ensemble du territoire de la Municipalité et souhaite fixer des limites applicables aux deux périmètres urbains;

ATTENDU QUE le conseil retire la période de grâce proposée au premier projet de règlement et exige aux résidents qui opèrent un établissement d'hébergement informel dans leur résidence principale de se conformer aux conditions énoncées à la réglementation municipale et provinciale dès la mise en vigueur du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Second projet de règlement numéro 1251-23 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1215-22 relativement aux établissements d'hébergements », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **99-23 (suite)**

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La conseillère Rita Jain propose d'ajouter un paragraphe qui se lirait comme suit et demande le vote :

« ATTENDU QUE c'est un projet-pilote pour une durée d'une année et que la Municipalité va réévaluer le règlement après cette période; »

POUR :

CONTRE :

- Dominic Labrie
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Rita Jain
- Kimberly Chan
- Enrico Valente

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Dominic Labrie propose un second amendement, soit de réintégrer l'interdiction des ERP dans Chelsea Park, soit dans les zones RUR-30 et RUR-31 et demande le vote :

POUR :

CONTRE :

- |                  |                     |
|------------------|---------------------|
| - Dominic Labrie | - Cybèle Wilson     |
| - Rita Jain      | - Christopher Blais |
| - Enrico Valente | - Kimberly Chan     |

Le Maire Pierre Guénard déclare qu'il a un intérêt relativement aux présentes et s'abstient de voter en vertu de l'article 164 du *Code municipal du Québec* et conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Tel que prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec*, lorsque les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

**LA RÉOLUTION ORIGINALE, INCLUANT LE PREMIER AMENDEMENT, EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT CONCERNANT UN PROJET-PILOTE POUR AUTORISER  
LES CAMIONS-CUISINE DE RUE À L'EXTÉRIEUR DES EMPRISES  
DE CHEMINS**

La conseillère Kimberly Chan présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1261-23 – Règlement concernant un projet-pilote pour autoriser les camions-cuisine de rue à l'extérieur des emprises de chemins » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'autoriser les camions-cuisine de rue uniquement aux propriétés situées à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, dans les zones où l'usage restauration est autorisé et à l'extérieur des emprises de chemins. Le règlement vient établir :

- les normes d'implantation des camions-cuisine de rue;
- le nombre maximum de camions par propriété et le nombre maximal de camions par année par propriété;
- les renseignements et documents requis pour effectuer une demande;
- la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation;
- la tarification applicable;
- les conditions de délivrance de l'autorisation;
- l'apparence et l'entretien du camion-cuisine;
- les aménagements et éléments accessoires;
- le contrôle de la salubrité, des nuisances et de la sécurité (déchets, réservoirs, éclairage, etc.);
- l'affichage autorisé.

---

Kimberly Chan

**100-23**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-23 –  
RÈGLEMENT CONCERNANT UN PROJET-PILOTE POUR AUTORISER LES  
CAMIONS-CUISINE DE RUE À L'EXTÉRIEUR DES EMPRISES DE  
CHEMINS**

ATTENDU QUE plusieurs demandes ont été déposées à la Municipalité de Chelsea pour des camions-cuisine de rue;

ATTENDU QUE le nouveau règlement de zonage numéro 1215-22 autorise les camions-cuisine de rue simultanément avec les usages temporaires de marchés publics et d'événements autorisés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE l'autorisation de camion-cuisine pour ces usages temporaires n'était qu'une première étape et qu'il y a lieu d'étudier la possibilité d'autoriser les camions-cuisine sur les propriétés privées;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **100-23 (suite)**

ATTENDU QU'UNE réflexion pan-MRC des Collines-de-l'Outaouais est en cours sur les camions-cuisine;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu uniquement jusqu'à maintenant des demandes pour des camions-cuisine sur des propriétés privées;

ATTENDU QU'IL est de plus en plus difficile de trouver des employés dans le secteur de la restauration, ce qui rend difficile l'opération de restaurants complets;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea juge qu'il est pertinent de mettre en place un projet-pilote pour les camions-cuisine sur les propriétés privées;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 14 mars 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Projet de règlement numéro 1261-23 – Règlement concernant un projet-pilote pour autoriser les camions-cuisine de rue à l'extérieur des emprises de chemins », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **101-23**

#### **PROJETS 2023 PRÉSENTÉS AU FONDS VERT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a créé le Fonds vert afin de permettre aux citoyens, aux organismes et aux services municipaux de réaliser des projets environnementaux, de développement durable et de transport actif;

ATTENDU QUE l'appel de projet a eu lieu à l'automne 2022 et que 6 projets ont été reçus;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a effectué une analyse préliminaire des projets soumis à l'aide d'une grille d'évaluation et d'un système de pointage;

ATTENDU QUE les projets proposés ont été présenté au comité consultatif sur l'environnement, la durabilité, et les changements climatiques (CCEDCC) le 16 janvier 2023;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **101-23 (suite)**

ATTENDU QUE le CCEDCC a pris connaissance des projets, en ont fait une analyse et recommandent les projets suivants :

1. Projet 2023-02 Hendrick Foundation Monarch Way Station
2. Projet 2023-ENV-06 Incitatif pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie (projet pilote)
3. Projet 2023-04 Increasing active transportation to all summer programming at Cascades Club
4. Projet 2023-03 La mobilité verte et active au CPE
5. Projet 2023-01 Largemouth Bass removal and monitoring project to restore ecosystem integrity in Kingsmere lake
6. Projet 2023-05 Feasibility Study : Increasing capacity for forest and nature school programming in Chelsea Québec

ATTENDU QUE le budget total disponible dans l'excédent affecté - Fonds vert municipal pour ce premier appel de projets est de 31 083,15 \$;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des 6 projets soumis au Fonds vert et a sélectionné les projets;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente sera signé entre la Municipalité et l'organisme récipiendaire pour la réalisation du projet, si celui-ci est accepté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que la Municipalité de Chelsea accepte de fournir le soutien financier du Fonds Vert pour un montant total de 20 442,00 \$ aux projets suivants :

- Projet 2023-02 Hendrick Foundation Monarch Way Station (The Hendrick Foundation) (4 842,00 \$)
- Projet 2023-03 La mobilité verte et active au CPE (CPE La Maison Montessori de Chelsea) (1 000,00 \$)
- Projet 2023-04 Increasing active transportation to all summer programming at Cascades Club (Cascades Club) (5 100,00 \$)
- Projet 2023-05 Feasibility Study : Increasing capacity for forest and nature school programming in Chelsea Québec (Cascades Club & Chelsea Forest School) (5 000,00 \$)
- Projet 2023-ENV-06 Incitatif pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie (projet pilote) (SUDD Équipe de l'environnement) (4 500,00 \$)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 20 442,00 \$ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Excédent affecté – Fonds Vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Excédent Fonds Vert municipal affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **102-23**

#### **DEMANDE À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS DE MODIFIER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AFIN DE PERMETTRE LA CRÉATION D'UNE AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE DANS LE SECTEUR TENAGA**

ATTENDU QUE le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE les lots 3 029 989, 3 029 997, 3 030 068 et 3 265 290 au cadastre du Québec, situés dans un secteur connu comme le hameau de Tenaga, sont désormais dans une aire d'affectation rurale selon le plan des affectations du sol du SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le nouveau plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea prévoit également une aire d'affectation rurale à cet endroit, en concordance au SAD révisé;

ATTENDU QUE les propriétés situées dans ce hameau de Tenaga sont soumises à d'importantes restrictions relatives aux usages de commerces et de services imposés par le SAD dans l'aire d'affectation rurale, étant donné que plusieurs catégories d'usages autorisées autrefois sont désormais prohibées;

ATTENDU QUE le hameau de Tenaga, au même titre que d'autres hameaux sur le territoire de Chelsea, possède un rôle de noyau de commerces et services locaux depuis au moins le début du siècle dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité estime que le SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais n'assure pas adéquatement la pérennité de l'activité commerciale et de services dans le hameau de Tenaga;

ATTENDU QUE la Municipalité estime que cette activité commerciale et de service d'envergure locale est nécessaire pour pouvoir desservir le milieu rural environnant;

ATTENDU QUE la Municipalité souligne que cette activité commerciale et de services permet aux résidents d'éviter de se déplacer sur de longues distances pour des achats de première nécessité et qu'elle n'entre pas en concurrence avec les activités commerciales et de services du centre-village à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QU'UNE modification au SAD pour que ces terrains soient situés dans une aire d'affectation multifonctionnelle, plutôt que rurale, permettra à la Municipalité d'autoriser un plus grand nombre d'usages commerciaux et de services;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa réunion ordinaire du 7 décembre 2022 et que celui-ci a émis une recommandation;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 28-23 le 10 janvier 2023 proposant à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son SAD;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **102-23 (suite)**

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de réviser la résolution 28-23;

ATTENDU QUE toute modification au SAD, le cas échéant, sera suivie de l'adoption par la Municipalité d'une modification au plan d'urbanisme et aux règlements municipaux en concordance avec les amendements apportés au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son schéma d'aménagement et de développement de manière à créer une aire d'affectation multifonctionnelle dans le secteur Tenaga.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 28-23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **103-23**

#### **DEMANDE À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS DE PERMETTRE LA PERMUTATION D'UNE SUPERFICIE DES AIRES D'AFFECTATION RURALE DE CONSOLIDATION POUR REMPLACER UNE SUPERFICIE DE L'AIRE D'AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE APPLICABLE AU LOT 3 030 091**

ATTENDU QUE le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE le plan des grandes affectations du territoire du SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais détermine les aires d'affectations du sol applicables au territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le nouveau plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea prévoit les mêmes aires d'affectations, en concordance au SAD révisé;

ATTENDU QUE le lot 3 030 091 au cadastre du Québec est situé dans une aire d'affectation récréotouristique selon le plan des grandes affectations du territoire du SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et selon le nouveau plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'UN projet privé est à l'étude qui prévoit diviser le lot 3 030 091 au cadastre du Québec en trois sections, soit une section qui pourrait être cédée à la Municipalité pour permettre des aménagements municipaux, dont un accès à la rivière Gatineau, une section protégée en tant qu'aire de conservation de la nature et une section pour un développement résidentiel à faible densité;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **103-23 (suite)**

ATTENDU QUE ce projet permettra à la Municipalité de desservir par un chemin public un terrain municipal situé sur la rive de la rivière Gatineau où un projet de quai public pour tous les résidents de la Municipalité de Chelsea est prévu;

ATTENDU QUE ce projet permettra à la Municipalité de créer un nouveau parc municipal, incluant des milieux humides protégés;

ATTENDU QUE ce projet pourrait permettre de créer une aire de conservation de la nature, contribuant ainsi à atteindre l'objectif visant à protéger 30% des terres et des océans du Canada d'ici 2030;

ATTENDU QUE ce projet permettra de consolider le développement résidentiel sur ce lot complètement entouré par des quartiers résidentiels existants et situé à moins d'un kilomètre du périmètre urbain, évitant ainsi de propager l'étalement urbain ailleurs sur le territoire de la Municipalité ou de la MRC dans des espaces agricoles, ruraux et naturels;

ATTENDU QUE ce projet pourrait amener le propriétaire à décontaminer le lot 3 030 091 au cadastre du Québec, à ses frais, s'il s'avère nécessaire, bonifiant encore davantage l'environnement naturel du territoire;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet est conditionnelle à l'amendement du plan des grandes affectations du territoire du SAD de la MRC, du plan d'urbanisme numéro 1214-22 et du règlement de zonage numéro 1215-22 de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'UNE superficie de 20 hectares de l'aire d'affectation du sol rurale de consolidation devra faire l'objet d'une permutation afin de remplacer l'aire d'affectation du sol récréotouristique actuellement applicable au lot 3 030 091 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette permutation n'aura pas l'effet d'augmenter le potentiel de développement résidentiel à l'intérieur des aires d'affectations rurales ou rurales de consolidation à l'échelle de la Municipalité;

ATTENDU QUE cette permutation aura l'effet de réduire le potentiel de développement récréotouristique à l'échelle de la Municipalité;

ATTENDU QUE tout projet de lotissement sur ce lot fera l'objet d'une demande distincte et subséquente tel qu'exigé par le règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 décembre 2022;

ATTENDU QUE le conseil appuie cette proposition et demande à la MRC la permutation d'une superficie de 20 hectares de l'aire d'affectation du sol *rurale de consolidation* afin de remplacer l'aire d'affectation du sol *récréotouristique* présentement applicable au lot 3 030 091 au cadastre du Québec;

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **103-23 (suite)**

ATTENDU QUE le conseil demande à la MRC de remplacer par la suite la superficie actuellement occupée par l'aire d'affectation *rurale de consolidation* faisant l'objet de cette permutation par une aire d'affectation *rurale*;

ATTENDU QUE toute modification au SAD, le cas échéant, sera suivie de l'adoption par la Municipalité d'une modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage en concordance avec les amendements apportés au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son schéma d'aménagement et de développement de manière à permuter 20 hectares de l'aire d'affectation *rurale de consolidation* pour remplacer une partie de l'aire d'affectation *récréotouristique* applicable au lot 3 030 091 au cadastre du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Dominic demande le vote :

POUR :

- Christopher Blais
- Enrico Valente
- Cybèle Wilson
- Kimberly Chan

CONTRE :

- Dominic Labrie
- Rita Jain

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **104-23**

#### **RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES – MONSIEUR ROBERT ARNOLD**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1226-21 constituant le comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI), lequel doit recommander au conseil municipal des décisions sur des matières reliées aux travaux publics et infrastructures;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder au renouvellement d'un membre;

ATTENDU QUE Monsieur Robert Arnold accepte un nouveau mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le mandat de Monsieur Robert Arnold soit renouvelé, et ce, pour un nouveau terme de deux (2) ans.

## **SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

### **104-23 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **105-23**

#### **DÉMISSION – MONSIEUR FRANÇOIS MASSE**

ATTENDU QUE le pompier François Masse était en congé sans solde pour une période d'un an, et ce, à compter du 21 mars 2022 pour occuper un emploi en Alberta;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu un courriel annonçant la démission du pompier François Masse, datant du 21 février 2023;

ATTENDU QUE M. Masse était à l'emploi du Service de sécurité incendie depuis 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil accepte la démission de M. François Masse et le remercie pour les 10 années passées au service de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **106-23**

#### **DÉMISSION – MONSIEUR STEPHAN TREMBLAY**

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu un courriel annonçant la démission du pompier Stephan Tremblay, datant du 5 février 2023;

ATTENDU QUE M. Tremblay était à l'emploi du Service de sécurité incendie depuis 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil accepte la démission de M. Stephan Tremblay et le remercie pour les 4 années passées au service de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SESSION ORDINAIRE – 14 MARS 2023**

**107-23**

**DÉMISSION – MONSIEUR MARC-ANTOINE POISSANT**

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu un courriel annonçant la démission du pompier Marc-Antoine Poissant, datant du 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE M. Poissant était à l'emploi du Service de sécurité incendie depuis 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil accepte la démission de M. Marc-Antoine Poissant et le remercie pour les 6 années passées au service de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**108-23**

**LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que cette session ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Pierre Guénard  
Maire

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 16 MARS 2023**

**PROCÈS-VERBAL** de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 16 mars 2023 à 19 h 45 à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** la conseillère Cybèle Wilson, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS** Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, et Mme Maude Prud'homme-Séguin, Responsable des communications.

Une période de questions fut tenue, durant laquelle aucune question ne fut posée.

### **CONVOCATION**

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

### **QUORUM**

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

### **109-23**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

#### **Retirer :**

- 4 b) Corporation d'habitation de Chelsea – Confirmation d'une subvention pour un projet de résidence pour personnes âgées à Farm Point – District électoral 5

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 16 MARS 2023**

### **110-23**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 RELATIVEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENTS**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU le règlement de zonage numéro 1215-22 comporte des dispositions ayant pour effet d'interdire dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea qu'un propriétaire exploite un établissement d'hébergement dans sa résidence principale;

ATTENDU QUE conformément aux articles 23 et 52 de la *Loi sur l'hébergement touristique*, la Municipalité a l'obligation de réadopter le règlement de zonage numéro 1215-22 si elle souhaite conserver ces dispositions;

ATTENDU QUE le conseil désire conserver les dispositions réglementaires ayant pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement de type résidence principale dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea en réadoptant le règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le conseil désirait accorder une période de grâce aux résidents qui opèrent un établissement d'hébergement informel dans leur résidence principale et leur offrir jusqu'au 31 décembre 2023 pour se conformer aux conditions énoncées à la réglementation municipale et provinciale.

ATTENDU QUE le nombre maximal de certificats d'autorisation d'usage délivrés par la Municipalité pour autoriser un nouvel établissement d'hébergement en résidence principale était proposé à cinq (5) par année par district à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la session ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 15 février 2023;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des commentaires soumis par les résidents de Chelsea et propose des modifications au second projet de règlement;

ATTENDU QUE le conseil souhaite limiter le nombre de certificats d'usage délivrés pour la création d'établissements d'hébergement en résidence principale sur l'ensemble du territoire de la municipalité et souhaite fixer des limites applicables aux deux périmètres urbains;

ATTENDU QUE le conseil retire la période de grâce proposée au premier projet de règlement et exige aux résidents qui opèrent un établissement d'hébergement informel dans leur résidence principale de se conformer aux conditions énoncées à la réglementation municipale et provinciale dès la mise en vigueur du présent règlement;

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 16 MARS 2023**

### **110-23 (suite)**

ATTENDU QUE c'est un projet-pilote pour une durée d'une année et que la Municipalité va réévaluer le règlement après cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1251-23 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1215-22 relativement aux établissements d'hébergements », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **111-23**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Pierre Guénard  
Maire

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /  
TABLING OF DOCUMENTS**

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Sommaire par service

	127 205.44 \$
Administration Générale	91 699.81 \$
COMMUNICATIONS	9 829.89 \$
Entretien	114 738.54 \$
Environnement et Urbanisme	101 603.65 \$
Loisirs et Culture	79 120.08 \$
Ressources Humaines	130.27 \$
Sécurité Publique	12 585.77 \$
Travaux Publics et Infrastructure	808 088.20 \$
	<u>1 345 001.65 \$</u>

+ Conciliation MasterCard Janvier  
 factures 2022 9 943.03  
 factures 2023 7 475.17  
 Total 1 362 419.85

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28578	2023-02-08	GENIUM	00017582	Formation - Installations septiques \ Facture 00017582	02-490-00-454	-534.63 \$	-534.63 \$
28779	2023-02-13	REVENU QUEBEC	IMP1002942	Panneaux MTQ \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	-412.39 \$	-412.39 \$
28789	2023-02-08	GENIUM 360	00017841	Formation - Inspection et diagnostic installations septiques \ Services de formation	02-490-00-454	-534.63 \$	-534.63 \$
28843	2023-02-23	BMR QUINCAILLERIE TOURAINÉ	0290687 01	Adaptateur Réseua EP (Mill) \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-413-30-522	-48.25 \$	-48.25 \$
28974	2023-03-01	GAUTHIER ET VINCENT ARPENTEURS-GÉOMÈTRE INC.	9883	Bornage Municipalité (C.S. Gatineau 550-17-010960-191) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	-1 414.19 \$	-1 414.19 \$
28975	2023-02-20	GENIUM 360	00017582	Formation - Installations septiques \ Facture 00017582	02-490-00-454	-534.63 \$	-1 069.26 \$
			00017841	Formation - Inspection et diagnostic installations septiques \ Services de formation	02-490-00-454	-534.63 \$	
29008	2023-02-28	J.R. BRISSON EQUIP. Ltee.	2703083	Contrat location chargeur sur roues février 2023 \ Location chargeur sur roues/Fév. à avril et nov. déc 2023	02-330-00-516	-5 966.04 \$	-6 687.05 \$
				Location balai tasseur /Fév. à avril et nov. déc 2023	02-330-00-516	-721.01 \$	
						<b>-10 700.40 \$</b>	<b>-10 700.40 \$</b>

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28922	2023-02-08	Les Conseillers Forestiers de l'Outaouais	25230A	Honoraires · Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	646.74 \$	646.74 \$
28923	2023-02-08	Marie-Eve Dubois	0449	Conception graphique - Mot du maire \ Services techniques autres	02-141-01-459	114.98 \$	114.98 \$
28924	2023-02-08	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	755454	Configuration des switchs pour Enteliweb \ Ameub., équip. bureau info. & comm.-Administration	23-020-00-726	870.94 \$	870.94 \$
28925	2023-02-08	Regulvar	49205	Programmation Enteliweb \ Ameub., équip. bureau info. & comm.-Administration Affect. activités d'investissement -administration Affectations activités de fonctionnement	23-020-00-726 03-310-04-000 23-610-00-000	18 235.04 \$ 5 446.30 \$ -5 446.30 \$	18 235.04 \$
28926	2023-02-08	SANIVAC OUTAOUAIS	0000007841 0000007840	Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516 02-701-50-516	172.46 \$ 172.46 \$	344.92 \$
28927	2023-02-08	TRIVIUM AVOCATS NOTAIRES CONSEILS	28940	Opinion éthique et déontologie - Conseillère Honoraires prof. - services juridiques	02-110-00-412	173.90 \$	173.90 \$
28928	2023-02-08	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0090345 0090400	CAM122; Pièce mécanique (dash swich) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques Pièce mécanique - Joint treuil 8000lbs \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525 02-330-03-525	49.88 \$ 20.40 \$	70.28 \$
28929	2023-02-08	ALAIN LEGROS	REPAS JAN AL2	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	30.10 \$	30.10 \$
28930	2023-02-08	ANGLOCOM INC	91817N 91818N 91793N	Révision linguistique - Ébauche dépliant budget 2023 \ Services techniques autres Révision linguistique - Mot du maire plan d'urbanisme \ Services techniques autres Révision linguistique - projet pilote de routes blanches \ Services techniques autres	02-141-01-459 02-141-01-459 02-141-01-459	114.98 \$ 143.72 \$ 143.72 \$	402.42 \$
28931	2023-02-08	Association des Communicateurs Municipaux QC	8067	Cotisation annuelle - Responsable des communications \ Cotisation annuelle - Responsable des communications	02-141-00-494	321.93 \$	321.93 \$
28932	2023-02-08	BEAUDRY BERTRAND	01/02/2023	Frais juridiques cour supérieur - Dossier 550-17-012683-221 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	347.68 \$	347.68 \$
28933	2023-02-08	BENSON AUTO PARTS	41665280	Outils; pistolet à graisse + gonfleur de pneus \ Petits outils	02-330-00-643	352.97 \$	352.97 \$
28934	2023-02-08	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0291178 01 0291142 01 0291265 01 0291234 01	CAM126, 127; Boyau hydraulique et pièces connexes \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques Tuyau de drainage pour arbres ferme Hendrick \ Pieces et accessoires - autres CAM122; boyau hydraulique + pièces connexes \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques Boyau \ Pieces et accessoires - autres	02-330-03-525 02-330-03-525 02-330-00-649 02-330-03-525 02-330-00-649	72.00 \$ 72.00 \$ 55.19 \$ 179.75 \$ 13.87 \$	392.81 \$
28935	2023-02-08	COMBEQ	37649 36828	COMBEQ adhésion équipe SUDD - \ COMBEQ adhésion équipe COMBEQ adhésion équipe SUDD - \ COMBEQ adhésion septique 2023	02-610-00-494 02-490-00-494	172.46 \$ 172.46 \$	1 741.86 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			36851	COMBEQ adhésion équipe SUDD - \ COMBEQ adhésion équipe SUDD	02-610-00-494	172.46 \$	
			36803	COMBEQ adhésion équipe SUDD - \ COMBEQ adhésion équipe SUDD	02-610-00-494	172.46 \$	
			36741	COMBEQ adhésion équipe SUDD - \ COMBEQ adhésion équipe SUDD	02-610-00-494	172.46 \$	
			36780	COMBEQ adhésion équipe SUDD - \ COMBEQ adhésion équipe SUDD	02-610-00-494	172.46 \$	
			36668	COMBEQ adhésion équipe SUDD - \ COMBEQ adhésion équipe SUDD	02-610-00-494	270.19 \$	
			36676	COMBEQ adhésion équipe SUDD - \ COMBEQ adhésion équipe SUDD	02-610-00-494	436.91 \$	
28936	2023-02-08	CONSULT'EAU	23507	Échantillonnage eau potable - Juillet à décembre 2023 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2022	02-701-20-444	314.25 \$	637.49 \$
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2023	02-701-20-444	323.24 \$	
28937	2023-02-08	CORE INDUSTRIAL GASES SMITH FALLS INC	3024067	Location bonbonnes de gas \ Oxygène, propane, acétylène.	02-330-01-639	24.16 \$	24.16 \$
28938	2023-02-08	Douglas Morrison Ltee	9524297	Buse pour DEF \ Diesel	02-330-02-631	297.79 \$	770.97 \$
			7579	Diesel 49L (pavage chaud) \ Diesel	02-330-02-631	112.62 \$	
			7595	Graisse \ Huile, graisse	02-330-00-633	360.56 \$	
28939	2023-02-08	EPURSOL	0000103986	Usine EU - Vidange chambres des vannes - 1x/mois - (Janv-Sept) \ Vidange chambres des vannes - 1x/mois - (Janv-Sept)	02-415-30-522	4 296.05 \$	5 236.79 \$
			0000103975	Usine EU - Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars) \ Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars)	02-415-30-522	940.74 \$	
28940	2023-02-08	Evolutel Telecommunications Inc.	190527	Reconfiguration poste 216 - \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	68.99 \$	68.99 \$
28941	2023-02-08	FORMobile centre de formation intégrée	2301741	Formation REAFIE - \ Fomation REAFIE -	02-320-00-454	896.81 \$	896.81 \$
28942	2023-02-08	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	576249	Commande du 24 janv 2023 \ Service des travaux publics	02-320-00-670	25.93 \$	551.87 \$
				Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	55.13 \$	
			574354	Commande du 23 janv 2023 \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	346.73 \$	
			585907	Commande du 31 janv 2023 \ Service urbanisme (environnement)	02-470-00-670	97.54 \$	
			586818	Commande du 31 janv 2023 \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-470-00-670	26.54 \$	
28943	2023-02-08	GLS	GE2337064	Frais d'envoi de colis (reservoir) \ Fret et messagerie	02-330-00-322	150.02 \$	150.02 \$
28944	2023-02-08	Imprimerie Vincent Ltée	179071	Rapport - Ronde de sécurité \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-320-00-670	492.09 \$	492.09 \$
28945	2023-02-08	INTER OUTAOUAIS	307962G	CAM130; Filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	310.08 \$	310.08 \$
28946	2023-02-08	KARMADHARMA CREATIVE STRATEGY	01555	Plan stratégique - Municipalité de Chelsea \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	3 449.25 \$	3 449.25 \$
28947	2023-02-08	LaFab sur Mill	Debourse 12	Location salles à La Fab - Si aujourd'hui pour demain \ Location salles La Fab - Si aujourd'hui pour demain	02-701-20-511	189.71 \$	189.71 \$
28948	2023-02-08	Les Conseillers Forestiers de l'Outaouais	25230B	Honoraires \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	215.58 \$	215.58 \$

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28949	2023-02-08	LOCABEC	1614	Location toilette portative Plaisirs d'hiver \ Location 2 toilettes portatives+manteau isolant+livraison	02-701-70-519	551.88 \$	551.88 \$
28950	2023-02-08	LUC D'AOUST	B031985	Remboursement; Achat adaptateur 1X 3/4 chez BOONE \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-413-30-522	28.74 \$	28.74 \$
28951	2023-02-08	Martech Inc.	197033	Enseignes maximum secteur \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	222.48 \$	222.48 \$
28952	2023-02-08	MAZOUT G. BELANGER INC.	01570973	Diesel 1067.7L \ Diesel	02-220-02-631	91.53 \$	21 350.41 \$
				Diesel	02-320-02-631	1 137.46 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 215.87 \$	
				Diesel	02-390-02-631	153.83 \$	
			01570972	Essence 1148L \ Essence	02-220-01-631	116.48 \$	
				Essence	02-320-01-631	361.86 \$	
				Essence	02-330-01-631	567.47 \$	
				Essence	02-390-01-631	863.94 \$	
				Essence	02-490-01-631	9.37 \$	
				Essence	02-610-01-631	13.44 \$	
				Essence	02-470-01-631	14.84 \$	
			01572701	Diesel 3002.4L \ Diesel	02-220-02-631	265.72 \$	
				Diesel	02-320-02-631	3 301.29 \$	
				Diesel	02-330-02-631	3 528.83 \$	
				Diesel	02-390-02-631	446.45 \$	
			01574168	Diesel 1859.3L \ Diesel	02-220-02-631	151.26 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 879.24 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 008.78 \$	
				Diesel	02-390-02-631	254.14 \$	
			01574169	Diesel 2151.7L \ Diesel	02-220-02-631	175.04 \$	
				Diesel	02-320-02-631	2 174.78 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 324.68 \$	
				Diesel	02-390-02-631	294.11 \$	
28953	2023-02-08	MICHAEL LANCE & DARLENE MOORE	154 ch. Kelly	Remboursement frais programme pompage septique 21-22 - \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	302.00 \$	302.00 \$
28954	2023-02-08	MUSIQUE SUR MESURE S.E.N.C.	Deplacement	Frais de déplacement artistes - Si aujourd'hui pour demain \ Frais de déplacement artistes - Si aujourd'hui pour demain	02-701-70-499	1 118.71 \$	1 289.79 \$
				Frais de déplacement de l'artiste (364km @ 0.47\$)	02-701-70-499	171.08 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé  Débit direct  
 Traitements de crédit  Dépôts

Du : 2023-02-07  
 Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28955	2023-02-08	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	982515	Retour de pièce defectueux (réf facture 981771 et 981972) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-439.12 \$	332.85 \$
			981972	CAM121; essieux \ Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	202.31 \$	
			981771	CAM121; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	236.80 \$	
			971750	Pièces mécanique pour changement d'huile RAV4 URB \ Ent. et réparation véhicules	02-610-01-525	49.60 \$	
			972155	Wiper blades \ Ent. et réparation véhicules	02-610-01-525	21.11 \$	
			O59970	Tie rap + PVC noir \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	60.72 \$	
			980569	Freins pour RAV4 URB \ Ent. et réparation véhicules	02-610-01-525	201.43 \$	
28956	2023-02-08	Pièces de camions JMC	059711	Huile hydraulique + contenants \ Huile, graisse	02-330-00-633	418.40 \$	418.40 \$
28957	2023-02-08	RECYSHRED	20768	Déchiqutage - Archives \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-120-00-670	152.15 \$	152.15 \$
28958	2023-02-08	Riobec Securite Inc.	360799	Manteau d'hiver + bottes \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	239.97 \$	642.70 \$
				Aliments, boissons	02-330-00-610	239.99 \$	
			360800	Gants + lunettes de sécurité TP + ENT \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	17.32 \$	
				Aliments, boissons	02-330-00-610	145.42 \$	
28959	2023-02-08	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201173033	Tuyau \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	20.10 \$	20.10 \$
28960	2023-02-08	RPGL AVOCATS BARRISTERS	22693	Frais juridiques dossier 100097-41151110 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-701-27-412	614.55 \$	19 749.26 \$
			22645	Frais juridiques dossier 12298-140 (550-17-010932-190) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	669.70 \$	
			22646	Frais juridiques dossier 12298-147 (550-17-011555-206) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	60.37 \$	
			22647	Frais juridiques dossier 12298-176 (550-17-012662-225) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	422.54 \$	
			22712	Frais juridiques dossier 12298-055 (550-17-010960-191) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	160.97 \$	
			MC-BH-2023-101	Renouvellement mandat à titre de conseillers juridiques- Banque 100 heures \ Honoraires juridiques payés d'avance	58-291-10-010	17 821.13 \$	
28961	2023-02-08	S.D MECANIQUE	U2023-20005	Remboursement demande PIIA - \ Approbation / modification PIIA	01-241-00-011	105.00 \$	105.00 \$
28962	2023-02-08	SANIVAC OUTAOUAIS	0000008288	Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 \$	344.92 \$
			0000008287	Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 \$	
28963	2023-02-08	SEL WINDSOR LTEE	5300629423	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	10 123.74 \$	24 880.05 \$
			5300629919	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	9 952.02 \$	
			5300623228	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	4 804.29 \$	

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28964	2023-02-08	SPRITZ   SOCIAL & NUMÉRIQUE	4703	Stratégie médias sociaux - Premier 50% \ Stratégie médias sociaux - Premier 50%	02-141-01-459	7 300.91 \$	7 300.91 \$
28965	2023-02-08	Talbot Maryse	2023-01-30	Honoraire graphiste - Faits Saillants (images pour réseau sociaux) \ Services techniques autres	02-141-01-459	697.52 \$	697.52 \$
28966	2023-02-08	TRANE CANADA ULC	313280355	Appel de service chiller - Pompes - CM \ Appel de service chiller - Pompes - CM	02-701-27-522	4 574.53 \$	4 574.53 \$
28967	2023-02-08	VAPOREL EAU PURE	2132	Bouteilles d'eau garage municipal \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	48.00 \$	97.15 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	48.00 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	0.57 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	0.58 \$	
28968	2023-02-17	6735240 canada inc Chelsea Pub et Biscotti	7 DÉCEMBRE 20	Repas pour délégation Victoriaville \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-110-00-610	454.12 \$	454.12 \$
28969	2023-02-17	BISSON SEBASTIEN	2022	Expertise en géotechnie - Sentier Ouest A5 \ Honoraires prof. - services scientifiques et génie	02-701-50-411	3 600.00 \$	3 600.00 \$
28970	2023-02-17	Carriere & Poirier Equipment Ltd.	3744	Achat pelle à neige extensible pour TRACTEUR07 Kubota M5-111 \ Achat pelle neige extensible pour TRACTEUR07	23-040-00-725	31 941.64 \$	47 486.92 \$
			4029	Achat souffleur à neige pour tracteur Kubota M5-111 (TRACTEUR 07) \ Souffleur neige pour tracteur Kubota M5-111 (TRACTEUR 07)	23-040-00-725	15 545.28 \$	
28971	2023-02-17	CERTIFIED LABORATORIES	827205	Huile pour flotte de véhicules \ Huile, graisse	02-390-00-633	541.42 \$	541.42 \$
28972	2023-02-17	CLYVEXCO	006393	ENTRETIEN CASCADES ET VALVE \ ENTRETIEN CASCADES ET VALVE	02-220-00-526	356.37 \$	356.37 \$
28973	2023-02-17	CONSULT'EAU	23120	Echantillonnage effluent système septiques tertiaire \ Traitement des données	02-470-01-452	21 014.04 \$	21 014.04 \$
28974	2023-02-17	GAUTHIER ET VINCENT ARPENTEURS-GÉOMÈTRE INC.	9883	Bornage Gatineau 550-17-010960-191) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 414.19 \$	1 414.19 \$
28975	2023-02-17	GENIUM 360	00017582	Formation Installations septiques \ Facture 00017582	02-490-00-454	534.63 \$	1 069.26 \$
			00017841	Formation - Inspection et diagnostic installations septiques \ Services de formation	02-490-00-454	534.63 \$	
28976	2023-02-17	Lauriault Electric	4547	Installation électrique permanente - terrain de soccer \ Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-701-20-725	4 121.85 \$	4 121.85 \$
28977	2023-02-17	LE GROUPE ROGER FAGUY INC.	F1964135	Réparation génératrice réseau \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	326.71 \$	1 633.58 \$
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-413-30-522	326.72 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	326.71 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-415-20-522	326.71 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-415-30-522	326.73 \$	
28978	2023-02-17	MRC des Collines de l'Outaouais	2022-000444	CARRA (P1 portion 2022) \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	223.53 \$	223.53 \$
28979	2023-02-17	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	971140	CAM124; Filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	40.66 \$	40.66 \$
28980	2023-02-17	Ville de Gatineau	77682	Frais analyse de laboratoire - Décembre 2022 \ Services techniques	02-412-30-444	37.71 \$	1 716.86 \$
			77683	Frais analyse de laboratoire - Décembre 2022 \ Services techniques	02-412-30-444	628.51 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			77685	Frais analyse de laboratoire - Décembre 2022 \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	452.49 \$	
			77684	Frais analyse de laboratoire - Décembre 2022 \ Services techniques	02-414-30-444	598.15 \$	
28981	2023-02-17	2963-2072 Quebec Inc.	14153	Collecte matières résiduelles pour commerces - Janvier 2023 \ Collecte déchets pour commerces - Janvier 2023	02-451-10-446	231.38 \$	662.54 \$
				Collecte recyclage pour commerces - Janvier 2023	02-452-10-446	431.16 \$	
28982	2023-02-17	4533011 CANADA INC (HYDRO-POMPE)	21940	BOyau eau chaude + pièces connexes \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	331.98 \$	331.98 \$
28983	2023-02-17	ABC MECANIQUE	1016630	Pièces quincaillerie diverses (coupleur, embout, quick faster) \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	19.74 \$	322.73 \$
			1016631	CAM109; Pièces diverses (quick afster) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	302.99 \$	
28984	2023-02-17	Ambulance Saint-Jean	I-QC-054270	COTISATION ANNUELLE INSTRUCTEUR- \ COTISATION ANNUELLE -	02-220-00-454	75.00 \$	75.00 \$
28985	2023-02-17	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	075126	Contrat opération et entretien des usines - Janvier à juin 2023 \ Opération usines EU Farm Point - Janvier à juin 2023	02-414-20-444	1 349.29 \$	16 864.10 \$
				Opération usines EU Centre-Village - Janvier à juin 2023	02-414-30-444	7 314.76 \$	
				Opération usines EP Centre-Village - Janvier à juin 2023	02-412-30-444	8 200.05 \$	
28986	2023-02-17	AUBE vitre d'auto	12160	CAM120; Installation pare-brise \ Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	391.23 \$	391.23 \$
28987	2023-02-17	B and T Macfarlane Ottawa Limited	480182	Ensemble de chaine pour tracteur \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	252.00 \$	588.00 \$
			480275	TRACTEUR06; pièce mécanique (wheel spacer) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	336.00 \$	
28988	2023-02-17	BATTERIES OUTAOUAIS INC	3247	Entretien génératrice - Poste de suppression \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	367.92 \$	367.92 \$
28989	2023-02-17	BIOGRADE	4359	SAVON VÉHICULES \ SAVON VÉHICULES	02-220-01-525	357.34 \$	357.34 \$
28990	2023-02-17	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0291399 01	Boyau hydraulique + pièces connexes \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	133.31 \$	133.31 \$
28991	2023-02-17	Bouquinart	105261	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	152.91 \$	678.05 \$
			105260	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	525.14 \$	
28992	2023-02-17	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86812	Télécommunication usine - Janvier 2023 \ Communication - Téléphonie	02-412-30-331	362.19 \$	362.19 \$
28993	2023-02-17	Carriere & Poirier Equipment Ltd.	172796	TRACTERU07 - boulon \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	44.64 \$	44.64 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-3.16 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	3.16 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-3.94 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	1.97 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	1.97 \$	
28994	2023-02-17	CONSTRUCTION CHARTRAND	7515	Réparation d'une pompe - Usine d'eau potable \ Réparation d'une pompe - Usine d'eau potable	02-412-30-522	1 569.41 \$	1 569.41 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé  Débit direct  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct

Du : 2023-02-07  
 Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28995	2023-02-17	CONSULT'EAU	23484	Appel de service - UV centre communautaire \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	287.43 \$	3 855.85 \$
			23346	Échantillonnage Effluent système septique tertiaire \ Traitement des données	02-470-01-452	3 568.42 \$	
28996	2023-02-17	DESLAURIERS - 137269 CANADA LTEE	70063	Inspection gicleur Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	301.81 \$	301.81 \$
28997	2023-02-17	Douglas Morrison Ltee	7599	424.80L Kendall Super D-XA 15W40 \ 424.80L Kendall Super D-XA 15W40	02-330-01-639	2 495.80 \$	2 495.80 \$
28998	2023-02-17	EPURSOL	0000104005	Usine EU - Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars) \ Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars)	02-415-30-522	417.36 \$	1 221.90 \$
			0000104061	Usine EU - Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars) \ Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars)	02-415-30-522	804.54 \$	
28999	2023-02-17	Evolutel Telecommunications Inc.	190629	Appel de service - casque d'écoute \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-320-00-414	103.48 \$	103.48 \$
29000	2023-02-17	EXTERMINATION REGIONEX Inc.	00476581	Contrat d'extermination annuel - Centre comm Farm Point - 2023 \ Contrat d'extermination 2022 - Centre communautaire de FP	02-701-20-522	137.97 \$	137.97 \$
29001	2023-02-17	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	Janvier 2023	Frais de gestion Centre Meredith - Janvier 2023 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-104 303.77 \$	101 053.56 \$
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-4 146.84 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-8 271.21 \$	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	116 721.82 \$	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	104 303.77 \$	
			15% HYDRO JA	15% électricité - Centre Meredith 09/12/2022 au 08/01/2023 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 250.21 \$	
29002	2023-02-17	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	552430	BOITES, CHEMISES, ENCRE \ BOITES, CHEMISES, ENCRE	02-220-00-670	195.42 \$	378.97 \$
			596480	Commande du 8 fev 2023 \ Service des ressources humaines	02-160-00-670	115.75 \$	
			597328	Commande du 8 fév 2023 \ Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	67.80 \$	
29003	2023-02-17	GILLES R GLANDON	D2022-00183	Cautionnement \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	310.00 \$	310.00 \$
29004	2023-02-17	GLS	30504236	Frais de transport de colis \ Fret et messagerie	02-330-00-322	30.50 \$	30.50 \$
29005	2023-02-17	H2LAB INC	87481	programme H2O puits \ programme H2O puits	02-470-00-452	1 856.28 \$	1 856.28 \$
29006	2023-02-17	INTER OUTAOUAIS	308026G	CAM109 - Turbocharger \ CAM109 - Turbocharger	02-330-03-525	3 414.30 \$	2 983.14 \$
			CM308026G	CAM109; Core return \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-431.16 \$	
29007	2023-02-17	J.D.W. Mongeon Radiateur Hull Enr.	23180	CAM109 - Air to air \ CAM109 - Air to air	02-330-03-525	1 375.10 \$	1 375.10 \$
29008	2023-02-17	J.R. BRISSON EQUIP. Ltee.	2703083	Contrat location chargeur sur roues février 2023 \ Location chargeur sur roues/Fév. à avril et nov. déc 2023	02-330-00-516	5 966.04 \$	6 687.05 \$
				Location balai tasseur /Fév. à avril et nov. déc 2023	02-330-00-516	721.01 \$	
29009	2023-02-17	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9009119114	Copies janvier 2023 - 3 imprimantes \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	151.26 \$	441.82 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	14.54 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	43.59 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	14.52 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	58.11 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	116.21 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	43.59 \$	
29010	2023-02-17	Laboratoire Micro B	14393	Analyse chimique (#103048) \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 \$	123.04 \$
			14461	Analyse d'eau (#103131) \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 \$	
29011	2023-02-17	LES EQUIPEMENTS LAPIERRE	465346	8 barils - Ultrasil - EP \ 8 barils - Ultrasil - EP	02-412-30-635	18 594.80 \$	25 838.23 \$
			465045	Lavage d'un train membranaire (45 membranes) \ Lavage d'un train membranaire (45 membranes)	02-412-30-522	7 243.43 \$	
29012	2023-02-17	Librairie Renaud-Bray inc.	CW29907730	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	127.89 \$	396.01 \$
			CWQ29907731	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	268.12 \$	
29013	2023-02-17	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	62750	Livres fr \ Livre fr	02-702-30-729	595.46 \$	1 291.20 \$
			62752	Livres fr semaine des auteurs 2023 \ Livres fr semaine des auteurs 2023	02-702-30-729	350.09 \$	
			62751	Livres fr \ Livre fr	02-702-30-729	345.65 \$	
29014	2023-02-17	Location Lou-Pro Inc.	199653	Scie mécanique \ Scie mécanique	02-320-00-725	1 085.91 \$	1 085.91 \$
29015	2023-02-17	Loisir Sport Outaouais	132794	Contribution entete des arenas LSO \ 2e versement - Entrente aréna MRC	02-701-30-970	3 074.57 \$	3 074.57 \$
29016	2023-02-17	MAZOUT G. BELANGER INC.	01576177	Diesel 2301.4L \ Diesel	02-220-02-631	206.71 \$	12 079.13 \$
				Diesel	02-320-02-631	2 568.15 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 745.17 \$	
				Diesel	02-390-02-631	347.30 \$	
			01579943	Mazout de chauffage \ Huile à chauffage	02-220-00-632	262.58 \$	
			01577356	Diesel 2485.4L \ Diesel	02-220-02-631	209.58 \$	
				Diesel	02-320-02-631	2 604.00 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 783.49 \$	
				Diesel	02-390-02-631	352.15 \$	
29017	2023-02-17	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	3900	Publication Construco - Appel d'offres PVFS \ Publicité et information - journaux et revues	02-490-00-341	412.88 \$	412.88 \$
29018	2023-02-17	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	755837	Installation point d'accée wifi caserne Hollow Glen \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	174.19 \$	824.96 \$
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	296.64 \$	
			755501	Point d'accées wifi - Centre Communautaire FP \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	296.64 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			755882	Switch port TP Link \ Biens durables - ameublement, équip. de bureau	02-702-30-726	57.49 \$	
29019	2023-02-17	MRC des Collines de l'Outaouais	2023-000040	CARRA \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	227.98 \$	227.98 \$
29020	2023-02-17	Oclair Environnement inc.	1094	Contrat entretien annuel 6 propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	3 725.19 \$	3 725.19 \$
29021	2023-02-17	Ottawa Wear Part	524	CAM122-130 - Nordik move 12' rubber/carbide replacement \ Nordik move 12' rubber/carbide replacement	02-330-04-525	1 423.80 \$	2 847.60 \$
				Nordik move 12' rubber/carbide replacement	02-330-04-525	1 423.80 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-201.60 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-330-04-525	201.60 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-251.37 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	125.68 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-330-04-525	125.69 \$	
29022	2023-02-17	PARAGRAPHE	220824	Livres ang semaine des auteurs 2023 \ Livres ang semaine des auteurs 2023	02-702-30-729	188.84 \$	1 287.05 \$
			220826	Livre ang LP \ Livres ang LP	02-702-30-729	38.84 \$	
			220825	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	74.52 \$	
			220727	Livres ang semaine des auteurs 2023 \ Livres ang semaine des auteurs 2023	02-702-30-729	201.47 \$	
			220726	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	49.35 \$	
			220894	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	638.55 \$	
			220895	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	95.48 \$	
29023	2023-02-17	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	986789	Nettoyeur pour vitres \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	53.39 \$	602.27 \$
			986790	Nettoyeur pour vitres \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	17.79 \$	
			987132	CAM121; Essieux \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	287.39 \$	
			987026	CAM121; Pièces mécanique (CV assembly) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	243.70 \$	
29024	2023-02-17	Pièces de camions JMC	059787	CAM119, 122, 127, 130; Miroir, lame et lumière \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	121.60 \$	722.91 \$
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	121.61 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	121.61 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	121.61 \$	
			059996	Pièce quincaillerie (grease coupler) \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	32.01 \$	
			059997	CAM109; Pièces mécaniques (ressort + raccord) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	204.47 \$	
29025	2023-02-17	PLOMBERIE BREBEUF INC	4211	Appel de service - Poste de suppression - EP \ Appel de service - Poste de suppression - EP	02-412-30-522	1 560.79 \$	1 560.79 \$
29026	2023-02-17	PNEUS BELISLE OUTAOUAIS INC.	F0079816 00	CAM103; Réparation crevaison \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-330-02-525	229.90 \$	229.90 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29027	2023-02-17	Purolator inc	452639801	Frais transport de colis \ Fret et messagerie	02-390-00-322	21.97 \$	21.97 \$
29028	2023-02-17	Rabaiscampus.Com	125213525	Abonnement revues 2023 \ Abonnement revues 2023	02-702-30-729	2 700.96 \$	2 700.96 \$
29029	2023-02-17	Riobec Securite Inc.	361167	Couvre-tout été \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	96.40 \$	919.67 \$
			631165	Manteau \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	59.77 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	59.76 \$	
			361166	Tuque \ Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	344.93 \$	
			361169	Station nettoyage de lentille + gants \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-320-00-670	16.00 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	105.72 \$	
			360993	Crampons + salopette doublé \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	174.31 \$	
			361537	Couvre-tout été \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	62.78 \$	
29030	2023-02-17	RN222 INC	CHEL20230213-	tests de radon \ tests de radon	02-470-00-692	2 172.45 \$	2 172.45 \$
29031	2023-02-17	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201173264	Clapet, outil de démontage, coupe-tuyau - LCCHOL \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	45.73 \$	373.75 \$
			201173143	Chalumeau tete \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	55.18 \$	
			201172983	Grattoir \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	11.49 \$	
			201172982	Autolissant plus \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-702-30-522	40.23 \$	
			201172692	Retour de marchandise; réf facture 201172689 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	-7.12 \$	
			201172689	Poignée robinet \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	7.12 \$	
			201171634	Boulons hex + anneau \ Articles de quincaillerie	02-390-00-641	6.64 \$	
			201173087	Articles de quincaillrie divers pour Patinoire HG \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-30-522	98.97 \$	
			201173460	Grattoir toiture \ Petits outils	02-390-00-643	68.97 \$	
			201173461	Coulis s-retrait \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	28.73 \$	
			201173601	Pistolet arrosage 3 fonction \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	17.81 \$	
29032	2023-02-17	Ryan's Garage	20433	CAM121; Pièces mécanique (piston + fitting hydraulique) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	263.18 \$	263.18 \$
29033	2023-02-17	SEGUIN MORRIS INC.	16146	Appel de service - Poste d'eau brute Church - EP \ Appel de service - Poste d'eau brute Church - EP	02-413-30-522	611.67 \$	611.67 \$
29034	2023-02-17	SEL WINDSOR LTEE	5300633403	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	5 094.90 \$	20 321.46 \$
			5300633735	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	5 137.16 \$	
			5300632710	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	10 089.40 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29035	2023-02-17	SolidCAD	00315852	Renouvellement licences Solidcad 2023 fact. 31582 \ Renouvellement licences Solidcad 2023 devis 31582	58-291-10-000	347.52 \$	347.52 \$
29036	2023-02-17	SPECTRALITE/SIGNOPLUS	FC 93051	Enseigne \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	229.95 \$	229.95 \$
29037	2023-02-17	Toromont Cat	PS031455739	BACK14; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	456.68 \$	480.64 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-32.33 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	32.33 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-40.31 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	20.15 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	20.16 \$	
			PS031455740	BACK14; Pièce mécanique (filtre) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	23.96 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-1.70 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	1.70 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-2.12 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	1.06 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	1.06 \$	
29038	2023-02-17	LaFab sur Mill	LAFAB MARS23	Contribution culturelle - Fab sur Mill \ Contribution culturelle - Fab sur Mill	02-702-90-970	33 750.00 \$	33 750.00 \$
29039	2023-02-17	Societe de L'Assurance Automobile du Quebec -	2023	IMMATRICULATIONS 2023 \ Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	813.25 \$	37 113.56 \$
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	705.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	813.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	632.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	544.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	512.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	334.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	1 711.19 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	1 711.19 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	1 711.19 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	2 409.19 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	2 409.19 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	1 711.19 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	1 711.19 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	1 711.19 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	645.55 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	1 711.19 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé  Débit direct

Du : 2023-02-07  
Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	1 711.19 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	1 711.19 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	810.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	59.30 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	512.25 \$	
				Immatriculation des véhicules - case 721g	02-320-00-455	813.25 \$	
				Immatriculation des véhicules - bomag	02-320-00-455	59.30 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	479.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	334.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	59.30 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	632.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	632.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	334.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	334.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	544.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	655.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	334.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	334.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-470-00-455	334.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-610-00-455	334.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-220-00-455	506.25 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-220-00-455	1 711.19 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-220-00-455	999.89 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-220-00-455	80.30 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-220-00-455	999.89 \$	
29040	2023-03-03	7518218 CANANA INC (HKR CONSULTATION)	3208	Services prof. ingénierie civil et géotechnique pour sentier OUEST A5 \ Serv. prof. ingéni. civil & géotechnique - Sentier OUEST A5	23-040-52-721	13 940.72 \$	13 940.72 \$
29041	2023-03-03	Association résidents Kingsmere	ASSURANCE 20	Contribution assurance OBNL \ Contribution assurance OBNL	02-701-10-429	142.30 \$	142.30 \$
29042	2023-03-03	Ayoub Safwat	31/05/21	Crédit septique 2020-2021, \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	283.00 \$	283.00 \$
29043	2023-03-03	BATTERIES OUTAOUAIS INC	2724	Achat de batterie pompe portative \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	90.14 \$	194.87 \$
			1154	Échange de batteries pompe portative \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	-35.29 \$	
			1117	Batterie pour pompe portative \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	140.02 \$	
29044	2023-03-03	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86761	Télécommunication usines - Décembre 2022 \ Communication - Téléphonie	02-412-30-331	362.19 \$	362.19 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29045	2023-03-03	Clermont Leonie	2066	Accroches-portes \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-413-30-670	106.64 \$	106.64 \$
29046	2023-03-03	DOMINIQUE QUINTAL	D2022-00285	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
29047	2023-03-03	ENERGERE INC - SOLUTION ECOENERGETIQUE	8753	Fourniture pour compteur d'eau \ Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-412-30-725	905.43 \$	905.43 \$
29048	2023-03-03	ENVRIO-STEP TECHNOLOGIES	V1364	Contrat entretien annuel 2021 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	856.56 \$	856.56 \$
29049	2023-03-03	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	FAC0041575	Formation Patricia Charbonneau rôle officier municipal \ Formation Patricia Charbonneau rôle officier municipal	02-610-00-454	688.68 \$	688.68 \$
29050	2023-03-03	FRANCOIS MALOUIN	D2021-00583	CAUTIONNEMENT construction - 1 000 \$ \ Dépôt - Nouvelle	55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
29051	2023-03-03	GENEVIEVE CHAMBERLAND- Petite Caisse	MARS 2023A	Renflouement petite caisse finances \ CRÈME	02-320-00-610	18.55 \$	179.40 \$
				CRÈME	02-130-00-610	15.35 \$	
				CRÈME	02-130-00-610	9.20 \$	
				Repas entretien	02-390-00-610	18.85 \$	
				Repas entretien	02-390-00-610	15.30 \$	
				Repas entretien	02-390-00-610	19.00 \$	
				Repas entretien	02-390-00-610	18.45 \$	
				Frais de poste	02-702-30-321	52.70 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	12.00 \$	
29052	2023-03-03	GROUPE CLR/EXEL RADIO	EXL05728	MATÉRIEL POUR SYSTÈME HAUT-PARLEUR CASERNE 1 \ MATÉRIEL POUR SYSTÈME HAUT PARLEUR CASERNE 1	02-220-01-339	291.98 \$	291.98 \$
29053	2023-03-03	IMPRIMERIE DU PROGRÈS	113991	Cartons postale Noël magique \ Cartons postale Noël Magique	02-701-20-345	772.10 \$	772.10 \$
29054	2023-03-03	Jack Fleming	D2020-00097	Remboursement certificat d'usage \ Certificat d'autorisation	01-241-00-008	100.00 \$	100.00 \$
29055	2023-03-03	Location Lou-Pro Inc.	195742	Bougie \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-701-30-526	55.93 \$	55.93 \$
29056	2023-03-03	MEGHAN LINDSAY	1160 ROUTE 10	Remboursement TPAV \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	3 259.77 \$	3 259.77 \$
29057	2023-03-03	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	755979	Main-d'ouvre installation 2e serveur \ Ameub., équip. bureau info. & comm.-Administration	23-020-00-726	1 183.96 \$	1 183.96 \$
				Affectations - fonds de roulement	23-920-00-000	-1 081.11 \$	
				Fonds de roulement non engagé	59-151-10-000	1 081.11 \$	
29058	2023-03-03	Premier Tech Aqua	814139 à 814523	Contrat entretien annuel 2022 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	54 851.08 \$	54 851.08 \$
29059	2023-03-03	Riobec Securite Inc.	357333	Pantalons + bottes d'hiver \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	343.60 \$	343.60 \$
29060	2023-03-03	SAMAN DORMANI	COUCHES3	Projet couches jetables \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	49.49 \$	49.49 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-49.49 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	49.49 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29061	2023-03-03	SIMO MANAGEMENT INC	053727	Vérification équipement mesure de débit (eau potable) \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	2 484.61 \$	2 484.61 \$
29062	2023-03-03	SNC-LAVALIN INC.	1648564	Serv.s prof. - Auscultation et interventions réhabilitation chaussée \ Serv.s prof. - Auscultation & réhabilitation chaussée	02-320-00-411	13 222.13 \$	13 222.13 \$
29063	2023-03-03	2963-2072 Quebec Inc.	MARS 2023	Contrat collecte matières résiduelles - Janvier à juillet 2023 \ Contrat collecte ordures - Janvier à juillet 2023	02-451-10-446	22 583.96 \$	64 376.42 \$
				Contrat collecte recyclage - Janvier à juillet 2023	02-452-10-446	18 587.63 \$	
				Contrat collecte compostage - Janvier à juillet 2023	02-452-35-446	20 695.50 \$	
				Contrat collecte ecombrants - Janvier à juillet 2023	02-452-90-446	2 509.33 \$	
29064	2023-03-03	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	MARS 2023	Contrat déneigement secteur.Hollow Glen 2022-2023/Fév. à nov. 2023 \ Contrat déneigement secteur Hollow Glen/Déc. & janvier	02-330-00-443	10 124.42 \$	10 124.42 \$
29065	2023-03-03	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	2207	Émondage : Route 105 x1 / Ch. Arthur x3 / Ch. Lacharité x1 \ Émondage : Route 105 x1 / Ch. Arthur x3 / Ch. Lacharité x1	02-320-06-459	1 954.58 \$	1 954.58 \$
29066	2023-03-03	ACTION SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	32171	Nouveau cellulaire DG \ Communication - Cellulaire	02-130-01-331	155.25 \$	155.25 \$
29067	2023-03-03	ASSOCIATION DES BIBLIO PUBLIQUES DU QUEBEC	6558	ABPQ - cotisation base + par habitant \ ABPQ - cotisation base + par habitant	02-702-30-494	547.08 \$	547.08 \$
29068	2023-03-03	Association des Communicateurs Municipaux QC	8430 8406	Cotisation annuelle 2023 - ACMQ \ Cotisations à des associations et abonnements Inscription colloque 2023 - Responsable des communications \ Inscription colloque 2023 - Responsable des communications	02-141-00-494 02-141-00-454	321.93 \$ 626.61 \$	948.54 \$
29069	2023-03-03	ASSOCIATION DES DIRECTEURS GENERAUX DES MUNICIPALITE DU QC	2451 2450	Assurance juridiques - Adhésion annuelle 2023 \ Cotisations à des associations et abonnements Cotisation annuelle 2023 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494 02-130-00-494	365.00 \$ 800.00 \$	1 165.00 \$
29070	2023-03-03	Association des gestionnaires en Securite Incendie Du Québec	FAC32706	COTISATION ANNUELLE - \ COTISATION ANUELLE -	02-220-00-494	339.18 \$	339.18 \$
29071	2023-03-03	Bell-Horizon Inc Les groupes	968031	Location autobus sortie bons compagnons \ Location autobus sortie bons compagnons	02-701-90-515	1 730.37 \$	1 730.37 \$
29072	2023-03-03	BMR QUINCAILLERIE TOURAIN	0291463 01 0291367 01 0291483 01 0291482 01 0291270 01	Pelle, pinceau, gratte trottoir \ Petits outils Boulons, rondelles, écrous \ Articles de quincaillerie Crédit facture 0291482 01 - TRACTEUR08; Huile hydraulique \ Huile, graisse TRACTEUR08; Huile hydraulique \ Huile, graisse Boyau hydraulique + pièces connexes \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-643 02-390-00-641 02-390-00-633 02-390-00-633 02-330-00-649	194.71 \$ 44.27 \$ -71.27 \$ 285.09 \$ 77.87 \$	530.67 \$
29073	2023-03-03	Bouquinart	105276	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	317.56 \$	317.56 \$
29074	2023-03-03	Brault Maxtech inc	18574	Appel de service - Système swiftSC B08 Trojan UV - EP \ Appel de service - Système swiftSC B08 Trojan UV - EP	02-412-30-522	2 009.76 \$	2 009.76 \$
29075	2023-03-03	CAFE LILLY BEAN	0000569 0000570	Collation présentation plan stratégique \ Aliments, cafe, eau, etc. Collations - Nomination DG \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610 02-130-00-610	164.43 \$ 448.82 \$	702.94 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé  Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct

Du : 2023-02-07  
Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			0000567	Repas conseil \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-110-00-610	89.69 \$	
29076	2023-03-03	Carriere & Poirier Equipment Ltd.	172970	TRACTEUR06; pièces mécaniques diverses \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	556.41 \$	556.41 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-39.39 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	39.39 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-49.12 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	24.56 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	24.56 \$	
29077	2023-03-03	CHARLES IGA	3425	Repas - séance info des quais \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	68.93 \$	68.93 \$
29078	2023-03-03	Clef Magique Enr.	18173	Remplacement serrures LCCFAP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	519.50 \$	519.50 \$
29079	2023-03-03	CNH INDUSTRIEL CAPITAL	2703083	Location chargeur sur roues - Février 2023 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-330-00-516	6 687.05 \$	6 687.05 \$
29080	2023-03-03	CONSTRUCTION CHARTRAND	7533	Réparation d'une pompe - Usine d'épuration \ Réparation d'une pompe - Usine d'épuration	02-414-30-522	5 115.08 \$	5 115.08 \$
29081	2023-03-03	Construction DJL, Agence Wakefield	18003166	20 tonnes asphalte \ 20 tonnes asphalte	02-330-00-625	453.37 \$	2 155.65 \$
			18003840	20 tonnes asphalte \ 20 tonnes asphalte	02-330-00-625	1 702.28 \$	
29082	2023-03-03	CONSULT'EAU	23592	Entretien système eau potable et UV - LCCHOL \ Entretien système eau potable et UV - LCCHOL	02-701-20-522	1 480.82 \$	1 480.82 \$
29083	2023-03-03	CRSBP DE L'OUTAOUAIS INC.	109027	Inscription - Journée des Biblio \ Services de formation	02-702-30-454	57.49 \$	57.49 \$
29084	2023-03-03	DAVID CROSS	127	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	13.44 \$	32.48 \$
			167354	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	19.04 \$	
29085	2023-03-03	DBO Expert	6493	Contrat entretien annuel 2023 - 78 propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	8 151.06 \$	8 151.06 \$
29086	2023-03-03	DHC Avocats	192335	Dossier CCN - Frias juridique période se terminant le 31 janvier 23 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-150-00-412	2 670.36 \$	2 670.36 \$
29087	2023-03-03	Douglas Morrison Ltee	7616	DEF fluid 839.1L \ Diesel	02-330-02-631	1 514.67 \$	1 514.67 \$
29088	2023-03-03	EPURSOL	0000104100	Usine EU - Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars) \ Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars)	02-415-30-522	402.70 \$	8 059.17 \$
			0000104127	Usine EU - Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars) \ Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars)	02-415-30-522	495.83 \$	
			0000104083	Nettoyage des 6 stations de pompage \ Nettoyage des stations de pompage - Centre Village	02-415-30-522	4 265.57 \$	
			0000104084	Nettoyage des 6 stations de pompage \ Nettoyage station de pompage - Farm Point	02-415-20-522	2 895.07 \$	
29089	2023-03-03	Evolutel Telecommunications Inc.	190968	Appel de service - Téléphone récpetion + formation pour modif. nom base \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	224.20 \$	281.69 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé  Dépôts  Débit direct

Du : 2023-02-07  
Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			10783	Appel de service - configuration téléphone informatique	Honoraires prof. - administration et 02-130-00-414	57.49 \$	
29090	2023-03-03	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	593217	CARTOUCHE ENCRE-PORTE COPIE-STYLOS \ CARTOUCHE ENCRE-STYLOS-PORTE COPIE	02-220-00-670	142.41 \$	142.41 \$
29091	2023-03-03	FQM Assurances	9288	Assurance excavatrice 2023 \ Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	02-320-00-425	1 033.32 \$	2 066.64 \$
				Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	02-330-00-425	1 033.32 \$	
29092	2023-03-03	Francis Canada Truck Center Inc.	X100325599:01	CAM130; Pièces mécaniques (courroie divers) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	147.49 \$	608.55 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-10.44 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	10.44 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-13.02 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	6.51 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	6.51 \$	
			X100325598:01	CAM130; Pièces mécaniques (courroie) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	461.06 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-32.64 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	32.64 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-40.70 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	20.35 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	20.35 \$	
29093	2023-03-03	GENEVIEVE CHAMBERLAND- Petite Caisse	MARS 2023	Renflouement petite caisse finances \ CRÈME	02-130-00-610	9.20 \$	295.70 \$
				CRÈME	02-130-00-610	9.20 \$	
				CRÈME	02-320-00-610	18.55 \$	
				CRÈME	02-320-00-610	18.55 \$	
				CRÈME	02-130-00-610	9.20 \$	
				CRÈME	02-130-00-610	8.25 \$	
				CRÈME	02-130-00-610	14.45 \$	
				CRÈME	02-320-00-610	18.55 \$	
				CRÈME	02-130-00-610	9.20 \$	
				CRÈME	02-130-00-610	9.20 \$	
				CRÈME	02-130-00-610	14.45 \$	
				CRÈME	02-130-00-610	15.35 \$	
				CRÈME	02-130-00-610	15.35 \$	
				EPICRIE	02-390-00-610	7.20 \$	
				SUCRE	02-130-00-610	12.50 \$	

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				SUCRE	02-390-00-610	12.50 \$	
				Repas urbanisme	02-610-00-610	19.25 \$	
				Repas urbanisme	02-610-00-610	5.40 \$	
				Déplacement - Dépôt banque	02-130-00-310	69.35 \$	
29094	2023-03-03	GESTION JUSTIN MEUNIER INC	MARS 2023	Contrat déneigement chemin poste pompage eau brute/Janv. à fév. 2023 \ Contrat déneigement ch. poste pompage - Partie municipale	02-330-00-443	1 143.72 \$	1 767.74 \$
				Déneigement ch. poste pompage-Partie propriétaire	02-330-00-443	624.02 \$	
29095	2023-03-03	GLS	30704202	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-390-00-322	13.51 \$	13.51 \$
29096	2023-03-03	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	72737	CAM132 - Mirroir \ CAM132 - Mirroir	02-330-03-525	606.55 \$	606.55 \$
29097	2023-03-03	Imprimerie Vincent Ltée	179272	Commande du 2 fév. 2023 \ Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	1 142.85 \$	1 142.85 \$
29098	2023-03-03	INTER OUTAOUAIS	308543G	CAM127 - Siège \ CAM127 - Siège	02-330-03-525	977.28 \$	977.28 \$
29099	2023-03-03	Jacques Charbonneau	Badminton hiver	Contribution Badminton Chelsea \ Badminton Chelsea - Hiver 2023	02-701-20-511	966.00 \$	966.00 \$
29100	2023-03-03	Jaguar Media	FA22-59135	Abonnement annuel "municipal 5001 à 10000" \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	758.84 \$	758.84 \$
29101	2023-03-03	JRT AUTOMATISATION INC.	390357	Appel de service - Vannes non fonctionnes à l'entrée de l'eau brute EP \ Appel de service - Vannes non fonctionnes à l'entrée de l'ea	02-412-30-522	172.46 \$	172.46 \$
29102	2023-03-03	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC	9019223821	Alun - 8.02Kg \ Alun - 8.02Kg	02-414-30-635	7 330.70 \$	7 330.70 \$
29103	2023-03-03	KEVIN SYLVESTER	Authors week 1	- Cachet semaine des auteurs \ - Cachet semaine des auteurs	02-702-30-499	4 410.00 \$	4 410.00 \$
29104	2023-03-03	LA MAISON DU PEINTRE	0401080089	Rouleau + plateau pour peinture \ Pieces et accessoires - autres	02-701-20-649	78.13 \$	1 707.07 \$
			0401079884	Rouleau, pinceau, mini grattoir, guenilles, epoxy gris, doublue chaudière \ Pieces et accessoires - autres	02-701-20-649	77.20 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	378.64 \$	
				Articles de nettoyage	02-390-00-660	17.85 \$	
			0401080076	Epoxy gris moyen + genouillères \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	378.64 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	40.46 \$	
			0401080106	Epoxy + diluant \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	736.15 \$	
29105	2023-03-03	Laboratoire Micro B	14628	Analyse d'eau (#103295) \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 \$	123.04 \$
			14581	Analyse d'eau (#103257) \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 \$	
29106	2023-03-03	LACROIX & ASSOCIÉS INC	Interimaire 22	Audit intérimaire exercice se terminant le 31/12/2022 \ Honoraires prof. - Compt. et vérification	02-130-00-413	8 623.13 \$	8 623.13 \$
29107	2023-03-03	Lafleur de la Capitale QUEBEC INC	MARS 2023	Contrat balisage Voie Verte Chelsea 2022-2023 - Janvier à mars 2023 \ Contrat balisage Voie Verte Chelsea 2022-2023 - Décembre 202	02-701-50-447	13 969.46 \$	13 969.46 \$

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29108	2023-03-03	Lauriault Electricque	4899	Travaux électriques - Caserne 2 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	425.35 \$	2 638.62 \$
			4876	Installation de 2 circuits 20 amp pour exercices - CM \ Installation de 2 circuits 20 amp pour exercices - CM	02-701-27-522	2 213.27 \$	
29109	2023-03-03	LES DEVELOPPEMENTS RUISSEAU CHELSEA INC.	MARS 2023	Loyer location bureau loisirs \ Location bureau loisirs	02-701-10-511	919.80 \$	919.80 \$
29110	2023-03-03	LES RELIURES CARON & LETOURNEAU LTÉE	60029	Reliure et réparation livres \ Reliure et réparation livres	02-702-31-499	1 346.02 \$	1 346.02 \$
29111	2023-03-03	MARTIN MONTREUIL	252986	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	18.40 \$	18.40 \$
29112	2023-03-03	MAZOUT G. BELANGER INC.	01579941	Diesel 2571.9L \ Diesel	02-220-02-631	215.57 \$	15 102.61 \$
				Diesel	02-320-02-631	2 678.45 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 863.06 \$	
				Diesel	02-390-02-631	362.22 \$	
			01579942	Essence 1832.6L \ Essence	02-220-01-631	177.49 \$	
				Essence	02-320-01-631	551.43 \$	
				Essence	02-330-01-631	864.73 \$	
				Essence	02-390-01-631	1 316.53 \$	
				Essence	02-490-01-631	14.28 \$	
				Essence	02-610-01-631	20.48 \$	
				Essence	02-470-01-631	22.60 \$	
			01581864	Diesel 2600L \ Diesel	02-220-02-631	211.94 \$	
				Diesel	02-320-02-631	2 633.12 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 814.62 \$	
				Diesel	02-390-02-631	356.09 \$	
29113	2023-03-03	Meldo Inc	743	Repas CCUDD février \ Repas CCUDD février	02-610-00-610	338.60 \$	338.60 \$
29114	2023-03-03	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	755980	Installation postes info salle sous-sol + switch \ Installation postes info salle sous-sol + switch	02-702-30-414	626.04 \$	626.04 \$
29115	2023-03-03	Municipalite de la Peche	2023-000005	FORMATION AUTO POMPE - FORMATION AUTO POMPE -	02-220-00-454	742.42 \$	742.42 \$
29116	2023-03-03	PARAGRAPH	221070	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	214.20 \$	366.41 \$
			221071	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	152.21 \$	
29117	2023-03-03	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	991467	CAM120; Filtres divers (air + huile) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	43.85 \$	3.22 \$
			990243	Crédit; retour de pièces réf facture 987026 CAM121 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-243.70 \$	
			989920	Fourniture pour garage \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	68.84 \$	
			989730	Ratchet \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	46.53 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			991469	CAM129; Filtres divers (huile + air) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	43.85 \$	
			991451	CAM118; Filtres divers (air + huile) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	43.85 \$	
29118	2023-03-03	Pièces de camions JMC	060028	CAM127; Miroir convexe \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	20.49 \$	20.49 \$
29119	2023-03-03	POLANE INC	031057	LOCATION PELLE - INTERVENTION 70 CARMAN \ LOCATION PELLE - INTERVENTION 70 CARMAN	02-220-00-442	1 345.21 \$	1 345.21 \$
29120	2023-03-03	Purolator inc	452745686	Frais envoi de colis divers \ Fret et messagerie	02-220-00-322	11.51 \$	25.71 \$
				Fret et messagerie	02-330-00-322	14.20 \$	
29121	2023-03-03	Pyromatech	51238	Remplissage extincteur \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	59.78 \$	59.78 \$
29122	2023-03-03	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	20230036055	Renouvellement autorisation radiocommunication 2023 \ Renouvellement autorisation radiocommunication 2023	02-320-01-339	1 324.02 \$	2 648.04 \$
				Renouvellement autorisation radiocommunication 2023	02-330-01-339	1 324.02 \$	
29123	2023-03-03	Riobec Securite Inc.	361922	Chaussures \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	124.52 \$	1 071.65 \$
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	124.52 \$	
			362004	Chausson + Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	224.84 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	224.85 \$	
			362005	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	126.69 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	126.70 \$	
			361165	Manteau \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	59.76 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	59.77 \$	
29124	2023-03-03	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201173817	Vis et adhésif; LCCFAP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	19.38 \$	58.45 \$
			201174064	Brosse à neige \ Ent. et réparation véhicules	02-610-01-525	27.58 \$	
			201174264	Scellant porte & fenêtre \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	11.49 \$	
29125	2023-03-03	Ryan's Garage	20488	CAM104; Pièces mécaniques diverses \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	53.93 \$	480.73 \$
			20454	CAM104; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	426.80 \$	
29126	2023-03-03	SANIVAC OUTAOUAIS	0000008690	Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	160.14 \$	320.28 \$
			0000008689	Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	160.14 \$	
29127	2023-03-03	SEL WINDSOR LTEE	5300635795	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	14 827.64 \$	24 674.00 \$
			5300634055	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	4 880.91 \$	
			5300634311	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	4 965.45 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
29128	2023-03-03	Spca de L'Outaouais	476816	Enlèvement carcasse de chevreuil SPCA	Services techniques Autres - 02-290-05-459	125.00 \$	2 838.31 \$
			MARS 2023	Contrat pour contrôle animalier 2023 \ Contrat pour contrôle animalier 2023	02-290-05-459	2 713.31 \$	
29129	2023-03-03	Thibault & Associés (l'Arsenal)	537730	RÉPARATION DE PLUSIEURS APRIA \ RÉPARATION DE PLUSIEURS APRIA	02-220-01-526	2 117.73 \$	2 117.73 \$
29130	2023-03-03	TOROMONT CAT	PSQP0399589	BACK14; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	296.33 \$	1 039.55 \$
			PSQP0399143	BACK14; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	125.90 \$	
			PSQP0399144	BACK14; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	5.65 \$	
			WOQP468425	BACK14 - Appel de service \ BACK14 - Appel de service	02-330-01-525	611.67 \$	
29131	2023-03-03	Toromont Cat	PS031457110	BACK14 - Freins \ BACK14 - Freins	02-330-03-525	2 973.17 \$	4 726.95 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-210.49 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	210.49 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-262.45 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	131.22 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	131.23 \$	
			PS031456955	BACK14 - Freins \ BACK14 - Freins	02-330-03-525	583.08 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-41.28 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	41.28 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-51.47 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	25.73 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	25.74 \$	
			PS031456855	BACK14 - Freins \ BACK14 - Freins	02-330-03-525	1 170.70 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-82.88 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	82.88 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-103.34 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	51.67 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	51.67 \$	
29132	2023-03-03	UNIVAR CANADA LTD	97753500	Crédit; Remboursement dépôt contenant \ Produits chimiques	02-412-30-635	-1 034.78 \$	4 683.75 \$
			939741	Usine EP - Produits chimiques \ NACLO - Hypochlorite 12% / barils	02-412-30-635	5 009.47 \$	
				NAOH - Soude caustique liquide 50% / barils	02-412-30-635	1 263.30 \$	
			13192	Usine EP - Produits chimiques \ Crédit - retour de contenant	02-412-30-635	-1 034.78 \$	
			50923297	Usine EP - Produits chimiques \ HCL - Acide hydrochlorique / barils	02-412-30-635	480.54 \$	
29133	2023-03-03	VAPOREL EAU PURE	87568	Eau garage municipal \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	44.00 \$	89.15 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	44.00 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	0.58 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	0.57 \$	
29134	2023-03-03	VIVRE EN VILLE	2200000911	Abonnement / collectivités visibles / Abonnement / collectivités visibles /	02-610-00-494	22.50 \$	90.00 \$
				Abonnement / collectivités visibles /	58-291-10-000	67.50 \$	
29135	2023-03-03	Wurth Canada Limited	25195277	Crédit; retour bassins de nettoyage \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	-481.31 \$	260.76 \$
			25200499	Quincailleries diverses \ Quincailleries diverses	02-320-00-641	742.07 \$	
29136	2023-03-06	EQUIPEMENTS JKL INC	41360	Achat balai mécanique avec équipements \ Achat balai mécanique avec équipements	23-040-00-724	432 932.61 \$	432 932.61 \$
						<b>1 270 215.88 \$</b>	<b>1 270 215.88 \$</b>

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
012290188230210	BELL CANADA TÉLÉVISION CASERNE	2023-02-10	Télévision caserne HDV 2023 \ Télévision caserne HDV	02-220-00-689	81.52 \$	81.52 \$
631 602 673 589	HYDRO QUEBEC - POMPAGE EAUX USEES 233 OLD CHELSEA (477)	2023-02-07	Électricité 2023 \ Électricité	02-415-30-681	310.14 \$	310.14 \$
657 702 610 624	HYDRO QUEBEC - 269 CH. JEAN-PAUL-LEMIEUX (782)	2023-02-08	Électricité 2023 \ Électricité	02-415-30-681	798.63 \$	798.63 \$
659 502 874 479	HYDRO QUEBEC - GARAGE ENTRETIEN 72 OLD CHELSEA (318)	2023-02-08	Électricité 2023 \ Électricité	02-390-00-681	878.25 \$	878.25 \$
689 202 440 994	HYDRO QUEBEC - CENTRE MEREDITH 23 CH. CECIL (273)	2023-02-09	Électricité 2023 \ Électricité	02-701-27-681	22 773.76 \$	22 773.76 \$
611 802 771 086	HYDRO QUEBEC - 100 CHEMIN OLD CHELSEA HDV+BIBLIO (484)	2023-02-09	Électricité 2023 \ Électricité	02-130-00-681	2 348.11 \$	3 913.51 \$
			Électricité	02-702-30-681	1 565.40 \$	
611 802 771 085	HYDRO QUEBEC - CASERNE 1 7 CH. HOTEL-DE-VILLE (393)	2023-02-09	Électricité 2023 \ Électricité	02-220-00-681	2 767.48 \$	2 767.48 \$
H1759	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LES CHANGEME	2023-02-09	Contribution financière pour compensation - ch. Rivière \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	35 706.89 \$	35 706.89 \$
014971629230222	BELL CANADA	2023-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2023 \ Téléphone 2023 (2672 - HDV FAXE)	02-130-00-331	89.66 \$	553.41 \$
			Téléphone 2023 (3912 - 11 ch. DU PARC)	02-701-50-331	0.22 \$	
			Téléphone 2023 (4642 - HDV DEBIT)	02-130-00-331	89.16 \$	
			Téléphone 2023 (8653 - 161 ch. MONTAGNE)	02-220-00-331	35.68 \$	
			Téléphone 2023 (8653 - 161 ch. MONTAGNE)	02-702-30-331	17.84 \$	
			Téléphone 2023 (8653 - 161 ch. MONTAGNE)	02-701-20-331	35.67 \$	
			Téléphone 2023 (9912 - Ligne d'urgence HDV)	02-220-00-331	285.18 \$	
013101682230222	BELL CANADA - STAT POMPAGE EAUX USÉES 50 CH. MILL (827-8867)	2023-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2023 \ Téléphone 2023	02-415-30-331	89.19 \$	89.19 \$
012975899230222	BELL CANADA - SUPRESS EAU POTABLE 153 OLD CHELSEA (827-9439)	2023-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2023 \ Téléphone 2023	02-413-30-331	89.19 \$	89.19 \$
000362509230222	BELL CANADA - CASERNE 2 (827-8787)	2023-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2023 \ Téléphone 2023	02-220-00-331	305.67 \$	305.67 \$
012982973230222	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (827-5628)	2023-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2023 \ Téléphone 2023	02-412-30-331	94.94 \$	94.94 \$
012982987230222	BELL CANADA - USINE D'EAUX USÉES 28CH. HUDSON (827-5489)	2023-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2023 \ Téléphone 2023	02-414-30-331	94.94 \$	94.94 \$
013030180230222	BELL CANADA - TRAIT. EAUX USÉES 233 OLD CHELSEA (827-2177)	2023-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2023 \ Téléphone 2023	02-415-30-331	89.19 \$	89.19 \$
012990174230222	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24CH. HUDSON (827-0624)	2023-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2023 \ Téléphone 2023	02-412-30-331	72.71 \$	72.71 \$
014191957230222	BELL CANADA - LIGNE 269 JEAN-PAUL-LEMIEUX (827-0171)	2023-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2023 \ Téléphone 2023	02-415-30-331	61.21 \$	61.21 \$

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
010683963230219	BELL CANADA - STATION DE POMPAGE FP, ST-CLEMENT (459-8654)	2023-02-19	Téléphone 19/02 au 18/03/2023 \ Téléphone 2023	02-415-20-331	89.19 \$	89.19 \$
010683945230219	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2023-02-22	Téléphone 19/02 au 18/03/2023 \ Téléphone 2023	02-414-20-331	89.19 \$	89.19 \$
010683957230219	BELL CANADA - STATION POMPAGE FP CH. RIVIÈRE (459-2237)	2023-02-19	Téléphone 19/02 au 18/03/2023 \ Téléphone 2023	02-415-20-331	89.19 \$	89.19 \$
000336644230219	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2023-02-19	Téléphone 19/02 au 18/03/2023 \ Téléphone 2023	02-701-30-331	89.19 \$	89.19 \$
000334322230219	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2023-02-19	Téléphone 19/02 au 18/03/2023 \ Téléphone 2023	02-701-20-331	253.14 \$	253.14 \$
014550375230210	BELL CANADA - INTERNET 343 CH. RIVIERE (6238)	2023-02-10	Internet 10/02 au 09/03/2023 \ Internet 2023	02-415-20-335	74.68 \$	74.68 \$
014550373230210	BELL CANADA - INTERNET 311 CH. RIVIERE (6133)	2023-02-10	Internet 10/02 au 9/03/2023 \ Internet 2023	02-701-50-335	74.68 \$	74.68 \$
014550372230210	BELL CANADA - INTERNET 39 CH. RIVIERE (6103)	2023-02-10	Internet 10/02 au 09/03/2023 \ Internet 2023	02-220-00-335	74.68 \$	74.68 \$
689 202 446 158	HYDRO QUEBEC - CASERNE 2 39 CH. RIVIERE (136)	2023-02-22	Électricité 2023 \ Électricité	02-220-00-681	228.83 \$	228.83 \$
689 202 446 157	HYDRO QUEBEC - CHALET SERVICE FP; 311 CH. RIVIERE	2023-02-22	Électricité 2023 \ Électricité	02-701-50-681	1 548.70 \$	1 548.70 \$
612 702 776 719	HYDRO QUEBEC - USINE DE TRAITEMENT 28 CH. HUDSON (892)	2023-02-24	Électricité 2023 \ Électricité	02-414-30-681	2 955.41 \$	2 955.41 \$
682 002 858 194	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE FP; 343 CH. RIVIERE	2023-02-21	Électricité 2023 \ Électricité	02-415-20-681	152.52 \$	152.52 \$
682 002 858 193	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE FP; ST-CLEMENT	2023-02-21	Électricité 2023 \ Électricité	02-415-20-681	197.01 \$	197.01 \$
674 802 553 201	HYDRO QUEBEC - USINE TRAITEMENT FP; 341 CH. RIVIERE	2023-02-21	Électricité 2023 \ Électricité	02-414-20-681	1 034.17 \$	1 034.17 \$
664 002 876 944	HYDRO QUEBEC - 331 CH. RIVIERE (CENTE COMM. FP)	2023-02-17	Électricité 2023 \ Électricité	02-701-20-681	2 338.37 \$	2 338.37 \$
655 902 627 285	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE EAUX USEES 50 CH. MILL (198)	2023-02-14	Électricité 2023 \ Électricité 2023	02-415-30-681	92.56 \$	92.56 \$
679 302 529 272	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2023-02-14	Électricité 2023 \ Électricité	02-412-30-681	6 566.34 \$	6 566.34 \$
Mars/Avril 2023	VIDEOTRON LTEE - INTERNET HOTEL-DE-VILLE (60018)	2023-02-10	Internet 05/03 au 04/04/2023 \ Internet 2023	02-130-00-335	149.41 \$	149.41 \$
Mars/Avril 2023	VIDEOTRON LTEE - INTERET CENTRE COMM. HOLLOW GLEN (60019)	2023-02-17	Internet & Téléphone 13/03 au 12/04/2023 \ Internet 2023 (220)	02-220-00-335	13.80 \$	708.28 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé  Débit direct  
 Traitements de crédit  Dépôts

Du : 2023-02-07  
 Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
			Internet 2023 (702.30)	02-702-30-335	6.90 \$	
			Internet 2023 (701.20)	02-701-20-335	13.79 \$	
			Téléphone HDV	02-130-00-331	168.46 \$	
			Téléphone HDV	02-120-00-331	26.95 \$	
			Téléphone HDV	02-141-00-331	33.69 \$	
			Téléphone HDV	02-160-00-331	13.48 \$	
			Téléphone HDV	02-220-00-331	60.64 \$	
			Téléphone HDV	02-320-00-331	47.16 \$	
			Téléphone HDV	02-330-00-331	47.16 \$	
			Téléphone HDV	02-390-00-331	40.43 \$	
			Téléphone HDV	02-470-00-331	26.95 \$	
			Téléphone HDV	02-610-00-331	101.07 \$	
			Téléphone HDV	02-701-10-331	53.90 \$	
			Téléphone HDV	02-702-30-331	53.90 \$	
					85 486.17 \$	85 486.17 \$

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2023-03-06

## Liste des paiements du 07-02-2023 au 06-03-2023

### Sommaire

Chèques	1 270 215.88 \$
Chèques annulés	-10 700.40 \$
Débit direct	85 486.17 \$
	<hr/>
	<b>1 345 001.65 \$</b>

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2023-02-07  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2023-03-06

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 1  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations du lot :

Description du lot : MasterCard - décembre 2022  
 Statut du lot : En cours

Créé le : 2023-01-26 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)  
 Autorisé le : Par:  
 Mis à jour le : Par:

### Sommaire des résultats

#### Sommaire général de la facturation

Nombre total de transactions : 60

Type de transaction	<u>Facturation</u>	<u>Correction</u>	<u>Renversement</u>
Nombre	60	0	0
Type de facturation	<u>Facture</u>	<u>Note de crédit</u>	
Nombre	60	0	
<b>Montant avant taxes:</b>	8 965.34 \$		
<b>Montant de TPS :</b>	552.50 \$		
<b>Montant de TVQ :</b>	425.19 \$		
<b>Montant total :</b>	<b>9 943.03 \$</b>	<b>Montant Factures</b>	<b>9 943.03 \$</b>
		<b>Montant Retenues</b>	<b>0.00 \$</b>

#### Sommaire comptable de la facturation

<u>Nom du fonds</u>	<u>Année</u>	<u>Période</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Fonds des activités financières	2022	12		
<u>Numéro du poste comptable</u>	<u>Description</u>		<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.		152.87 \$	0.00 \$
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements		42.00 \$	0.00 \$
02-130-00-610	Aliments, café, eau, etc.		43.97 \$	0.00 \$
02-141-00-321	Frais de poste		489.46 \$	0.00 \$
02-141-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres		22.96 \$	0.00 \$
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.		9.18 \$	0.00 \$
02-220-01-631	Essence		45.18 \$	0.00 \$

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page :: 2  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-320-00-610	Aliments, café, eau, etc.	30.95 \$	0.00 \$
02-320-00-643	Petits outils	103.45 \$	0.00 \$
02-320-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	1 355.84 \$	0.00 \$
02-330-00-610	Aliments, boissons	1 516.75 \$	0.00 \$
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	372.94 \$	0.00 \$
02-330-01-339	Communication autres - pagettes, radio, etc.	29.99 \$	0.00 \$
02-390-00-610	Aliments, café, eau, etc.	160.38 \$	0.00 \$
02-390-01-631	Essence	284.94 \$	0.00 \$
02-701-20-345	Publications	102.47 \$	0.00 \$
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	189.79 \$	0.00 \$
02-701-30-526	Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	257.22 \$	0.00 \$
02-701-30-649	Pieces et accessoires - autres	892.51 \$	0.00 \$
02-701-50-643	Petits outils	422.58 \$	0.00 \$
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	911.19 \$	0.00 \$
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	843.06 \$	0.00 \$
02-702-30-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	232.01 \$	0.00 \$
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	175.17 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	359.75 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	9.49 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	317.50 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	18.93 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	9 943.03 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	228.52 \$
58-291-10-000	Frais payés d'avance	779.02 \$	0.00 \$
<b>Total Fonds des activités financières - Année : 2022, période : 12</b>		<b>10 171.55 \$</b>	<b>10 171.55 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>10 171.55 \$</b>	<b>10 171.55 \$</b>



## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 4  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
178.81	\$ 8.94	\$ 17.84	\$ 205.59	\$ 0.00	\$ 205.59	\$ 187.72	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	166.85	\$ 5.00	8.34	\$ 9.98	16.65	\$ 191.84	\$	175.17
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	11.96	\$ 5.00	0.60	\$ 9.98	1.19	\$ 13.75	\$	12.55
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	12.55 \$	0.00 \$
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	175.17 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	8.94 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	8.93 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes à payer - Master Card	0.00 \$	205.59 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>205.59 \$</b>	<b>205.59 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>205.59 \$</b>	<b>205.59 \$</b>

No transaction : 52	Description facture : Abonnement OIQ 2023 -
No fournisseur : 4AIMQ1	Nom : Association des Ingenieurs Municipaux du Quebec
No facture : 835049	Type de transaction : Facturation
Date facture : 2022-12-15	Date due : 2022-12-15
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	Type de facturation : Facture
	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
350.67	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 350.67	\$ 0.00	\$ 350.67	\$ 350.67	\$ 0.00

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 5  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
58-291-10-000	Frais payés d'avance (02-390-00-494)	350.67	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 350.67	\$	350.67
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	350.67 \$
58-291-10-000	Frais payés d'avance	350.67 \$	0.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>350.67 \$</b>	<b>350.67 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>350.67 \$</b>	<b>350.67 \$</b>

No transaction : 18      Description facture : Repas déneigement  
 No fournisseur : 1BAR3      Nom : BAR SPORTIF LE PICHET D'OR  
 No facture : 222065  
 Date facture : 2022-12-16      Date due : 2022-12-16      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ       Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
189.58	\$ 3.80	\$ 7.58	\$ 200.96	\$ 0.00	\$ 200.96	\$ 193.37	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	189.58	\$ 0.00	3.80	\$ 0.00	7.58	\$ 200.96	\$	193.37
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 6  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	193.37 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.80 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.79 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	200.96 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>200.96 \$</b>	<b>200.96 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>200.96 \$</b>	<b>200.96 \$</b>

No transaction : 24	Description facture : Repas déneigement	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1BAR3	Nom : BAR SPORTIF LE PICHET D'OR	No commande :	
No facture : 222916	Date due : 2022-12-23	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-12-23	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
169.79 \$	3.40 \$	6.79 \$	179.98 \$	0.00 \$	179.98 \$	173.18 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	169.79	\$ 0.00	3.40	\$ 0.00	6.79	\$ 179.98	\$	173.18 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	173.18 \$	0.00 \$

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 7  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.40 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.40 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	179.98 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>179.98 \$</b>	<b>179.98 \$</b>

### Grand Total

<b>179.98 \$</b>	<b>179.98 \$</b>
------------------	------------------

No transaction : 28	Description facture : Repas déneigement	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1BAR3	Nom : BAR SPORTIF LE PICHET D'OR	No commande :	
No facture : 222617	Date due : 2022-12-21	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-12-21	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
60.75 \$	1.22 \$	2.43 \$	64.40 \$	0.00 \$	64.40 \$	61.96 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	60.75	\$ 0.00	1.22	\$ 0.00	2.43	\$ 64.40	\$	61.96 \$

C. Act. : Avec gestion de taxes      % Com. : 0.00%      Proj S-proj. :      Activité :      OT :      Équip. :

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	61.96 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.22 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.22 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	64.40 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>64.40 \$</b>	<b>64.40 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>64.40 \$</b>	<b>64.40 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 8  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 29		Description facture : Repas déneigement	
No fournisseur : 1BAR3		Nom : BAR SPORTIF LE PICHET D'OR	
No facture : 225006		Type de transaction : Facturation	
Date facture : 2022-12-16		Date due : 2022-12-16	
Retenue sur contrat : Non		Date due retenue :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Date de paiement :	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		Type de facturation : Facture	
		No commande :	
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
28.21	\$ 0.56	\$ 1.13	\$ 29.90	\$ 0.00	\$ 29.90	\$ 28.77	\$ 0.00

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	28.21	\$ 0.00	0.56	\$ 0.00	1.13	\$ 29.90	\$	28.77
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	28.77 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.56 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.57 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	29.90 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>29.90 \$</b>	<b>29.90 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>29.90 \$</b>	<b>29.90 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 9  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

No transaction : 17	Description facture : Repas déneigement					
No fournisseur : 1BNI1	Nom : BENNY&CO					
No facture : 10458851		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture			
Date facture : 2022-12-23	Date due : 2022-12-23	No commande :				
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :					
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>			
Mode de paiement : Cartes de crédit						

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
162.73 \$	3.79 \$	7.55 \$	174.07 \$	0.00 \$	174.07 \$	166.50 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	162.73	\$ 0.00	3.79	\$ 0.00	7.55	\$ 174.07	\$	166.50 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :			Activité :	OT :	Équip. :

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	166.50 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.79 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.78 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	174.07 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>174.07 \$</b>	<b>174.07 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>174.07 \$</b>	<b>174.07 \$</b>

No transaction : 19	Description facture : Repas déneigement				
No fournisseur : 1BNI1	Nom : BENNY&CO				
No facture : 10458225		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture		
Date facture : 2022-12-16	Date due : 2022-12-16	No commande :			
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :				
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>		
Mode de paiement : Cartes de crédit					

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 10  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@chelsea.ca)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
159.03	\$ 3.70	\$ 7.32	\$ 170.05	\$ 0.00	\$ 170.05	\$ 162.69	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	159.03	\$ 0.00	3.70	\$ 0.00	7.32	\$ 170.05	\$	162.69
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	162.69 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.70 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.66 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	170.05 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>170.05 \$</b>	<b>170.05 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>170.05 \$</b>	<b>170.05 \$</b>

No transaction : 38      Description facture : Kobo + haut-parleur  
 No fournisseur : 1BEST2      Nom : Best Buy 972  
 No facture : 1009843618  
 Date facture : 2022-12-20      Date due : 2022-12-20      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 No commande : 13142  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ       Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
220.99	\$ 11.05	\$ 22.04	\$ 254.08	\$ 0.00	\$ 254.08	\$ 232.01	\$ 232.00

### Détail

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 11  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlebobbs)

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	kobo + haut-parleur					220.99 \$	11.05 \$	22.04 \$	254.08 \$
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	220.99	\$ 5.00	11.05	\$ 9.98	22.04	\$ 254.08	\$ 232.00	\$ 232.01
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj. S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	232.01 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	11.05 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	11.02 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	254.08 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>254.08 \$</b>	<b>254.08 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>254.08 \$</b>	<b>254.08 \$</b>

No transaction : 6	Description facture : Lames de métal	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur :	Nom : BUSY BEE TOOLS	No commande :	
No facture : 04-597367	Date due : 2022-12-19	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-12-19	Date due retenue :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
153.99 \$	20.02 \$	0.00 \$	174.01 \$
		<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>
		0.00 \$	174.01 \$
		<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
		153.99 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 12  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

02-330-00-649	Pièces et accessoires - autres	153.99	\$ 13.00	20.02	\$ 0.00	0.00	\$ 174.01	\$ 153.99	
<b>C. Act. :</b>	Avec gestion de taxes	<b>% Com. :</b>	0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>	
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-12.32	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -12.32	\$ -12.32	
<b>C. Act. :</b>	Sans gestion de taxes	<b>% Com. :</b>	0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>	
02-330-00-649	Pièces et accessoires - autres	12.32	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 12.32	\$ 12.32	
<b>C. Act. :</b>	Sans gestion de taxes	<b>% Com. :</b>	0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>	
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-15.36	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -15.36	\$ -15.36	
<b>C. Act. :</b>	Sans gestion de taxes	<b>% Com. :</b>	0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>	
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.68	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 7.68	\$ 7.68	
<b>C. Act. :</b>	Sans gestion de taxes	<b>% Com. :</b>	0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>	
02-330-00-649	Pièces et accessoires - autres	7.68	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 7.68	\$ 7.68	
<b>C. Act. :</b>	Sans gestion de taxes	<b>% Com. :</b>	0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-649	Pièces et accessoires - autres	173.99 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.70 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.68 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	174.01 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	15.36 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>189.37 \$</b>	<b>189.37 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>189.37 \$</b>	<b>189.37 \$</b>



## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 14  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
830.51	\$ 41.53	\$ 0.00	\$ 872.04	\$ 0.00	\$ 872.04	\$ 830.51	\$ 871.93

### Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Préparation matérielle biblio					830.51	\$ 41.53	\$ 0.00	\$ 872.04
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	830.51	\$ 5.00	41.53	\$ 0.00	0.00	\$ 872.04	\$ 871.93	\$ 830.51
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj. S-proj. :			Activité :	OT :	Équip. :

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	830.51 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	41.53 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	872.04 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>872.04 \$</b>	<b>872.04 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>872.04 \$</b>	<b>872.04 \$</b>

No transaction : 53	Description facture : Fruit pour cuisine employés HDV
No fournisseur : IIGA1	Nom : CHARLES IGA
No facture : 7767000	Type de transaction : Facturation
Date facture : 2022-12-21	Date due : 2022-12-21
Refenue sur contrat : Non	Date due retenue :
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
42.97	\$ 1.00	\$ 2.00	\$ 45.97	\$ 0.00	\$ 45.97	\$ 43.97	\$ 0.00

### Détail

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 15  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-130-00-610	Aliments, café, eau, etc.	42.97	\$ 0.00	1.00	\$ 0.00	2.00	\$ 45.97	\$	43.97	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-610	Aliments, café, eau, etc.	43.97 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	45.97 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>45.97 \$</b>	<b>45.97 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>45.97 \$</b>	<b>45.97 \$</b>

No transaction : 15	Description facture : Serviettes		
No fournisseur : 1FRES1	Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 00836797		No commande :	
Date facture : 2022-12-20	Date due : 2022-12-20	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
31.39 \$	1.57 \$	3.13 \$	36.09 \$	0.00 \$	36.09 \$	32.95 \$	0.00 \$

### Détail

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	31.39	\$ 5.00	1.57	\$ 9.98	3.13	\$ 36.09	\$	32.95	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat.

Informations sur les transactions

Page : 16  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	32.95 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.57 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.57 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	36.09 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>36.09 \$</b>	<b>36.09 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>36.09 \$</b>	<b>36.09 \$</b>

<b>No transaction</b> : 36	<b>Description facture</b> : Breuvages pour soirée bénévoles
<b>No fournisseur</b> : 1FRES1	<b>Nom</b> : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.
<b>No facture</b> : 00835564	<b>Type de transaction</b> : Facturation
<b>Date facture</b> : 2022-12-16	<b>Date due</b> : 2022-12-16
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date due retenue</b> :
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement	<b>Date de paiement</b> :
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit	<b>Type de facturation</b> : Facture
	<b>No commande</b> :
	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>
7.77 \$	0.13 \$
<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
0.27 \$	8.17 \$
<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>
0.00 \$	8.17 \$
<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
7.90 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	7.77	\$ 0.00	0.13	\$ 0.00	0.27	\$ 8.17	\$	7.90 \$
<b>C. Act. : Avec gestion de taxes</b>		<b>% Com. : 0.00%</b>		<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 17  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	7.90 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.13 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.14 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	8.17 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>8.17 \$</b>	<b>8.17 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>8.17 \$</b>	<b>8.17 \$</b>

No transaction : 22	Description facture : Repas conseil 20 dec 2022																		
No fournisseur :	Nom : CUISINE EXP INDIENNE																		
No facture : 1367-1	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture																	
Date facture : 2022-12-20	Date due : 2022-12-20	No commande :																	
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :																		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>																
Mode de paiement : Cartes de crédit																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Montant av. tx</th> <th style="width: 10%;">TPS</th> <th style="width: 10%;">TVQ</th> <th style="width: 10%;">Total</th> <th style="width: 10%;">R.A.P.</th> <th style="width: 10%;">C.A.P.</th> <th style="width: 10%;">Dépense</th> <th style="width: 10%;">Désengagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">149.40</td> <td style="text-align: right;">\$ 3.48</td> <td style="text-align: right;">\$ 6.94</td> <td style="text-align: right;">\$ 159.82</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 159.82</td> <td style="text-align: right;">\$ 152.87</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> </tr> </tbody> </table>				Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	149.40	\$ 3.48	\$ 6.94	\$ 159.82	\$ 0.00	\$ 159.82	\$ 152.87	\$ 0.00
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement												
149.40	\$ 3.48	\$ 6.94	\$ 159.82	\$ 0.00	\$ 159.82	\$ 152.87	\$ 0.00												

**Détail**

Répartition directe											
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	149.40	\$ 0.00	3.48	\$ 0.00	6.94	\$ 159.82	\$	152.87	\$	
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	152.87 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.48 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.47 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	159.82 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>159.82 \$</b>	<b>159.82 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 18  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

<b>Grand Total</b>	<b>159.82 \$</b>	<b>159.82 \$</b>
--------------------	------------------	------------------

No transaction : 14 No fournisseur : 1depa2 No facture : 455438 Date facture : 2022-12-22 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Crème pour café Nom : Dépanneur M & R Date due : 2022-12-22 Date due retenue : Date de paiement :	Type de transaction : Facturation No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>
--	---	---

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
12.38	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 12.38	\$ 0.00	\$ 12.38	\$ 12.38	\$ 0.00

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	12.38	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 12.38	\$	12.38
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	12.38 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	12.38 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>12.38 \$</b>	<b>12.38 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>12.38 \$</b>	<b>12.38 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 15  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs)

No transaction : 31		Description facture : Crème pour café		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : 1depa2		Nom : Dépanneur M & R		No commande :											
No facture : 456700		Date due : 2022-12-27		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-12-27		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
<b>Montant av. tx</b>		<b>TPS</b>		<b>TVQ</b>		<b>Total</b>		<b>R.A.P.</b>		<b>C.A.P.</b>		<b>Dépense</b>		<b>Désengagement</b>	
18.57 \$		0.00 \$		0.00 \$		18.57 \$		0.00 \$		18.57 \$		18.57 \$		0.00 \$	

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	18.57	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 18.57	\$	18.57 \$		
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	18.57 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	18.57 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>18.57 \$</b>	<b>18.57 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>18.57 \$</b>	<b>18.57 \$</b>

No transaction : 49		Description facture : CREME POUR CAFE CASERNE		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : 1depa2		Nom : Dépanneur M & R		No commande :											
No facture : 454100		Date due : 2022-12-19		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-12-19		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
<b>Montant av. tx</b>		<b>TPS</b>		<b>TVQ</b>		<b>Total</b>		<b>R.A.P.</b>		<b>C.A.P.</b>		<b>Dépense</b>		<b>Désengagement</b>	
9.18 \$		0.00 \$		0.00 \$		9.18 \$		0.00 \$		9.18 \$		9.18 \$		0.00 \$	

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 20  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	9.18	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 9.18	\$	9.18
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	9.18 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	9.18 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>9.18 \$</b>	<b>9.18 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>9.18 \$</b>	<b>9.18 \$</b>

No transaction : 45      Description facture : ESSENCE - MEMBRANES EN BEAUCE  
 No fournisseur :      Nom : ESSO COUCHE-TARD  
 No facture : U726066714      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Date facture : 2022-12-20      Date due : 2022-12-20      No commande :  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ       Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
86.98	\$ 4.35	\$ 8.67	\$ 100.00	\$ 0.00	\$ 100.00	\$ 91.31	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-01-631	Essence	86.98	\$ 5.00	4.35	\$ 9.98	8.67	\$ 100.00	\$	91.31
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 21  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-01-631	Essence	91.31 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.35 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.34 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	100.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>100.00 \$</b>	<b>100.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>100.00 \$</b>	<b>100.00 \$</b>

<b>No transaction</b> : 46		<b>Description facture</b> : REPAS - MEMBRANES DE BEAUCE	
<b>No fournisseur</b> :		<b>Nom</b> : ESSO COUCHE-TARD	
<b>No facture</b> : U726066716		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-12-20		<b>Date due</b> : 2022-12-20	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
3.01 \$	0.07 \$	0.14 \$	3.22 \$
			<b>R.A.P.</b>
			0.00 \$
			<b>C.A.P.</b>
			3.22 \$
			<b>Dépense</b>
			3.08 \$
			<b>Désengagement</b>
			0.00 \$

### Détail

Répartition directe		Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-610	Aliments, café, eau, etc.	3.01	\$ 0.00	0.07	\$ 0.00	0.14	\$ 3.22	\$	3.08 \$
<b>C. Act. :</b> Avec gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 22  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	3.08 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.07 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.07 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	3.22 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>3.22 \$</b>	<b>3.22 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>3.22 \$</b>	<b>3.22 \$</b>

No transaction : 33	Description facture : Outils pour sentiers	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture				
No fournisseur : 1HOME2	Nom : Home Depot	No commande :					
No facture : 606426043	Date facture : 2022-12-15	Date due : 2022-12-15					
Date facture : 2022-12-15	Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :					
Modalité de paiement : Immédiatement	Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>				
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
272.61 \$	13.63 \$	27.19 \$	313.43 \$	0.00 \$	313.43 \$	286.20 \$	0.00 \$

**Détail**

<u>Répartition directe</u>											
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-701-50-643	Petits outils	272.61	\$ 5.00	13.63	\$ 9.98	27.19	\$ 313.43	\$	286.20	\$	
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : LPSSENTIER		OT :		Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-50-643	Petits outils	286.20 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	13.63 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	13.60 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	313.43 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>313.43 \$</b>	<b>313.43 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 23  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Grand Total** 313.43 \$ 313.43 \$

<b>No transaction</b> : 34		<b>Description facture</b> : Outil pour sentier	
<b>No fournisseur</b> : 1HOME2		<b>Nom</b> : Home Depot	
<b>No facture</b> : 382010481		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-12-15		<b>Date due</b> : 2022-12-15	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	
		<b>No commande</b> :	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
129.90	\$ 6.50	\$ 12.96	\$ 149.36	\$ 0.00	\$ 149.36	\$ 136.38	\$ 0.00

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-50-643	Petits outils	129.90	\$ 5.00	6.50	\$ 9.98	12.96	\$ 149.36	\$	136.38
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : LPSSENTIER		OT : Equip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-50-643	Petits outils	136.38 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.48 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	149.36 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>149.36 \$</b>	<b>149.36 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>149.36 \$</b>	<b>149.36 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 24  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 42		Description facture : Essence - Membranes en Beauce																	
No fournisseur :		Nom : LES PETROLES BELISLE																	
No facture : U396200304	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture																	
Date facture : 2022-12-20	Date due : 2022-12-20	No commande :																	
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :																		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>																
Mode de paiement : Cartes de crédit																			
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Montant av. tx</th> <th>TPS</th> <th>TVQ</th> <th>Total</th> <th>R.A.P.</th> <th>C.A.P.</th> <th>Dépense</th> <th>Désengagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">73.09</td> <td style="text-align: right;">\$ 3.65</td> <td style="text-align: right;">\$ 7.30</td> <td style="text-align: right;">\$ 84.04</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 84.04</td> <td style="text-align: right;">\$ 76.74</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> </tr> </tbody> </table>		Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	73.09	\$ 3.65	\$ 7.30	\$ 84.04	\$ 0.00	\$ 84.04	\$ 76.74	\$ 0.00
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement												
73.09	\$ 3.65	\$ 7.30	\$ 84.04	\$ 0.00	\$ 84.04	\$ 76.74	\$ 0.00												

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-01-631	Essence	73.09	\$ 5.00	3.65	\$ 9.98	7.30	\$ 84.04	\$	76.74
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-01-631	Essence	76.74 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.65 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.65 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	84.04 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>84.04 \$</b>	<b>84.04 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>84.04 \$</b>	<b>84.04 \$</b>

No transaction : 3		Description facture : Salle de douches Centre Meredith	
No fournisseur : 1MATE1		Nom : MATERIAUX DE CONSTRUCTION D.L. INC.	
No facture : FAC-47116	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture	
Date facture : 2022-12-15	Date due : 2022-12-15	No commande :	
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 25  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
189.79	\$ 9.49	\$ 18.93	\$ 218.21	\$ 0.00	\$ 218.21	\$ 189.79	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	189.79	\$ 5.00	9.49	\$ 9.98	18.93	\$ 218.21	\$	189.79
C. Act. : Centre Meredith		% Com. : 100.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	189.79 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	9.49 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	18.93 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	218.21 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>218.21 \$</b>	<b>218.21 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>218.21 \$</b>	<b>218.21 \$</b>

No transaction : 16      Description facture : Repas déneigement  
 No fournisseur : 1MCD2      Nom : MCDONALD RESTAURANT  
 No facture : 1LNCHGM340      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Date facture : 2022-12-23      Date due : 2022-12-23      No commande :  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ       Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
10.10	\$ 0.23	\$ 0.47	\$ 10.80	\$ 0.00	\$ 10.80	\$ 10.33	\$ 0.00

### Détail

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 26  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-330-00-610	Aliments, boissons	10.10	\$ 0.00	0.23	\$ 0.00	0.47	\$ 10.80		10.33	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :		Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	10.33 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.23 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.24 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	10.80 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>10.80 \$</b>	<b>10.80 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>10.80 \$</b>	<b>10.80 \$</b>

No transaction : 23	Description facture : Repas déneigement		
No fournisseur : 1MCD2	Nom : MCDONALD RESTAURANT	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 1LNF50C27N		No commande :	
Date facture : 2022-12-25	Date due : 2022-12-25	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
11.39 \$	0.26 \$	0.53 \$	12.18 \$
R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
0.00 \$	12.18 \$	11.65 \$	0.00 \$

### Détail

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-330-00-610	Aliments, boissons	11.39	\$ 0.00	0.26	\$ 0.00	0.53	\$ 12.18		11.65	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :		Équip. :	

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 27  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	11.65 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.26 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.27 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	12.18 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>12.18 \$</b>	<b>12.18 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>12.18 \$</b>	<b>12.18 \$</b>

<b>No transaction</b> : 25	<b>Description facture</b> : Repas déneigement	<b>Type de transaction</b> : Facturation	<b>Type de facturation</b> : Facture
<b>No fournisseur</b> : IMCD2	<b>Nom</b> : MCDONALD RESTAURANT	<b>No commande</b> :	
<b>No facture</b> : 1LN5964771	<b>Date due</b> : 2022-12-23	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>
<b>Date facture</b> : 2022-12-23	<b>Date due retenue</b> :		
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date de paiement</b> :		
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement			
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
21.24 \$	0.50 \$	0.99 \$	22.73 \$	0.00 \$	22.73 \$	21.73 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	21.24	\$ 0.00	0.50	\$ 0.00	0.99	\$ 22.73		\$ 21.73
<b>C. Act. : Avec gestion de taxes</b>			<b>% Com. : 0.00%</b>						
<b>Proj S-proj. :</b>					<b>Activité :</b>				
						<b>OT :</b>			<b>Équip. :</b>

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 28  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

02-330-00-610	Aliments, boissons	21.73 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.50 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	22.73 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>22.73 \$</b>	<b>22.73 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>22.73 \$</b>	<b>22.73 \$</b>

<b>No transaction</b> : 26		<b>Description facture</b> : Repas déneigement	
<b>No fournisseur</b> : 1MCD2		<b>Nom</b> : MCDONALD RESTAURANT	
<b>No facture</b> : 1LNBLBFHXL		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-12-24		<b>Date due</b> : 2022-12-24	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>No commande</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Type de facturation</b> : Facture			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
22.73 \$	0.53 \$	1.05 \$	24.31 \$	0.00 \$	24.31 \$	23.25 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	22.73	\$ 0.00	0.53	\$ 0.00	1.05	\$ 24.31	\$	23.25 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	23.25 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.53 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.53 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	24.31 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>24.31 \$</b>	<b>24.31 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 25  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Grand Total** 24.31 \$ 24.31 \$

<b>No transaction</b> : 47		<b>Description facture</b> : REPAS - MEMBRANES DE BEAUCE	
<b>No fournisseur</b> :		<b>Nom</b> : MCDONALD	
<b>No facture</b> : U26070376		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-12-20		<b>Date due</b> : 2022-12-20	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	
		<b>No commande</b> :	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
25.99	\$ 0.60	\$ 1.20	\$ 27.79	\$ 0.00	\$ 27.79	\$ 26.59	\$ 0.00

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	25.99	\$ 0.00	0.60	\$ 0.00	1.20	\$ 27.79	\$	26.59
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	26.59 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.60 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.60 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	27.79 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>27.79 \$</b>	<b>27.79 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>27.79 \$</b>	<b>27.79 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 30  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 32		Description facture : Souper bénévoles	
No fournisseur : lmeld1		Nom : Meldo Inc	
No facture : 620		Type de transaction : Facturation	
Date facture : 2022-12-16		No commande : 13077	
Retenue sur contrat : Non		Date due : 2022-12-16	
Date due retenue :		Type de facturation : Facture	
Modalité de paiement : Immédiatement		Date de paiement :	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
828.65	\$ 35.34	\$ 70.50	\$ 934.49	\$ 0.00	\$ 934.49	\$ 863.90	\$ 742.00

**Détail**

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Pourboire	1	Unité	121.89	Unité	121.89	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 121.89
<b>Poste comptable</b>	<b>Description</b>	<b>Mnt av. Tx</b>	<b>% TPS</b>	<b>TPS</b>	<b>% TVQ</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>Déseng.</b>	<b>Dépense</b>
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	121.89	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 121.89	\$	121.89
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj. S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

  

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Souper soirée bénévoles					706.76	\$ 35.34	\$ 70.50	\$ 812.60
<b>Poste comptable</b>	<b>Description</b>	<b>Mnt av. Tx</b>	<b>% TPS</b>	<b>TPS</b>	<b>% TVQ</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>Déseng.</b>	<b>Dépense</b>
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	706.76	\$ 5.00	35.34	\$ 9.98	70.50	\$ 812.60	\$ 742.00	\$ 742.01
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj. S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	863.90 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	35.34 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	35.25 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	934.49 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>934.49 \$</b>	<b>934.49 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 31  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Grand Total** 934.49 \$ 934.49 \$

<b>No transaction</b> : 60		<b>Description facture</b> : Publication Facebook - Noel Magique	
<b>No fournisseur</b> : FACE001		<b>Nom</b> : META PLATFORMS INC.	
<b>No facture</b> : Y2SUFKTML2		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-12-24		<b>Date due</b> : 2022-12-24	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	
		<b>No commande</b> :	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
97.60 \$	4.88 \$	9.74 \$	112.22 \$	0.00 \$	112.22 \$	102.47 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-345	Publications	97.60	\$ 5.00	4.88	\$ 9.98	9.74	\$ 112.22	\$	102.47 \$
<b>C. Act. :</b> Avec gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b> VIE004		<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-345	Publications	102.47 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.88 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.87 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	112.22 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>112.22 \$</b>	<b>112.22 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>112.22 \$</b>	<b>112.22 \$</b>

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 32  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

<b>No transaction</b> : 4	<b>Description facture</b> : Boyaux pour patinoires	<b>Type de transaction</b> : Facturation	<b>Type de facturation</b> : Facture
<b>No fournisseur</b> : INATH	<b>Nom</b> : NATIONAL FIRE EQUIPMENT LTD	<b>No commande</b> :	
<b>No facture</b> : SO797004	<b>Date due</b> : 2022-12-22	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>
<b>Date facture</b> : 2022-12-22	<b>Date due retenue</b> :		
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date de paiement</b> :		
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement			
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
789.92	\$ 102.69	\$ 0.00	\$ 892.61	\$ 0.00	\$ 892.61	\$ 789.92	\$ 0.00

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-30-649	Pieces et accessoires - autres	789.92	\$ 13.00	102.69	\$ 0.00	0.00	\$ 892.61	\$	789.92
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-63.19	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -63.19	\$	-63.19
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
02-701-30-649	Pieces et accessoires - autres	63.19	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 63.19	\$	63.19
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-78.80	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -78.80	\$	-78.80
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	39.40	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 39.40	\$	39.40
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
02-701-30-649	Pieces et accessoires - autres	39.40	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 39.40	\$	39.40
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-30-649	Pieces et accessoires - autres	892.51 \$	0.00 \$

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 33  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

54-134-92-000	TPS intrants RT0001	39.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	39.40 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	892.61 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	78.80 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>971.41 \$</b>	<b>971.41 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>971.41 \$</b>	<b>971.41 \$</b>

<b>No transaction</b> : 2		<b>Description facture</b> : Réparation souffleuse	
<b>No fournisseur</b> : 1PETII		<b>Nom</b> : PETIT MOTEURS OLD CHELSEA SMALL ENGINE	
<b>No facture</b> : 269		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-12-09		<b>Date due</b> : 2022-12-09	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>No commande</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
245.00 \$	12.25 \$	24.44 \$	281.69 \$
		<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>
		0.00 \$	281.69 \$
		<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
		257.22 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-30-526	Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	245.00	\$ 5.00	12.25	\$ 9.98	24.44	\$ 281.69	\$	257.22 \$
<b>C. Act. :</b> Avec gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-30-526	Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	257.22 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	12.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	12.22 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	281.69 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>281.69 \$</b>	<b>281.69 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 34  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

**Grand Total** 281.69 \$ 281.69 \$

<b>No transaction</b> : 44		<b>Description facture</b> : REPAS - MEMBRANES DE BEAUCE	
<b>No fournisseur</b> :		<b>Nom</b> : PETROCANADA L'ASSOMPTION	
<b>No facture</b> : U726040964		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-12-20		<b>Date due</b> : 2022-12-20	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	
		<b>No commande</b> :	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
8.85 \$	0.20 \$	0.41 \$	9.46 \$	0.00 \$	9.46 \$	9.05 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	8.85	\$ 0.00	0.20	\$ 0.00	0.41	\$ 9.46	\$	9.05 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	9.05 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.20 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.21 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	9.46 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>9.46 \$</b>	<b>9.46 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>9.46 \$</b>	<b>9.46 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 35  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

No transaction : 41	Description facture : Publipostage		
No fournisseur : IPOCA1	Nom : Postes Canada	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : C174026669		No commande :	
Date facture : 2022-12-16	Date due : 2022-12-16	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

<u>Montant av. tx</u>	<u>TPS</u>	<u>TVQ</u>	<u>Total</u>	<u>R.A.P.</u>	<u>C.A.P.</u>	<u>Dépense</u>	<u>Désengagement</u>
466.21 \$	23.31 \$	46.50 \$	536.02 \$	0.00 \$	536.02 \$	489.46 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-321	Frais de poste	466.21	\$ 5.00	23.31	\$ 9.98	46.50	\$ 536.02	\$	489.46 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

<u>Numéro du poste comptable</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-141-00-321	Frais de poste	489.46 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	23.31 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	23.25 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	536.02 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>536.02 \$</b>	<b>536.02 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>536.02 \$</b>	<b>536.02 \$</b>

No transaction : 7	Description facture : Détergent, dégraisseur, cable-tie		
No fournisseur : lpra1	Nom : PRINCESS AUTO	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 412134		No commande :	
Date facture : 2022-12-19	Date due : 2022-12-19	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 36  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
146.92	\$ 19.10	\$ 0.00	\$ 166.02	\$ 0.00	\$ 166.02	\$ 146.92	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	146.92	\$ 13.00	19.10	\$ 0.00	0.00	\$ 166.02	\$	146.92 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-11.75	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -11.75	\$	-11.75 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	11.75	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 11.75	\$	11.75 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-14.66	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -14.66	\$	-14.66 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.33	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 7.33	\$	7.33 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	7.33	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 7.33	\$	7.33 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	166.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.35 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.33 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	166.02 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	14.66 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>180.68 \$</b>	<b>180.68 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 37  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

**Grand Total** 180.68 \$ 180.68 \$

<b>No transaction</b> : 8		<b>Description facture</b> : Remplacement d'une scie à métaux	
<b>No fournisseur</b> : 1pral		<b>Nom</b> : PRINCESS AUTO	
<b>No facture</b> : 412135		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-12-19		<b>Date due</b> : 2022-12-19	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>No commande</b> : 13149	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Date de paiement</b> :	
		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
1 199.99	\$ 156.00	\$ 0.00	\$ 1 355.99	\$ 0.00	\$ 1 355.99	\$ 1 199.99	\$ 1 199.99

### Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Remplacement d'une scie à métaux					1 199.99	\$ 156.00	\$ 0.00	\$ 1 355.99
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	1 199.99	\$ 13.00	156.00	\$ 0.00	0.00	\$ 1 355.99	\$ 1 199.99	\$ 1 199.99
<b>C. Act. :</b> TVH - 13%		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj. S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	
								<b>Équip. :</b>	

### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-96.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -96.00		-96.00
<b>C. Act. :</b> Sans gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj. S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	
								<b>Équip. :</b>	
02-320-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	96.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 96.00		96.00
<b>C. Act. :</b> Sans gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj. S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	
								<b>Équip. :</b>	
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-119.70	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -119.70		-119.70
<b>C. Act. :</b> Sans gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj. S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	
								<b>Équip. :</b>	
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	59.85	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 59.85		59.85
<b>C. Act. :</b> Sans gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj. S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	
								<b>Équip. :</b>	

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 38  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

02-320-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	59.85	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 59.85	\$ 59.85	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	1 355.84 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	60.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	59.85 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1 355.99 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	119.70 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>1 475.69 \$</b>	<b>1 475.69 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>1 475.69 \$</b>	<b>1 475.69 \$</b>

No transaction : 5	Description facture : Repas déneigement	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1RESTO2	Nom : Resto Alpina	No commande :	
No facture : 280921	Date due : 2022-12-24	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-12-24	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
152.63	\$ 3.55	\$ 7.08	\$ 163.26	\$ 0.00	\$ 163.26	\$ 156.17	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	152.63	\$ 0.00	3.55	\$ 0.00	7.08	\$ 163.26	\$	156.17
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 35  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	156.17 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.55 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.54 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	163.26 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>163.26 \$</b>	<b>163.26 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>163.26 \$</b>	<b>163.26 \$</b>

<b>No transaction</b> : 11	<b>Description facture</b> : Repas déneigement	<b>Type de transaction</b> : Facturation	<b>Type de facturation</b> : Facture
<b>No fournisseur</b> : IRESTO2	<b>Nom</b> : Resto Alpina	<b>No commande</b> :	
<b>No facture</b> : 221211	<b>Date due</b> : 2022-12-28	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>
<b>Date facture</b> : 2022-12-28	<b>Date due retenue</b> :		
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date de paiement</b> :		
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement			
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
49.89	\$ 1.00	\$ 2.00	\$ 52.89	\$ 0.00	\$ 52.89	\$ 50.89	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mut av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	49.89	\$ 0.00	1.00	\$ 0.00	2.00	\$ 52.89	\$	50.89 \$
<b>C. Act. :</b> Avec gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	50.89 \$	0.00 \$

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 40  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	52.89 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>52.89 \$</b>	<b>52.89 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>52.89 \$</b>	<b>52.89 \$</b>

No transaction : 12	Description facture : Repas déneigement		
No fournisseur : 1RESTO2	Nom : Resto Alpina	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 221413		No commande :	
Date facture : 2022-12-28	Date due : 2022-12-28		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

	Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
	77.92	\$ 1.61	\$ 3.11	\$ 82.64	\$ 0.00	\$ 82.64	\$ 79.47	\$ 0.00

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	77.92	\$ 0.00	1.61	\$ 0.00	3.11	\$ 82.64	\$	79.47
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	79.47 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.61 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.56 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	82.64 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>82.64 \$</b>	<b>82.64 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>82.64 \$</b>	<b>82.64 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 41  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 13		Description facture : Repas déneigement	
No fournisseur : 1RESTO2		Nom : Resto Alpina	
No facture : 221302		Type de transaction : Facturation	
Date facture : 2022-12-28		Date due : 2022-12-28	
Retenue sur contrat : Non		Date due retenue :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Date de paiement :	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		Type de facturation : Facture	
		No commande :	
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
21.01	\$ 0.49	\$ 0.98	\$ 22.48	\$ 0.00	\$ 22.48	\$ 21.50	\$ 0.00

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	21.01	\$ 0.00	0.49	\$ 0.00	0.98	\$ 22.48	\$	21.50
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	21.50 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.49 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	22.48 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>22.48 \$</b>	<b>22.48 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>22.48 \$</b>	<b>22.48 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 42  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

<b>No transaction</b> : 27		<b>Description facture</b> : Repas déneigement	
<b>No fournisseur</b> : 1RESTO2		<b>Nom</b> : Resto Alpina	
<b>No facture</b> : 281042		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-12-24		<b>Date due</b> : 2022-12-24	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Type de facturation</b> : Facture			
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
102.92 \$	2.06 \$	4.11 \$	109.09 \$
			<b>R.A.P.</b>
			0.00 \$
			<b>C.A.P.</b>
			109.09 \$
			<b>Dépense</b>
			104.97 \$
			<b>Désengagement</b>
			0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	102.92	\$ 0.00	2.06	\$ 0.00	4.11	\$ 109.09	\$	104.97 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	104.97 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.06 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.06 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	109.09 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>109.09 \$</b>	<b>109.09 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>109.09 \$</b>	<b>109.09 \$</b>

<b>No transaction</b> : 30		<b>Description facture</b> : Repas déneigement	
<b>No fournisseur</b> : 1RESTO2		<b>Nom</b> : Resto Alpina	
<b>No facture</b> : 221156		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-12-28		<b>Date due</b> : 2022-12-28	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 43  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
56.10	\$ 1.30	\$ 2.60	\$ 60.00	\$ 0.00	\$ 60.00	\$ 57.40	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	56.10	\$ 0.00	1.30	\$ 0.00	2.60	\$ 60.00	\$	57.40
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	57.40 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.30 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	60.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>60.00 \$</b>	<b>60.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>60.00 \$</b>	<b>60.00 \$</b>

No transaction : 55      Description facture : Repas déneigement  
 No fournisseur : IRESTO2      Nom : Resto Alpina  
 No facture : U726092396  
 Date facture : 2022-12-24      Date due : 2022-12-24      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Refenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ       Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
19.90	\$ 0.46	\$ 0.92	\$ 21.28	\$ 0.00	\$ 21.28	\$ 20.36	\$ 0.00

### Détail

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 44  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	19.90	\$ 0.00	0.46	\$ 0.00	0.92	\$ 21.28	\$	20.36 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	20.36 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.46 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.46 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	21.28 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>21.28 \$</b>	<b>21.28 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>21.28 \$</b>	<b>21.28 \$</b>

No transaction : 37      Description facture : Breuvage pour soirée bénévoles  
 No fournisseur : 1SAQ2      Nom : SAQ  
 No facture : 33951      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Date facture : 2022-12-15      Date due : 2022-12-15      No commande :  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ       Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
35.44 \$	1.77 \$	3.54 \$	40.75 \$	0.00 \$	40.75 \$	37.21 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	35.44	\$ 5.00	1.77	\$ 9.98	3.54	\$ 40.75	\$	37.21 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 45  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	37.21 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.77 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.77 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	40.75 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>40.75 \$</b>	<b>40.75 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>40.75 \$</b>	<b>40.75 \$</b>

<b>No transaction</b> : 10	<b>Description facture</b> : Repas déneigement	<b>Type de transaction</b> : Facturation	<b>Type de facturation</b> : Facture
<b>No fournisseur</b> : ISHAW2	<b>Nom</b> : Shawarma Chelsea	<b>No commande</b> :	
<b>No facture</b> : 261312	<b>Date due</b> : 2022-12-22	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>
<b>Date facture</b> : 2022-12-22	<b>Date due retenue</b> :		
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date de paiement</b> :		
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement			
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
24.73	\$ 0.48	\$ 0.95	\$ 26.16	\$ 0.00	\$ 26.16	\$ 25.20	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	24.73	\$ 0.00	0.48	\$ 0.00	0.95	\$ 26.16	\$	25.20
<b>C. Act. :</b> Avec gestion de taxes			<b>% Com. :</b> 0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>	<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>		<b>Équip. :</b>	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 46  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-330-00-610	Aliments, boissons	25.20 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.48 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.48 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	26.16 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>26.16 \$</b>	<b>26.16 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>26.16 \$</b>	<b>26.16 \$</b>

No transaction : 48	Description facture : REPAS - BRIS AQUEDUC	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1SHAW2	Nom : Shawarma Chelsea	No commande :	
No facture : U726007960	Date due : 2022-12-27	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-12-27	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
86.24 \$	2.00 \$	4.00 \$	92.24 \$	0.00 \$	92.24 \$	88.24 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	86.24	\$ 0.00	2.00	\$ 0.00	4.00	\$ 92.24	\$	88.24 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	88.24 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	92.24 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>92.24 \$</b>	<b>92.24 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 47  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

**Grand Total** 92.24 \$ 92.24 \$

<b>No transaction</b> : 56		<b>Description facture</b> : Repas déneigement	
<b>No fournisseur</b> : 1SHAW2		<b>Nom</b> : Shawarma Chelsea	
<b>No facture</b> : U726045824		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-12-30		<b>Date due</b> : 2022-12-30	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	
		<b>No commande</b> :	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
13.39 \$	0.31 \$	0.62 \$	14.32 \$	0.00 \$	14.32 \$	13.70 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	13.39	\$ 0.00	0.31	\$ 0.00	0.62	\$ 14.32	\$	13.70 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	13.70 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.31 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.31 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	14.32 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>14.32 \$</b>	<b>14.32 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>14.32 \$</b>	<b>14.32 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 48  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

No transaction : 57		Description facture : Repas déneigement		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : 1SHAW2		Nom : Shawarma Chelsea		No commande :											
No facture : U726045826		Date due : 2022-12-30		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-12-30		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
<b>Montant av. tx</b>		<b>TPS</b>		<b>TVQ</b>		<b>Total</b>		<b>R.A.P.</b>		<b>C.A.P.</b>		<b>Dépense</b>		<b>Désengagement</b>	
83.99 \$		1.95 \$		3.90 \$		89.84 \$		0.00 \$		89.84 \$		85.94 \$		0.00 \$	

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	83.99	\$ 0.00	1.95	\$ 0.00	3.90	\$ 89.84	\$	85.94
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	85.94 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.95 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.95 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	89.84 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>89.84 \$</b>	<b>89.84 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>89.84 \$</b>	<b>89.84 \$</b>

No transaction : 50		Description facture : Replissage bidon essence SSI		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur :		Nom : SHELL CANADA		No commande :			
No facture : 8136197672		Date due : 2022-12-22		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date facture : 2022-12-22		Date due retenue :					
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :					
Modalité de paiement : Immédiatement							
Mode de paiement : Cartes de crédit							

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 49  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
43.04	\$ 2.15	\$ 4.29	\$ 49.48	\$ 0.00	\$ 49.48	\$ 45.18	\$ 0.00

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-01-631	Essence	43.04	\$ 5.00	2.15	\$ 9.98	4.29	\$ 49.48	\$	45.18
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-01-631	Essence	45.18 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.15 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.15 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	49.48 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>49.48 \$</b>	<b>49.48 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>49.48 \$</b>	<b>49.48 \$</b>

No transaction : 35      Description facture : Collation pour soirée bénévoles  
 No fournisseur : 1SUC2      Nom : SUPER C  
 No facture : 028000024390      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Date facture : 2022-12-15      Date due : 2022-12-15      No commande :  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ  Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.13	\$ 0.05	\$ 0.10	\$ 2.28	\$ 0.00	\$ 2.28	\$ 2.18	\$ 0.00

**Détail**

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 50  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe											
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	2.13	\$ 0.00	0.05	\$ 0.00	0.10	\$ 2.28	\$	2.18	\$	
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	2.18 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.05 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.05 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.28 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>2.28 \$</b>	<b>2.28 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>2.28 \$</b>	<b>2.28 \$</b>

No transaction : 59	Description facture : Abonnement annuel 2023 - Ottawa Citizen	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1CITI1	Nom : The Ottawa Citizen - Payment Center	No commande :	
No facture : 2023	Date due : 2022-11-12	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-12	Date due retenue :		
Refenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
408.00	\$ 20.40	\$ 40.70	\$ 469.10	\$ 0.00	\$ 469.10	\$ 428.35	\$ 0.00

### Détail

Répartition directe											
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
58-291-10-000	Frais payés d'avance (02-141-00-494)	408.00	\$ 5.00	20.40	\$ 9.98	40.70	\$ 469.10	\$	428.35	\$	
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 51  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	20.40 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	20.35 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	469.10 \$
58-291-10-000	Frais payés d'avance	428.35 \$	0.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>469.10 \$</b>	<b>469.10 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>469.10 \$</b>	<b>469.10 \$</b>

<b>No transaction</b> : 1	<b>Description facture</b> : Repas entretien	<b>Type de transaction</b> : Facturation	<b>Type de facturation</b> : Facture
<b>No fournisseur</b> : 2THT2	<b>Nom</b> : TIM HORTON	<b>No commande</b> :	
<b>No facture</b> : 622	<b>Date due</b> : 2022-12-27	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>
<b>Date facture</b> : 2022-12-27	<b>Date due retenue</b> :		
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date de paiement</b> :		
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement			
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
32.94	\$ 0.48	\$ 0.97	\$ 34.39	\$ 0.00	\$ 34.39	\$ 33.42	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-610	Aliments, café, eau, etc.	32.94	\$ 0.00	0.48	\$ 0.00	0.97	\$ 34.39	\$	33.42 \$
<b>C. Act. :</b> Avec gestion de taxes			<b>% Com. :</b> 0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>	<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>		<b>Équip. :</b>	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 52  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	33.42 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.48 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	34.39 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>34.39 \$</b>	<b>34.39 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>34.39 \$</b>	<b>34.39 \$</b>

<b>No transaction</b> : 54		<b>Description facture</b> : Collation pour employés garage	
<b>No fournisseur</b> : 2THT2		<b>Nom</b> : TIM HORTON	
<b>No facture</b> : 309		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-12-22		<b>Date due</b> : 2022-12-22	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>No commande</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Date de paiement</b> :	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	
		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
46.64 \$	1.08 \$	2.16 \$	49.88 \$
		<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>
		0.00 \$	49.88 \$
		<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
		47.72 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	46.64	\$ 0.00	1.08	\$ 0.00	2.16	\$ 49.88	\$	47.72 \$
<b>C. Act. :</b> Avec gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	
								<b>Équip. :</b>	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	47.72 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.08 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.08 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	49.88 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>49.88 \$</b>	<b>49.88 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 53  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Grand Total** 49.88 \$ 49.88 \$

<b>No transaction</b> : 43		<b>Description facture</b> : ESSENCE - MEMBRANES DE BEAUCE	
<b>No fournisseur</b> :		<b>Nom</b> : VIVACO GROUPE COOPERATIVE	
<b>No facture</b> : U396248602		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2022-12-20		<b>Date due</b> : 2022-12-20	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	
		<b>No commande</b> :	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
111.34 \$	5.57 \$	11.10 \$	128.01 \$	0.00 \$	128.01 \$	116.89 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-01-631	Essence	111.34	\$ 5.00	5.57	\$ 9.98	11.10	\$ 128.01	\$	116.89 \$
<b>C. Act. :</b> Avec gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	
								<b>Équip. :</b>	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-01-631	Essence	116.89 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.57 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.55 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	128.01 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>128.01 \$</b>	<b>128.01 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>128.01 \$</b>	<b>128.01 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 54  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

No transaction : 40	Description facture : Agenda		
No fournisseur : 1WMT2	Nom : WALMART	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 08261		No commande :	
Date facture : 2022-12-28	Date due : 2022-12-28	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
21.87 \$	1.09 \$	2.19 \$	25.15 \$	0.00 \$	25.15 \$	22.96 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	21.87	\$ 5.00	1.09	\$ 9.98	2.19	\$ 25.15	\$	22.96 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :			Équip. :

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	22.96 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.09 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.10 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	25.15 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>25.15 \$</b>	<b>25.15 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>25.15 \$</b>	<b>25.15 \$</b>

No transaction : 21	Description facture : Abonnement Zoom		
No fournisseur : 1Z001	Nom : ZOOM VIDEO COMUNICATIONS INC	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : INV179655547		No commande :	
Date facture : 2022-12-01	Date due : 2022-12-01	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 55  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00	\$ 1.00	\$ 2.00	\$ 23.00	\$ 0.00	\$ 23.00	\$ 21.00	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	20.00	\$ 5.00	1.00	\$ 9.98	2.00	\$ 23.00	\$	21.00
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes à payer - Master Card	0.00 \$	23.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>23.00 \$</b>	<b>23.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>23.00 \$</b>	<b>23.00 \$</b>

No transaction : 51      Description facture : Abonnement mensuel Zoom conférence  
 No fournisseur : 1Z001      Nom : ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INC  
 No facture : INV181485869      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Date facture : 2022-12-26      Date due : 2022-12-26      No commande :  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ  Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00	\$ 1.00	\$ 2.00	\$ 23.00	\$ 0.00	\$ 23.00	\$ 21.00	\$ 0.00

### Détail

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2022  
 Période comptable : Décembre  
 Référence du lot : MasterCard 01  
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 56  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 10:32:21  
 Numéro de lot : 2214  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	20.00	\$ 5.00	1.00	\$ 9.98	2.00	\$ 23.00	\$	21.00
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	23.00 \$
<b>Total - Année : 2022, période : 12</b>		<b>23.00 \$</b>	<b>23.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>23.00 \$</b>	<b>23.00 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 1  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations du lot :

Description du lot : MasterCard - Janvier 2023  
 Statut du lot : En cours

Créé le : 2023-01-26 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)  
 Autorisé le : Par:  
 Mis à jour le : Par:

### Sommaire des résultats

#### Sommaire général de la facturation

Nombre total de transactions : 33

Type de transaction	<u>Facturation</u>	<u>Correction</u>	<u>Renversement</u>
Nombre	33	0	0
Type de facturation	<u>Facture</u>	<u>Note de crédit</u>	
Nombre	33	0	
<b>Montant avant taxes:</b>	6 905.34 \$		
<b>Montant de TPS :</b>	208.44 \$		
<b>Montant de TVQ :</b>	361.39 \$		
<b>Montant total :</b>	<u>7 475.17 \$</u>	<b>Montant Factures</b>	<b>7 475.17 \$</b>
		<b>Montant Retenues</b>	<b>0.00 \$</b>

#### Sommaire comptable de la facturation

<u>Nom du fonds</u>	<u>Année</u>	<u>Période</u>
Fonds des activités financières	2023	1

<u>Numéro du poste comptable</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	6.00 \$	0.00 \$
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	118.59 \$	0.00 \$
02-130-00-310	Frais de déplacement du personnel	120.00 \$	0.00 \$
02-130-00-454	Services de formation	919.63 \$	0.00 \$
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 \$	0.00 \$
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	991.69 \$	0.00 \$
02-141-00-726	Biens durables- ameublement, équip. bureau	191.04 \$	0.00 \$

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Page : 2  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations du lot

02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	14.17 \$	0.00 \$
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	700.06 \$	0.00 \$
02-320-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	18.33 \$	0.00 \$
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	18.57 \$	0.00 \$
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	69.60 \$	0.00 \$
02-330-00-610	Aliments, boissons	599.59 \$	0.00 \$
02-330-04-525	Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	197.28 \$	0.00 \$
02-390-00-494	Associations et abonnements	191.36 \$	0.00 \$
02-390-00-643	Petits outils	377.93 \$	0.00 \$
02-390-00-660	Articles de nettoyage	22.82 \$	0.00 \$
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	162.52 \$	0.00 \$
02-390-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	1 360.19 \$	0.00 \$
02-390-01-331	Communication - Cellulaire	29.37 \$	0.00 \$
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	245.65 \$	0.00 \$
02-413-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	27.56 \$	0.00 \$
02-490-00-454	Services de formation	488.19 \$	0.00 \$
02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	17.92 \$	0.00 \$
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	189.79 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	185.19 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	9.49 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	179.87 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	18.93 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	7 469.17 \$
55-131-10-000	Comptes a payer - fournisseurs	0.00 \$	6.00 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	17.16 \$
<b>Total Fonds des activités financières - Année : 2023, période : 1</b>		<b>7 492.33 \$</b>	<b>7 492.33 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>7 492.33 \$</b>	<b>7 492.33 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 3  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

<b>No transaction</b> : 30		<b>Description facture</b> : Abonnement Adobe creative Cloud					
<b>No fournisseur</b> : 1ADOB2		<b>Nom</b> : Adobe Inc					
<b>No facture</b> : 2352708410							
<b>Date facture</b> : 2023-01-09		<b>Date due</b> : 2023-01-09					
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due retenue</b> :					
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :					
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit							
		<b>Type de transaction</b> : Facturation					
		<b>No commande</b> :					
		<b>Type de facturation</b> : Facture					
		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>					
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
791.88	\$ 39.59	\$ 78.99	\$ 910.46	\$ 0.00	\$ 910.46	\$ 831.37	\$ 0.00

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	791.88	\$ 5.00	39.59	\$ 9.98	78.99	\$ 910.46	\$	831.37
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	831.37 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	39.59 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	39.50 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	910.46 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>910.46 \$</b>	<b>910.46 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>910.46 \$</b>	<b>910.46 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 4  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

<b>No transaction</b> : 3		<b>Description facture</b> : Accessoires et atachements - Remorque tonte de gazon	
<b>No fournisseur</b> : IAMAZ2		<b>Nom</b> : Amazon Corporate	
<b>No facture</b> : 1975449		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2023-01-11		<b>No commande</b> : 13201	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due</b> : 2023-01-11	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Date de paiement</b> :	
		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
1 360.19	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 1 360.19	\$ 0.00	\$ 1 360.19	\$ 1 360.19	\$ 1 428.03

**Détail**

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Accessoires et atachements - Remorque tonte de gazon					1 360.19	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 1 360.19
<b>Poste comptable</b>	<b>Description</b>	<b>Mnt av. Tx</b>	<b>% TPS</b>	<b>TPS</b>	<b>% TVQ</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>Déseng.</b>	<b>Dépense</b>
02-390-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	1 360.19	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 1 360.19	\$ 1 428.03	\$ 1 360.19
<b>C. Act. :</b>	Avec gestion de taxes	<b>% Com. :</b>	0.00%	<b>Proj. S-proj. :</b>	<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>		

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	1 360.19 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1 360.19 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>1 360.19 \$</b>	<b>1 360.19 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>1 360.19 \$</b>	<b>1 360.19 \$</b>

<b>No transaction</b> : 8		<b>Description facture</b> : Fourniture de bureau	
<b>No fournisseur</b> : IAMAZ2		<b>Nom</b> : Amazon Corporate	
<b>No facture</b> : 9135461		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2023-01-11		<b>No commande</b> :	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due</b> : 2023-01-11	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date due retenue</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Date de paiement</b> :	
		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Page : 5  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
66.30	\$ 3.32	\$ 6.61	\$ 76.23	\$ 0.00	\$ 76.23	\$ 69.60	\$ 0.00

#### Détail

##### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	66.30	\$ 5.00	3.32	\$ 9.98	6.61	\$ 76.23	\$	69.60
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :

#### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Número du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	69.60 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.32 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.31 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	76.23 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>76.23 \$</b>	<b>76.23 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>76.23 \$</b>	<b>76.23 \$</b>

No transaction : 22      Description facture : ETUI POUR CELLULAIRE  
 No fournisseur : 1AMAZ2      Nom : Amazon Corporate  
 No facture : CA3YBVZ36EI      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Date facture : 2023-01-08      Date due : 2023-01-08      No commande :  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ  Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
17.99	\$ 0.90	\$ 1.79	\$ 20.68	\$ 0.00	\$ 20.68	\$ 18.88	\$ 0.00

#### Détail

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 6  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-390-01-331	Communication - Cellulaire	17.99	\$ 5.00	0.90	\$ 9.98	1.79	\$ 20.68	\$	18.88	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-01-331	Communication - Cellulaire	18.88 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.90 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.90 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	20.68 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>20.68 \$</b>	<b>20.68 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>20.68 \$</b>	<b>20.68 \$</b>

<b>No transaction</b> : 23		<b>Description facture</b> : PROTECTEUR POUR ECRAU CELLULAIRE	
<b>No fournisseur</b> : 1AMAZ2		<b>Nom</b> : Amazon Corporate	
<b>No facture</b> : CA3BYNUVGMI		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2023-01-08		<b>Date due</b> : 2023-01-08	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>No commande</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
9.99	\$ 0.50	\$ 1.00	\$ 11.49	\$ 0.00	\$ 11.49	\$ 10.49	\$ 0.00

### Détail

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-390-01-331	Communication - Cellulaire	9.99	\$ 5.00	0.50	\$ 9.98	1.00	\$ 11.49	\$	10.49	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 7  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2023, période : 1

Número du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-01-331	Communication - Cellulaire	10.49 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.50 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	11.49 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>11.49 \$</b>	<b>11.49 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>11.49 \$</b>	<b>11.49 \$</b>

<b>No transaction</b> : 24	<b>Description facture</b> : PIÈCE POUR REMORQUE PAYSAGEMENT						
<b>No fournisseur</b> : IAMAZ2	<b>Nom</b> : Amazon Corporate						
<b>No facture</b> : CA33A88OACII	<b>Type de transaction</b> : Facturation						
<b>Date facture</b> : 2023-01-11	<b>Date due</b> : 2023-01-11						
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date due retenue</b> :						
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement	<b>Date de paiement</b> :						
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
	<b>Type de facturation</b> : Facture						
	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>						
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
48.87 \$	2.44 \$	4.88 \$	56.19 \$	0.00 \$	56.19 \$	51.31 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	48.87	\$ 5.00	2.44	\$ 9.98	4.88	\$ 56.19	\$	51.31 \$
<b>C. Act. :</b> Avec gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	
								<b>Équip. :</b>	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2023, période : 1

Número du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Page : 8  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	51.31 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.44 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.44 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	56.19 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>56.19 \$</b>	<b>56.19 \$</b>

### Grand Total

<b>56.19 \$</b>	<b>56.19 \$</b>
-----------------	-----------------

No transaction : 12	Description facture : Repas déneigement		
No fournisseur : 1BAR3	Nom : BAR SPORTIF LE PICHET D'OR	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 224186		No commande :	
Date facture : 2023-01-10	Date due : 2023-01-10		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
84.61 \$	1.70 \$	3.39 \$	89.70 \$	0.00 \$	89.70 \$	86.30 \$	0.00 \$

### Détail

Répartition directe											
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-330-00-610	Aliments, boissons	84.61	\$ 0.00	1.70	\$ 0.00	3.39	\$ 89.70	\$	86.30	\$	
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	86.30 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.70 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.70 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	89.70 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>89.70 \$</b>	<b>89.70 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 5  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

**Grand Total** 89.70 \$ 89.70 \$

<b>No transaction</b> : 13		<b>Description facture</b> : Repas déneigement	
<b>No fournisseur</b> : 1BAR3		<b>Nom</b> : BAR SPORTIF LE PICHET D'OR	
<b>No facture</b> : 224395		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2023-01-12		<b>Date due</b> : 2023-01-12	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>No commande</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
84.61 \$	1.70 \$	3.39 \$	89.70 \$	0.00 \$	89.70 \$	86.30 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	84.61	\$ 0.00	1.70	\$ 0.00	3.39	\$ 89.70	\$	86.30 \$
<b>C. Act. :</b> Avec gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	
								<b>Équip. :</b>	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	86.30 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.70 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.70 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes à payer - Master Card	0.00 \$	89.70 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>89.70 \$</b>	<b>89.70 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>89.70 \$</b>	<b>89.70 \$</b>

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

**Journal : Facturation achat**

Page : 10  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlebobbs)

**Informations sur les transactions**

<b>No transaction</b> : 14	<b>Description facture</b> : Repas déneigement	<b>Type de transaction</b> : Facturation	<b>Type de facturation</b> : Facture
<b>No fournisseur</b> : 1BAR3	<b>Nom</b> : BAR SPORTIF LE PICHET D'OR	<b>No commande</b> :	
<b>No facture</b> : 223760		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>
<b>Date facture</b> : 2023-01-05	<b>Date due</b> : 2023-01-05		
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date due retenue</b> :		
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement	<b>Date de paiement</b> :		
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
182.53 \$	3.66 \$	7.30 \$	193.49 \$	0.00 \$	193.49 \$	186.18 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	182.53	\$ 0.00	3.66	\$ 0.00	7.30	\$ 193.49	\$	186.18 \$
<b>C. Act. :</b> Avec gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>	<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>			

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	186.18 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.66 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.65 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	193.49 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>193.49 \$</b>	<b>193.49 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>193.49 \$</b>	<b>193.49 \$</b>

<b>No transaction</b> : 15	<b>Description facture</b> : Repas déneigement	<b>Type de transaction</b> : Facturation	<b>Type de facturation</b> : Facture
<b>No fournisseur</b> : 1BAR3	<b>Nom</b> : BAR SPORTIF LE PICHET D'OR	<b>No commande</b> :	
<b>No facture</b> : 223847		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>
<b>Date facture</b> : 2023-01-06	<b>Date due</b> : 2023-01-06		
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date due retenue</b> :		
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement	<b>Date de paiement</b> :		
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit			

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Page : 11  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
70.52 \$	1.41 \$	2.82 \$	74.75 \$	0.00 \$	74.75 \$	71.93 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	70.52	\$ 0.00	1.41	\$ 0.00	2.82	\$ 74.75	\$	71.93 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Número du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	71.93 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.41 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.41 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	74.75 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>74.75 \$</b>	<b>74.75 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>74.75 \$</b>	<b>74.75 \$</b>

No transaction : 16      Description facture : Trepied avec anneau à DEL  
 No fournisseur : 1BEST2      Nom : Best Buy 972  
 No facture : 1010508707  
 Date facture : 2023-01-04      Date due : 2023-01-04      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ       Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
46.99 \$	2.35 \$	4.69 \$	54.03 \$	0.00 \$	54.03 \$	49.33 \$	0.00 \$

Détail

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 12  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-141-00-726	Biens durables- ameublement, équip. bureau	46.99	\$ 5.00	2.35	\$ 9.98	4.69	\$ 54.03	\$	49.33	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-726	Biens durables- ameublement, équip. bureau	49.33 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.35 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.35 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	54.03 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>54.03 \$</b>	<b>54.03 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>54.03 \$</b>	<b>54.03 \$</b>

No transaction : 17	Description facture : Étui pour iPad pro		
No fournisseur : 1BEST2	Nom : Best Buy 972	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 1010508707B		No commande :	
Date facture : 2023-01-04	Date due : 2023-01-04	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
124.99 \$	6.25 \$	12.47 \$	143.71 \$
R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
0.00 \$	143.71 \$	131.22 \$	0.00 \$

### Détail

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-141-00-726	Biens durables- ameublement, équip. bureau	124.99	\$ 5.00	6.25	\$ 9.98	12.47	\$ 143.71	\$	131.22	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 13  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2218  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-726	Biens durables- ameublement, équip. bureau	131.22 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.24 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	143.71 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>143.71 \$</b>	<b>143.71 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>143.71 \$</b>	<b>143.71 \$</b>

<b>No transaction</b> : 28		<b>Description facture</b> : Cable de chargement iPhone/iPad					
<b>No fournisseur</b> : IBEST2		<b>Nom</b> : Best Buy 972					
<b>No facture</b> : 244986517		<b>Type de transaction</b> : Facturation					
<b>Date facture</b> : 2023-01-04		<b>Type de facturation</b> : Facture					
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>Date due</b> : 2023-01-04					
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date due retenue</b> :					
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Date de paiement</b> :					
		<b>No commande</b> :					
		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>					
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
9.99 \$	0.50 \$	1.00 \$	11.49 \$	0.00 \$	11.49 \$	10.49 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-726	Biens durables- ameublement, équip. bureau	9.99	\$ 5.00	0.50	\$ 9.98	1.00	\$ 11.49	\$	10.49 \$
<b>C. Act. :</b> Avec gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	
								<b>Équip. :</b>	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

**Journal : Facturation achat**

**Informations sur les transactions**

Page : 14  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-141-00-726	Biens durables- ameublement, équip. bureau	10.49 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.50 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	11.49 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>11.49 \$</b>	<b>11.49 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>11.49 \$</b>	<b>11.49 \$</b>

<b>No transaction</b> : 1	<b>Description facture</b> : Fournitures de bureau pour service entretien	
<b>No fournisseur</b> : 1BUGR1	<b>Nom</b> : Bureau En Gros	
<b>No facture</b> : 39707	<b>Type de transaction</b> : Facturation	<b>Type de facturation</b> : Facture
<b>Date facture</b> : 2023-01-09	<b>Date due</b> : 2023-01-09	<b>No commande</b> :
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date due retenue</b> :	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement	<b>Date de paiement</b> :	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
154.80 \$	7.74 \$	15.44 \$	177.98 \$	0.00 \$	177.98 \$	162.52 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	154.80	5.00	7.74	9.98	15.44	177.98		162.52
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	162.52 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.74 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.72 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	177.98 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>177.98 \$</b>	<b>177.98 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 15  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Grand Total** 177.98 \$ 177.98 \$

<b>No transaction</b> : 18		<b>Description facture</b> : Aspirateur et article de conciergerie	
<b>No fournisseur</b> : 1CAN2		<b>Nom</b> : CANADIAN TIRE #176	
<b>No facture</b> : 40		<b>Type de transaction</b> : Facturation	
<b>Date facture</b> : 2023-01-10		<b>Date due</b> : 2023-01-10	
<b>Retenue sur contrat</b> : Non		<b>No commande</b> :	
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement		<b>Date de paiement</b> :	
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit		<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		<b>Type de facturation</b> : Facture	
		<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
381.72 \$	19.09 \$	38.08 \$	438.89 \$	0.00 \$	438.89 \$	400.75 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	359.98	\$ 5.00	18.00	\$ 9.98	35.91	\$ 413.89	\$	377.93 \$
<b>C. Act. :</b> Avec gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>
02-390-00-660	Articles de nettoyage	21.74	\$ 5.00	1.09	\$ 9.98	2.17	\$ 25.00	\$	22.82 \$
<b>C. Act. :</b> Avec gestion de taxes		<b>% Com. :</b> 0.00%		<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>		<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>

#### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	377.93 \$	0.00 \$
02-390-00-660	Articles de nettoyage	22.82 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	19.09 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	19.05 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	438.89 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>438.89 \$</b>	<b>438.89 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>438.89 \$</b>	<b>438.89 \$</b>



## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 17  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

14.17	\$	0.00	\$	0.00	\$	14.17	\$	0.00	\$	14.17	\$	14.17	\$	0.00	\$
-------	----	------	----	------	----	-------	----	------	----	-------	----	-------	----	------	----

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	14.17	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 14.17	\$	14.17
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	14.17 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	14.17 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>14.17 \$</b>	<b>14.17 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>14.17 \$</b>	<b>14.17 \$</b>

No transaction : 4	Description facture : Joint d'étanchiété pour boyau (inventaire)
No fournisseur : 1EMCO1	Nom : EMCO WATERWORKS OTTAWA
No facture : 6004071302	Type de transaction : Facturation
Date facture : 2023-01-05	Date due : 2023-01-05
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Type de facturation : Facture	
Paiement rapide <input type="checkbox"/>	

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
172.00	\$ 22.36	\$ 0.00	\$ 194.36	\$ 0.00	\$ 194.36	\$ 172.00	\$ 0.00

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	172.00	\$ 13.00	22.36	\$ 0.00	0.00	\$ 194.36	\$	172.00
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

## Journal des comptes à payer

**Municipalité de Chelsea**  
**Année comptable :** 2023  
**Période comptable :** Janvier  
**Référence du lot :** Mastercard 01  
**Date du lot :** 2023-01-26

**Journal : Facturation achat**

**Page :** 18  
**Date :** 2023-02-22  
**Heure :** 09:23:44  
**Numéro de lot :** 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-13.76	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -13.76	\$	-13.76	\$
<b>C. Act. :</b>	Sans gestion de taxes	<b>% Com. :</b> 0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>	<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Equip. :</b>				
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	13.76	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 13.76	\$	13.76	\$
<b>C. Act. :</b>	Sans gestion de taxes	<b>% Com. :</b> 0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>	<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Equip. :</b>				
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-17.16	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -17.16	\$	-17.16	\$
<b>C. Act. :</b>	Sans gestion de taxes	<b>% Com. :</b> 0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>	<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Equip. :</b>				
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	8.58	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 8.58	\$	8.58	\$
<b>C. Act. :</b>	Sans gestion de taxes	<b>% Com. :</b> 0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>	<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Equip. :</b>				
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	8.58	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 8.58	\$	8.58	\$
<b>C. Act. :</b>	Sans gestion de taxes	<b>% Com. :</b> 0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>	<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Equip. :</b>				

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	194.34 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	8.60 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	8.58 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	194.36 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	17.16 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>211.52 \$</b>	<b>211.52 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>211.52 \$</b>	<b>211.52 \$</b>

No transaction : 32	Description facture : Boulons pour pelle	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1EQUIB	Nom : ÉQUIPEMENT GATINEAU	No commande :	
No facture : 27405	Date due : 2023-01-09	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2023-01-09	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 15  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

187.91	\$	9.40	\$	18.74	\$	216.05	\$	0.00	\$	216.05	\$	197.28	\$	0.00	\$
--------	----	------	----	-------	----	--------	----	------	----	--------	----	--------	----	------	----

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-04-525	Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	187.91	\$ 5.00	9.40	\$ 9.98	18.74	\$ 216.05	\$	197.28 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-04-525	Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	197.28 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	9.40 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	9.37 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	216.05 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>216.05 \$</b>	<b>216.05 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>216.05 \$</b>	<b>216.05 \$</b>

<b>No transaction</b> : 29	<b>Description facture</b> : Abonnement annuel FREEPIK
<b>No fournisseur</b> : 1FREE2	<b>Nom</b> : FREEPIK COMPANY
<b>No facture</b> : 2023-1929263	<b>Type de transaction</b> : Facturation
<b>Date facture</b> : 2023-01-12	<b>Date due</b> : 2023-01-12
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date due retenue</b> :
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement	<b>Date de paiement</b> :
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit	<b>Type de facturation</b> : Facture
	<b>No commande</b> :
	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
160.32	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 160.32	\$ 0.00	\$ 160.32	\$ 160.32	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Page : 20  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Informations sur les transactions**

02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	160.32	\$	0.00	0.00	\$	0.00	0.00	\$	160.32	\$	160.32	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :			

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	160.32 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	160.32 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>160.32 \$</b>	<b>160.32 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>160.32 \$</b>	<b>160.32 \$</b>

No transaction : 31	Description facture : Formation - Inspection + diagnostie système septique						
No fournisseur : 1GENI1	Nom : GENIUM 360						
No facture : 00017841CORRIGÉ	Type de transaction : Facturation						
Date facture : 2023-01-06	Date due : 2023-01-06						
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :						
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
465.00 \$	23.25 \$	46.38 \$	534.63 \$	0.00 \$	534.63 \$	488.19 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-490-00-454	Services de formation	465.00	\$ 5.00	23.25	\$ 9.98	46.38	\$ 534.63	\$	488.19 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 21  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-490-00-454	Services de formation	488.19 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	23.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	23.19 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	534.63 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>534.63 \$</b>	<b>534.63 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>534.63 \$</b>	<b>534.63 \$</b>

No transaction : 2	Description facture : Pièce pour réseau EP (Masterseal tube noir)	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1GIVE1	Nom : Givesco Inc.	No commande :	
No facture : 0450457	Date due : 2023-01-03	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2023-01-03	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
26.25 \$	1.31 \$	2.62 \$	30.18 \$	0.00 \$	30.18 \$	27.56 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-413-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	26.25	\$ 5.00	1.31	\$ 9.98	2.62	\$ 30.18	\$	27.56 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-413-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	27.56 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.31 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.31 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	30.18 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>30.18 \$</b>	<b>30.18 \$</b>



## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Page : 23  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

### Informations sur les transactions

No transaction : 21		Description facture : RÉPARATION DOUCHES - CENTRE MEREDITH					
No fournisseur : IMATE1		Nom : MATERIAUX DE CONSTRUCTION D.L. INC.					
No facture : U163009670	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture					
Date facture : 2023-01-03	Date due : 2023-01-03	No commande :					
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :						
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>				
Mode de paiement : Cartes de crédit							
<b>Montant av. tx</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>	<b>R.A.P.</b>	<b>C.A.P.</b>	<b>Dépense</b>	<b>Désengagement</b>
189.79 \$	9.49 \$	18.93 \$	218.21 \$	0.00 \$	218.21 \$	189.79 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	189.79	5.00	9.49	9.98	18.93	218.21		189.79
C. Act. : Centre Meredith		% Com. : 100.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	189.79 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	9.49 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	18.93 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	218.21 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>218.21 \$</b>	<b>218.21 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>218.21 \$</b>	<b>218.21 \$</b>

No transaction : 6		Description facture : Repas CCUDD	
No fournisseur : IOLIV1		Nom : OLIVIA	
No facture : 9127	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture	
Date facture : 2023-01-11	Date due : 2023-01-11	No commande :	
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 24  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
17.55	\$ 0.37	\$ 0.74	\$ 18.66	\$ 0.00	\$ 18.66	\$ 17.92	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	17.55	\$ 0.00	0.37	\$ 0.00	0.74	\$ 18.66	\$	17.92
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	17.92 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.37 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.37 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	18.66 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>18.66 \$</b>	<b>18.66 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>18.66 \$</b>	<b>18.66 \$</b>

No transaction : 26      Description facture : Repas - conseil  
 No fournisseur : 1OLIVI      Nom : OLIVIA  
 No facture : 3033969      Type de transaction : Facturation      Type de facturation : Facture  
 Date facture : 2023-01-10      Date due : 2023-01-10      No commande :  
 Retenue sur contrat : Non      Date due retenue :  
 Modalité de paiement : Immédiatement      Date de paiement :      Autocotisation : TPS  TVQ       Paiement rapide   
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
115.90	\$ 2.70	\$ 5.38	\$ 123.98	\$ 0.00	\$ 123.98	\$ 118.59	\$ 0.00

### Détail

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 25  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	115.90	\$ 0.00	2.70	\$ 0.00	5.38	\$ 123.98	\$	118.59	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	118.59 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.70 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.69 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	123.98 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>123.98 \$</b>	<b>123.98 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>123.98 \$</b>	<b>123.98 \$</b>

No transaction : 7	Description facture : Abonnement annuel SMARTSHEETS		
No fournisseur :	Nom : SMARTSHEETS INC	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : INV1134247	Date due : 2023-01-12	No commande :	
Date facture : 2023-01-12	Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
98.11 \$	4.91 \$	0.00 \$	103.02 \$	0.00 \$	103.02 \$	98.11 \$	0.00 \$

### Détail

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	65.41	\$ 5.00	3.27	\$ 0.00	0.00	\$ 68.68	\$	65.41	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Page : 26  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

### Informations sur les transactions

02-390-00-494	Associations et abonnements	32.70	\$ 5.00	1.64	\$ 0.00	0.00	\$ 34.34	\$ 32.70
<b>C. Act. :</b>	Avec gestion de taxes	<b>% Com. :</b>	0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	65.41 \$	0.00 \$
02-390-00-494	Associations et abonnements	32.70 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.91 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	103.02 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>103.02 \$</b>	<b>103.02 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>103.02 \$</b>	<b>103.02 \$</b>

<b>No transaction</b> : 20	<b>Description facture</b> : Renouvellement licenses BLUEBEAM 2023
<b>No fournisseur</b> : 1SOLI2	<b>Nom</b> : SolidCAD
<b>No facture</b> : 91270118	<b>Type de transaction</b> : Facturation
<b>Date facture</b> : 2023-01-12	<b>Date due</b> : 2023-01-12
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date due retenue</b> :
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement	<b>Date de paiement</b> :
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit	<b>No commande</b> :
	<b>Type de facturation</b> : Facture
	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
755.64	\$ 37.79	\$ 75.36	\$ 868.79	\$ 0.00	\$ 868.79	\$ 793.31	\$ 0.00

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	604.51	\$ 5.00	30.23	\$ 9.98	60.29	\$ 695.03	\$	634.65
<b>C. Act. :</b>	Avec gestion de taxes	<b>% Com. :</b>	0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>	
02-390-00-494	Associations et abonnements	151.13	\$ 5.00	7.56	\$ 9.98	15.07	\$ 173.76	\$	158.66
<b>C. Act. :</b>	Avec gestion de taxes	<b>% Com. :</b>	0.00%	<b>Proj S-proj. :</b>		<b>Activité :</b>	<b>OT :</b>	<b>Équip. :</b>	

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 27  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	634.65 \$	0.00 \$
02-390-00-494	Associations et abonnements	158.66 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	37.79 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	37.69 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	868.79 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>868.79 \$</b>	<b>868.79 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>868.79 \$</b>	<b>868.79 \$</b>

No transaction : 33	Description facture : Repas déneigement	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1HUB1	Nom : ST-HUBERT	No commande :	
No facture : U020472972	Date due : 2023-01-12	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2023-01-12	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
165.06	\$ 3.84	\$ 7.65	\$ 176.55	\$ 0.00	\$ 176.55	\$ 168.88	\$ 0.00

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	165.06	\$ 0.00	3.84	\$ 0.00	7.65	\$ 176.55	\$	168.88
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2023, période : 1

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat  
 Informations sur les transactions

Page : 28  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	168.88 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.84 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.83 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	176.55 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>176.55 \$</b>	<b>176.55 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>176.55 \$</b>	<b>176.55 \$</b>

<b>No transaction</b> : 10	<b>Description facture</b> : Formation continue - Matrix en administration des affaires
<b>No fournisseur</b> : 1UQO2	<b>Nom</b> : UQO   DFPC
<b>No facture</b> : U39628654	<b>Type de transaction</b> : Facturation
<b>Date facture</b> : 2023-01-12	<b>Date due</b> : 2023-01-12
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date due retenue</b> :
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement	<b>Date de paiement</b> :
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit	<b>No commande</b> :
	<b>Type de facturation</b> : Facture
	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
919.63	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 919.63	\$ 0.00	\$ 919.63	\$ 919.63	\$ 0.00

**Détail**

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-130-00-454	Services de formation	919.63	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 919.63	\$	919.63	\$
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :		

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-454	Services de formation	919.63 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	919.63 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>919.63 \$</b>	<b>919.63 \$</b>

**Journal des comptes à payer**

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

**Journal : Facturation achat**

**Informations sur les transactions**

Page : 25  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

**Grand Total** 919.63 \$ 919.63 \$

<b>No transaction</b> : 11	<b>Description facture</b> : Stationnement lors de formation continue
<b>No fournisseur</b> : 1UQO2	<b>Nom</b> : UQO   DFPC
<b>No facture</b> : U396214026	<b>Type de transaction</b> : Facturation
<b>Date facture</b> : 2023-01-12	<b>Date due</b> : 2023-01-12
<b>Retenue sur contrat</b> : Non	<b>Date due retenue</b> :
<b>Modalité de paiement</b> : Immédiatement	<b>Date de paiement</b> :
<b>Mode de paiement</b> : Cartes de crédit	<b>Type de facturation</b> : Facture
	<b>No commande</b> :
	<b>Autocotisation</b> : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	<b>Paiement rapide</b> <input type="checkbox"/>

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
120.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	120.00 \$	0.00 \$	120.00 \$	120.00 \$	0.00 \$

**Détail**

**Répartition directe**

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-310	Frais de déplacement du personnel	120.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 120.00	\$	120.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

**Sommaire comptable de la facture**

Année : 2023, période : 1

Número du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-310	Frais de déplacement du personnel	120.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	120.00 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>120.00 \$</b>	<b>120.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>120.00 \$</b>	<b>120.00 \$</b>

## Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea  
 Année comptable : 2023  
 Période comptable : Janvier  
 Référence du lot : Mastercard 01  
 Date du lot : 2023-01-26

Journal : Facturation achat

Page : 30  
 Date : 2023-02-22  
 Heure : 09:23:44  
 Numéro de lot : 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Informations sur les transactions

No transaction : 27	Description facture : Stationnement		
No fournisseur : 7GATI3	Nom : Ville de Gatineau	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 334		No commande :	
Date facture : 2023-01-11	Date due : 2023-01-11		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Chèque			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
6.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	6.00 \$	0.00 \$	6.00 \$	6.00 \$	0.00 \$

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	6.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	6.00	\$	6.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					
				Activité :					
				OT :					
				Équip. :					

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	6.00 \$	0.00 \$
55-131-10-000	Comptes a payer - fournisseurs	0.00 \$	6.00 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>6.00 \$</b>	<b>6.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>6.00 \$</b>	<b>6.00 \$</b>

No transaction : 9	Description facture : Abonnement Zoom 2e compte		
No fournisseur : 1ZOO1	Nom : ZOOM VIDEO COMUNICATIONS INC	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : INV183922460		No commande :	
Date facture : 2023-01-12	Date due : 2023-01-12		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

  

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00 \$	1.00 \$	2.00 \$	23.00 \$	0.00 \$	23.00 \$	21.00 \$	0.00 \$

## Journal des comptes à payer

**Municipalité de Chelsea**  
**Année comptable :** 2023  
**Période comptable :** Janvier  
**Référence du lot :** Mastercard 01  
**Date du lot :** 2023-01-26

**Journal : Facturation achat**

**Informations sur les transactions**

**Page :** 31  
**Date :** 2023-02-22  
**Heure :** 09:23:44  
**Numéro de lot :** 2215  
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

### Détail

#### Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	20.00	\$ 5.00	1.00	\$ 9.98	2.00	\$ 23.00		21.00
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :				OT :	Équip. :

### Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	23.00 \$
<b>Total - Année : 2023, période : 1</b>		<b>23.00 \$</b>	<b>23.00 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>23.00 \$</b>	<b>23.00 \$</b>



## AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

FÉVRIER 2023

### TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-415-30-522		2023-02-02	Remplacement Pompe - Poste pompage PADDEN		7 798.21 \$
02-415-30-725		2023-02-02	Remplacement Pompe - Poste pompage PADDEN	7 798.21 \$	
02-702-30-726		2023-02-02	Achat de rayonnage pour bibliothèque	1 000.00 \$	
02-702-30-729		2023-02-02	Achat de rayonnage pour bibliothèque		1 000.00 \$
02-320-00-411		2023-02-08	Assistance technique colmatage membranes EP		3 923.94 \$
02-390-00-411		2023-02-08	Assistance technique colmatage membranes EP		5 000.00 \$
02-412-30-411		2023-02-08	Assistance technique colmatage membranes EP	8 923.94 \$	
02-141-00-419		2023-02-08	Stratégie médias sociaux		7 500.00 \$
02-141-01-459		2023-02-08	Stratégie médias sociaux	7 500.00 \$	
02-490-00-341		2023-02-14	Publication appel d'offres contrat PVFS	400.00 \$	
02-490-00-515		2023-02-14	Publication appel d'offres contrat PVFS		400.00 \$
02-220-00-442		2023-02-27	Pour combler dépense Entraide Municipal SSI	5 000.00 \$	
02-220-01-525		2023-02-27	Pour combler dépense Entraide Municipal SSI		5 000.00 \$

### REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
01-279-00-004		2023-02-14	Règlement dossier cour - À utiliser achat arbres	6 000.00 \$	
02-470-00-629		2023-02-14	Règlement dossier cour - À utiliser achat arbres	6 000.00 \$	
01-234-47-000		2023-02-16	Collecte matières résiduelles commerces -Janv.2023	201.25 \$	
01-234-48-000		2023-02-16	Collecte matières résiduelles commerces -Janv.2023	375.00 \$	
02-451-10-446		2023-02-16	Collecte matières résiduelles commerces -Janv.2023	201.25 \$	
02-452-10-446		2023-02-16	Collecte matières résiduelles commerces -Janv.2023	375.00 \$	

01-000-00-000	Revenus	02-340-00-000	Transport - éclairage des rues
01-279-00-000	Autres revenus - autres	02-390-00-000	Transport - Autres
01-381-00-000	Autres transferts - fonctionnement	02-412-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-413-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
02-110-00-000	Conseil	02-414-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées
02-120-00-000	Grefe et application de la loi	02-415-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
02-130-00-000	Gestion financière et administrative	02-451-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-141-00-000	Communications	02-490-00-000	Hygiène de milieu - autres
02-160-00-000	Gestion du personnel	02-610-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-220-00-000	Sécurité incendie	02-631-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-320-00-000	Transport - voirie municipale	02-701-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-330-00-000	Transport - enlèvement de la neige	02-702-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles
23-000-00-000	Investissement	03-110-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
23-020-00-000	Administration générale	03-310-00-000	Affectation - activités d'investissement
23-030-00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus
23-040-00-000	Transport	21-490-00-000	Autres revenus - autres
23-050-00-000	Hygiène de milieu	23-910-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-080-00-000	Loisirs & culture	23-920-00-000	Affectation - fond de roulement
23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales
23-510-00-000	Financement à long term des activités d'investissement		



**COMITÉ CONSULTATIF DES  
FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE  
(CCF)**

**FINANCE ADVISORY  
COMMITTEE AND BUDGET  
MONITORING (FAC)**

Procès-verbal de la visioconférence du 21 novembre 2022

Minutes of the November 21, 2022, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, le président de ce comité, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à 9h02

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, Chair of this committee, declares the sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) opened at 9:02

**PRÉSENT**

**PRESENT**

M. Pierre Guénard (Maire/Mayor) ~ M. Enrico Valente (Conseiller/Councillor) ~ M. Christopher Blais (Conseillère /Councillor) ~ Sheena Ngalle Miano (responsable au greffe - directrice générale adjointe par intérim/ Officer in charge of the registry - Acting Assistant Director General) ~ Mme. Lynn Kearney (directrice des finances par intérim) ~ Mme Laura Rendle Hobbs (employé municipal/municipal staff)

**ABSENCE**

**ABSENT**

Me John-David McFaul (Directeur général et Secrétaire-trésorier / Director General and Secretary-Treasurer)

**1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DE JOUR**

**1.0 ADOPTION OF THE AGENDA**

Les membres du CCF adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

The FAC adopted the agenda unanimously.

**2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL**

**2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES**

Le procès-verbal de la rencontre tenue le 24 octobre 2022, par visioconférence, a été adopté à l'unanimité.

The minutes of the meeting held on October 24, 2022, held by videoconference, were adopted unanimously.

**3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT**

**3.0 FOLLOW-UP OF PREVIOUS MINUTES**

Les membres du comité ont échangé des commentaires quant au suivi du procès-verbal du 24 octobre 2022 et plus particulièrement sur les sujets suivants :

Committee members shared comments on the follow-up of October 24, 2022, minutes and more specifically on the following items:

• **Recrutement – Directeur(trice) des finances**

Le maire informe les membres du comité que Mme Manon Proulx sera nommée directrice des finances à la réunion du conseil au mois de décembre.

• **Recruitment – Director of Finance**

The mayor informs committee members that Ms. Manon Proulx will be named Director of Finance at the next council meeting in December.

**4.0 SUIVI BUDGÉTAIRE / ÉTATS FINANCIERS**

**4.0 BUDGET MONITORING / FINANCIAL STATEMENTS**

• **Suivi – Préparation Budget 2023**

Le processus de préparation budgétaire continue et se déroule bien. Une première séance avec de conseil a eu lieu la semaine du 14 novembre avec d'autre à venir dans les prochaines semaines afin de finaliser le tout.

• **Follow-up – 2023 Budget preparations**

The budget preparation process continues and is going well. A first meeting with council was held during the week of November 14 with more to come in the next weeks to finalize everything.

Le maire informe les membres du comité que le budget devrait être adopté au mois de décembre.

The mayor informs committee members that the budget will be adopted in December.

**5.0 TAXES ET MAJ MRC**

**5.0 TAXES AND UPDATE OF THE MRC**

• **Grille – Taux de taxe non-résidentiel**

Les membres du comité discutent du taux non-résidentiel pour les commerces et la possibilité de modifier les taux de taxes ou imposer des tarifications selon les zones d'activités et le démographique servi. Les membres du comité sont d'accord que des recherches plus approfondies sont requises afin de mieux s'orienter à ce sujet.

• **Grid – Non-residential tax rates**

Committee members discuss the non-residential tax rates for businesses and the possibility of changes in the rates or imposing fees depending on the area of activity and the demographic served. The committee members agree that further research is needed to better orient themselves on the subject.

Mme Kearney informe les membres du comité de certains modalités légales en ce qui concerne les taux non-résidentiel.

Le conseiller Christopher Blais réitère l'importance de diversifier les revenus de la Municipalité.

- **Tarification unités d'eau – suivi compteurs d'eau intelligents**  
Le maire informe les membres du comité que l'achat des compteurs d'eau intelligent a été adopté dans le PTI et aimerait avoir les échéances pour l'implantation des nouveaux compteurs.

Ms. Kearney informs committee members certain legal requirement concerning non-residential tax rates.

Councillor Christopher Blais reiterates the importance of diversifying the municipalities revenues

- **Water unit pricing – Follow-up on Smart water meters**  
The mayor informs committee members that the purchase of Smart water meters was adopted in the three-year investment budget and would like to have a timeline of when the new meters will be implemented.

## 6.0 MISE À JOUR CCN

## 6.0 UPDATE ON NCC

Le dossier est encore en attente. Une résolution doit être passée afin de réclamer la portion des taxes impayées pour l'année 2022.

The file is still pending. A resolution must be passed to add the portion of unpaid taxes for the year 2022 to the claim.

## 7.0 SUIVIS SUBVENTIONS

## 7.0 FOLLOW-UP ON GRANTS

Le tableau de suivi des subventions est présenté aux membres du comité.

The grant tracking chart is presented to committee members.

Le maire réitère l'importance d'appliquer sur tous les subventions possibles.

The mayor reiterates the importance of applying on all possible grants.

## 8.0 SUIVIS RÉCLAMATIONS

## 8.0 FOLLOW-UP ON CLAIMS

Le tableau de suivi des réclamations est présenté aux membres du comité

The claims tracking chart is presented to committee members.

## 9.0 MANDATS DONNÉS OU À OBTENIR DU CONSEIL

## 9.0 MANDATES TO OBTAIN OR GIVEN BY COUNCIL

Aucun point de discussion

No discussion points

## 10.0 AUTRES

## 10.0 OTHERS

- **Redevance sur le développement**  
Le maire et les membres du comité discuté de la possibilité du développement d'une politique pour les redevances sur le développement afin d'aider la municipalité avec les investissements requises pour supporter la croissance de la Municipalité
- **Stratégie pour demande de subventions**  
Les membres du comité discutent des stratégies possibles afin d'aider avec le processus de demande de subvention.  
  
Étant donné que le processus de demande de subvention peut être très long et complexe, les membres du comité discutent de la possibilité d'engager une ressource spécifiquement pour les demandes de subventions. Mme Miano informe les membres du comité que ce point est déjà en discussion avec l'administration.
- **Coûts des permis**  
Les membres du comité discutent du coût des divers permis émis par la Municipalité et qui s'avère nécessaire de réviser les coûts afin de s'assurer que le coût des permis reflète les dépenses actuelles pour les produire.
- **Royalty fees on development**  
The mayor and committee member discuss the possibility of developing a policy for royalty fees on development to aid the municipality with the investments needed to support the Municipality's growth.
- **Grant application strategy**  
Committee members discuss possible strategies to help with the grant application process.  
  
Seeing as grants application processes can very long and complex, committee members discuss the possibility of hiring a resource specifically for grant applications. Ms. Miano informs committee members that this is already in discussions at the administrative level.
- **Cost of permits**  
The committee members discuss the cost of various permits issued by the municipality and the necessity to review permit costs to ensure that the cost of the permits reflects the actual expenses associated with their production.

**11.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION****11.0 DATE AND TIME OF NEXT MEETING**

La date de la prochaine réunion sera le 12 décembre à 9h.

The date of the next meeting will be December 12, 2022, at 9 a.m.

**12.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE****12.0 ADJOURNMENT**

La rencontre est levée à 9H59

The meeting adjourns at 9:59 a.m.

**PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR****RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY**

.....  
Laura Rendle Hobbs, secrétaire

**PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR****RECORD OF MINUTES SIGNED BY**

.....  
Pierre Guénard, président



**COMITÉ CONSULTATIF DES  
FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE  
(CCF)**

**FINANCE ADVISORY  
COMMITTEE AND BUDGET  
MONITORING (FAC)**

Procès-verbal de la visioconférence du 16 janvier 2023

Minutes of the January 16, 2023, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, le président de ce comité, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à 9h00

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, Chair of this committee, declares the sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) opened at 9:00

**PRÉSENT**

**PRESENT**

M. Pierre Guénard (Maire/Mayor) ~ M. Christopher Blais (Conseillère /Councillor)  
~ Sheena Ngalle Miano (responsable au greffe - directrice générale adjointe par intérim/ Officer in charge of the registry - Acting Assistant Director General) ~ Mme. Manon Proulx (directrice des finances) ~ Mme Laura Rendle Hobbs (employé municipal/municipal staff)

**ABSENCE**

**ABSENT**

M. Enrico Valente (Conseiller/Councillor)

**1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DE JOUR**

**1.0 ADOPTION OF THE AGENDA**

Les membres du CCF adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

The FAC adopted the agenda unanimously.

**2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL**

**2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES**

Le procès-verbal de la rencontre tenue le 21 novembre 2022, par visioconférence, a été adopté à l'unanimité.

The minutes of the meeting held on October 24, 2022, held by videoconference, were adopted unanimously.

**3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT**

**3.0 FOLLOW-UP OF PREVIOUS MINUTES**

Les membres du comité ont échangé des commentaires quant au suivi du procès-verbal du 21 novembre 2022 et plus particulièrement sur les sujets suivants :

Committee members shared comments on the follow-up of November 21, 2022, minutes and more specifically on the following items:

- **Tarification unités d'eau – suivi compteurs d'eau intelligents**  
Mme Proulx mentionne au membre du comité que la Municipalité est encore en attente de prix pour la mise à niveau des compteurs. Elle confirme qu'une fois que le prix est reçu le financement est en place et prêt pour aller de l'avant.

- **Water unit pricing – Follow-up on Smart water meters**  
Ms. Proulx mentions to committee members that the Municipality is still waiting on pricing for updating the water meters. She confirms that once a price is received that the financing is already in place and ready to go forward.

**4.0 SUIVI BUDGÉTAIRE / ÉTATS FINANCIERS**

**4.0 BUDGET MONITORING / FINANCIAL STATEMENTS**

- **États financiers mensuels**  
Mme. Proulx mentionne que la présentation des états financiers mensuel va reprendre
- **Adoption PTI/ Budget**  
Les membres du comité discutent des échéances de préparation budgétaire pour les années à venir. Mme Proulx mentionne qu'il y a la possibilité de devancé les dates un peu afin d'alléger la charge lors de la période budgétaire.
- **Orientation – présentation budgétaire**  
Mme Proulx demande aux membres du comité leur orientation sur les informations voulues lors des présentations budgétaires afin qu'ils soient simplifiés et mieux organiser.

- **Monthly financial statements**  
Ms. Proulx mentions to committee members that the presentation of monthly financial statements will resume.
- **Adoption of Three-year investment budget/ Budget**  
Committee members discuss budget preparation deadlines for the years to come. Ms. Proulx mentions that it is possible to move up the dates slightly to lighten the workload during the budget period.
- **Orientation – budget presentation**  
Ms. Proulx asks members for their orientation on the information to be included during budget presentations so they may be simplified and better organized.
- **Diversification of revenues**  
Ms. Proulx mentions that there is an upcoming meeting to discuss the diversification of revenues. There are many possibilities in terms of eco-fiscality where the Municipality

- **Diversification des revenus**  
Mme Proulx mentionne qu'il y a une rencontre à venir afin de discuter de la diversification des revenus. Il y a plusieurs possibilités au niveau de l'écofiscalité ou la Municipalité aurait le potentiel de bonifier leurs revenus. Le maire mentionne aussi la possibilité de mandater une firme d'expert afin de nous guider dans les démarches et l'application.
- **Surplus 2021/2022**  
Mme Proulx discute de l'utilisation du surplus de 2021. Elle mentionne aux membres du comité qu'étant donné que le 25% prévu n'a pas été utilisé en 2022 elle sera mise dans un surplus affecter afin de faire l'achat de terrain en 2023
- **Outil nettoyage membrane eau potable**  
Les membres du comité discutent de l'achat de l'outil pour le nettoyage des membranes à l'usine d'eau potable. Mme Proulx mentionne qu'il y a plusieurs vérifications à faire avant de faire l'achat. Cependant, si le nettoyage des membranes est requis plusieurs fois par année l'achat de l'outil pourraient être très bénéfique pour la municipalité au niveau de la production de l'eau potable et le budget.

would have the potential to boost their revenues. The mayor also mentions the possibility of mandating an expert firm to better guide us in the process' and application.

- **2021/2022 Surplus**  
Ms. Proulx discusses the use of the 2021 surplus. She mentions to committee members that the projected 25% was not used in 2023 and will be put in an affected surplus fund to purchase property in 2023
- **Tool for cleaning water membranes**  
Committee members discuss the purchase of the special tool required to clean the membranes at the water treatment plant. Ms. Proulx mentions that there are still many things to be checked before making the purchase. However, if cleaning of the membranes is required many times throughout the year, the purchase of the tool could be very beneficial for the Municipality for production of potable water as well as a budget stand point.

## 5.0 TAXES ET MAJ MRC

## 5.0 TAXES AND UPDATE OF THE MRC

- **MAJ MRC #8 & 9**  
Mme Proulx présente les résultats des deux dernières mises à jour de 2022. Elle mentionne aux membres du comité que les revenus pour les mutations sont encore plus élevés que budgéter pour l'année 2022.

- **MAJ MRC #8 & 9**  
Ms. Proulx presents the results of the two latest updates for 2022. She mentions to members that the revenues for transfer taxes are again higher than budgeted in 2022.

## 6.0 MISE À JOUR CCN

## 6.0 UPDATE ON NCC

Le maire et la Directrice général par intérim donne une brève mise à jour sur le dossier.

The mayor and interim Director General give a brief update on the file.

## 7.0 SUIVIS SUBVENTIONS

## 7.0 FOLLOW-UP ON GRANTS

Il n'y a eu aucun nouveau développement au niveau des subventions.

There have been no new developments with grants.

La directrice générale par intérim et la directrice des finances sont en discussion pour l'engagement d'une ressource afin d'aider avec les subventions.

The interim Director General and the Director of Finance are in discussions to hire a resource to help with grants

La directrice générale mentionne que le plan stratégique va aider la municipalité à savoir sur quelle subvention appliquer.

The Director general mentions that the Master Plan will help the Municipality to know what grants to apply for.

## 8.0 SUIVIS RÉCLAMATIONS

## 8.0 FOLLOW-UP ON CLAIMS

Il n'y a eu aucune nouvelle réclamation.

There have been no new claims.

## 9.0 MANDATS DONNÉS OU À OBTENIR DU CONSEIL

## 9.0 MANDATES TO OBTAIN OR GIVEN BY COUNCIL

Aucun point de discussion

No discussion points

## 10.0 AUTRES

## 10.0 OTHERS

- **Échéancier – 2023**  
Mme Proulx présente aux membres du comité l'échéancier pour 2023. Il y aura peut-être des modifications à venir lors de la prochaine séance du comité.
- **Présentation publique de la dette**  
Mme Proulx discute de la présentation publique de la dette à venir plus tard en 2023.

- **2023 Timeline**  
Ms. Proulx presenter to committee members the 2023 timeline. There may be modifications to be made during the next committee meeting.
- **Public presentation on debt**  
Ms. Proulx discussed the public presentation on debt to come later on in 2023.

**11.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION****11.0 DATE AND TIME OF NEXT MEETING**

La date de la prochaine réunion sera le 13 février, 2023 à 9h.

The date of the next meeting will be February 13, 2023, at 9 a.m.

**12.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE****12.0 ADJOURNMENT**

La rencontre est levée à 10h32

The meeting adjourns at 10:32 a.m.

**PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR****RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY**

.....  
Laura Rendle Hobbs, secrétaire

**PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR****RECORD OF MINUTES SIGNED BY**

.....  
Pierre Guénard, président



**COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 8 février 2023

**PLANNING AND SUSTAINABLE  
DEVELOPMENT ADVISORY  
COMMITTEE**

Minutes of the February 8<sup>th</sup>, 2023 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, président de cette réunion ordinaire, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 17h55.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this ordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 5:55 p.m.

**PRÉSENTS**

**PRESENT**

Kimberly Chan ~ Christopher Blais (conseillers / councillors)  
George Claydon ~ Matthew Smith ~ Ryan Gallant ~ Marc Monette ~ Nicole Desroches ~ Benoit Delage  
Michel Beaulne ~ Caroline Jean (employés municipaux / Municipal Officers)

**ABSENTS**

**REGRETS**

Aucun / Nil

**AUTRES**

**OTHERS**

Aucun / Nil

**1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1.0 ADOPTION OF THE AGENDA**

IL EST PROPOSÉ par M. Ryan Gallant, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. Ryan Gallant, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

**2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL**

**2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES**

**2.1 Réunion ordinaire du 11 janvier 2023**

**2.1 Ordinary meeting held on January 11<sup>th</sup>, 2023**

IL EST PROPOSÉ par M. Christopher Blais, appuyé par M. George Claydon et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 janvier 2022 soit par la présente adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. Christopher Blais, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the minutes of the ordinary meeting held January 11<sup>th</sup>, 2022, be adopted as presented.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

**3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS**

**3.0 QUESTION PERIOD**

Les requérants pour les points 4.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8.1 et 9.1 étaient présents pour répondre aux questions des membres du CCUDD.

Applicants for items 4.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8.1 et 9.1 and were present to answer questions from the members of the PSDAC.

4.0 DEMANDES MULTIPLES	4.0 MULTIPLE REQUESTS
<p>4.1 2022-20012 / 2022-20013 Lot 4 790 315 au cadastre du Québec 13, chemin Cross Loop – Phase 3 du projet commercial</p>	<p>5.1 2022-20012 / 2022-20013 Lot 4 790 315 of the Québec cadastre 13 chemin Cross Loop – Phase 3 Commercial project</p>
<p><b>PIIA</b></p>	<p><b>SPAIP</b></p>
<p>ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale d’approuver un troisième bâtiment commercial dans le projet commercial intégré;</p>	<p>WHEREAS the owner of lot 4 790 315 of the Québec cadastre, property also known as 13 chemin Cross Loop, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to approve a third commercial building in the integrated commercial project.</p>
<p>ATTENDU QUE le bâtiment proposé est conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;</p>	<p>WHEREAS the proposed building complies with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP.</p>
<p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d’analyse soumis le 6 février 2023 par le Service d’urbanisme et du développement durable;</p>	<p>WHEREAS the members read the analysis report submitted on February 6, 2023, by the Planning and Sustainable Development Service.</p>
<p>ATTENDU QUE les membres ont soulevés les commentaires suivants concernant l’implantation du projet et son architecture :</p>	<p>WHEREAS members made the following comments concerning the implantation of the project and its architecture:</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Assurer des liens piétons entre les différentes phases du projet et avec le projet voisin;</li> <li>– Aménager une rampe d’accès pour vélos, poussettes et un escalier entre la phase 3 et le terrain du IGA;</li> <li>– Remettre sur le plan l’espace vert approuvé au plan de la phase 2;</li> <li>– Aligner le bâtiment avec celui du IGA;</li> <li>– Partager l’accès pour les quais du IGA et du Pharmaprix;</li> <li>– Faire en sorte de minimiser la vue du quai de chargement à partir de l’autoroute;</li> <li>– Implanter le bâtiment de façon à ne pas cacher le bâtiment du McDonald;</li> <li>– Aménager uniquement le nombre minimal de cases de stationnement requises au règlement (1/40 m<sup>2</sup>, soit 36 cases);</li> <li>– Déposer un plan d’aménagement paysager avec une plantation dense créant un écran visuel le long de l’autoroute;</li> <li>– Viser une architecture plus « sleek modern »;</li> <li>– Le fond rouge pour l’identification du Pharmaprix pourrait être remplacé par une continuité de la pierre au-dessus de l’entrée avec les lettres « Pharmaprix » en blanc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ensure pedestrian links between the different phases of the project and with the neighbouring project;</li> <li>– Install an access ramp for bicycles, strollers and a staircase between phase 3 and the IGA site;</li> <li>– Put back on the plan the green space approved in the plan of phase 2;</li> <li>– Align the building with that of the IGA;</li> <li>– Share access to the IGA and Pharmaprix docks;</li> <li>– Make sure to minimize the view of the loading dock from the highway;</li> <li>– Set up the building so as not to hide the McDonald’s building;</li> <li>– Lay out only the minimum number of parking spaces required by the regulations (1/40 m<sup>2</sup>, or 36 spaces);</li> <li>– Submit a landscaping plan with dense planting creating a visual screen along the highway;</li> <li>– Aim for a more « sleek modern » architecture;</li> <li>– The red background to identify the « Pharmaprix » could be replaced by a continuity of the stone above the entrance with the letters "Pharmaprix" in white.</li> </ul>
<p>IL EST DONC PROPOSÉ de reporter le dossier à une session ultérieure.</p>	<p>IT IS THEREFORE PROPOSED to postpone the file to a later session.</p>
<p><b>DÉROGATION MINEURE</b></p>	<p><b>MINOR EXEMPTION</b></p>
<p>ATTENDU QUE le propriétaire de l’immeuble connu comme le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction un bâtiment commercial ayant une</p>	<p>WHEREAS the owner of the property known as Lot 4 790 315 of the Quebec cadastre, property also known as 13 chemin Cross Loop, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purpose of allowing the construction of a commercial building with a maximum floor surface area of 1,440</p>

superficie maximale d'emprise au sol de 1 400 m<sup>2</sup>, plutôt que 1 400 m<sup>2</sup>, tel que stipulé au règlement de zonage 1215-22;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 février 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres ne sont pas convaincus qu'il ait été démontré qu'il n'est pas possible de construire un bâtiment conforme au règlement de zonage, soit ayant une superficie d'implantation de 1 400 m<sup>2</sup> maximum;

IL EST DONC PROPOSÉ de reporter le dossier à une session ultérieure.

square metres, instead of 1,400 square metres as stipulated in Zoning By-law 1215-22.

WHEREAS the members read of the analysis report submitted on February 6, 2023, by the Urban Planning and Sustainable Development Department.

WHEREAS the members are not convinced that it has been demonstrated that it is not possible to construct a building that complies with the zoning by-law, i.e. having an area of implantation of 1,400 m<sup>2</sup> maximum;

IT IS THEREFORE PROPOSED to postpone the file to a later session.

**5.0 DÉROGATION MINEURE**

**5.1 2022-20010  
Lot 2 636 301 au cadastre du Québec  
272, Route 105**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 301 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 272, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à 15.5 mètres de l'emprise de la route 105, plutôt qu'à 25 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 février 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogations mineures, et ce, en faveur du lot 2 636 301 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 272, route 105, conditionnellement à une étude sonore.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.2 2023-20014  
Lot 6 048 039 au cadastre du Québec  
45, chemin de Montpellier**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 048 039 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 45, chemin de Montpellier, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une galerie couverte à 0.5 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 1.5 mètre, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser un patio au sol construit à 0 m de la ligne latérale de terrain, plutôt qu'à 1.5 m;

**5.0 MINOR EXEMPTION**

**5.1 2022-20010  
Lot 2 636 301 of the Québec cadastre  
272, Route 105**

WHEREAS the owner of the building known as lot 2 636 301 in the Québec cadastre, property also known as 272, route 105, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption to allow the construction of a detached single-family residence 15.5 meters from the right-of-way of Route 105, rather than 25 meters, as stipulated in zoning by-law number 1215-22;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on February 6, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 2 636 301 in the cadastre of Québec, property also known as 272, route 105, conditional upon a noise study.

ADOPTED UNANIMOUSLY

**5.2 2023-20014  
Lot 6 048 039 of the Québec cadastre  
45 chemin de Montpellier**

WHEREAS the owner of the building known as lot 6 048 039 in the Québec cadastre, property also known as 45 chemin de Montpellier, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption to allow the construction of a covered porch at 0.5 m from the side property line instead of 1.5 m as stipulated in the zoning by-law number 1215-22.

WHEREAS it is necessary to regularize a ground patio built at 0 m from the side lot line instead of 1.5 m.

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 février 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogations mineures, et ce, en faveur du lot 6 048 039 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 45, chemin de Montpellier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.0 PIIA**  
**6.1 2023-20011**  
**Lot 4 790 315 au cadastre du Québec**  
**9, chemin Cross Loop**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 9, chemin Cross Loop a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en aluminium sur le bâtiment pour le commerce « Pitou Minou »;

ATTENDU QUE la demande vise aussi l'installation d'une deuxième enseigne en aluminium sur le bâtiment pour le commerce « Pitou Minou »;

ATTENDU QUE les enseignes proposées sont conformes aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 février 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 4 790 315 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 9, chemin Cross Loop, conditionnellement aux modifications suivantes :

L'enseigne sur le chemin Cross Loop :

- Installation de l'enseigne semi-circulaire uniquement;
- Installation au-dessus de la marquise au-dessus des portes;

L'enseigne face au stationnement :

- Enseigne avec fond gris foncé, selon la première proposition;
- Largeur de l'enseigne correspondant à la largeur des fenêtres;
- Alignement de l'enseigne avec la largeur des fenêtres et à la hauteur de l'enseigne de la « Banque Nationale »

Le CCUDD recommande aussi d'étudier la possibilité d'effectuer l'éclairage par réflexion.

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on February 6, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 6 048 039 in the cadastre of Québec, property also known as 45 chemin de Montpellier.

ADOPTED UNANIMOUSLY

**6.0 SPAIP**  
**6.1 2023-20011**  
**Lot 4 790 315 of the Québec cadastre**  
**9 chemin Cross Loop**

WHEREAS the owner of lot 4 790 315 of the Québec cadastre, property also known as 9 chemin Cross Loop, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the installation of an aluminum sign on the building for the merchant "Pitou Minou".

WHEREAS the request also aims to install a second aluminum sign on the building for the commerce "Pitou Minou".

WHEREAS the proposed sign complies with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP.

WHEREAS the members read the analysis report submitted on February 6, 2023, by the Planning and Sustainable Development Service.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 4 790 315 of the Québec cadastre, property also known as 9 chemin Cross Loop, subject to the following changes:

The sign on Cross Loop Road:

- Installation of the semi-circular sign only;
- Installation above the awning above the doors;

The sign facing the parking lot:

- Sign with dark gray background, according to the first proposal;
- Width of the sign corresponding to the width of the windows;
- Alignment of the sign with the width of the windows and at the height of the "National Bank" sign

The CCUDD also recommends studying the possibility of lighting by reflection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 2023-20009  
Lot 6 306 474 au cadastre du Québec  
416, chemin de la Randonnée

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 306 474 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 416, chemin de la Randonnée, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE le modèle proposé est conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 février 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par M. Benoît Delage et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 6 306 474 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 416, chemin de la Randonnée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.0 USAGES CONDITIONNELS

Aucun

8.0 PPCMOI

8.1 2023-20008  
Lot 2 635 844 au cadastre du Québec  
146, chemin de la Mine

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 844 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 146, chemin de la Mine a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de PPCMOI afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur cette propriété, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 ne le permet pas;

ATTENDU QUE la demande de PPCMOI est conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au plan d'urbanisme numéro 1214-22 et au règlement numéro 1220-22 sur les PPCMOI;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 février 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PPCMOI sur le lot 2 635 844 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.2 2023-20009  
Lot 6 306 474 of the Québec cadastre  
416 chemin de la Randonnée

WHEREAS the owner of lot 6 306 474 of the Québec cadastre, properties also known as 416 chemin de la Randonnée, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme to approve a detached single-family residence.

WHEREAS the proposed model complies with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP.

WHEREAS the members read the analysis report submitted on February 6, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Mr. Benoît Delage and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 6 306 474 of the Québec cadastre, properties also known as 416 chemin de la Randonnée.

ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0 CONDITIONAL USES

None

8.0 PPCMOI

8.1 2023-20008  
Lot 2 635 844 of the Québec cadastre  
146 chemin de la Mine

WHEREAS the owner of lot 2 635 844 of the Québec cadastre, property also known as 146 chemin de la Mine, has presented a request to the Municipality of Chelsea for the approval of a SBCMO in order to authorize the construction of a single-family detached residence, while the zoning by-law number 1215-22 does not allow it.

WHEREAS the SBCMO request complies with the RMC des Collines-de-l'Outaouais regional master plan, the municipal master plan number 1214-22 and the SBCMO by-law number 1220-22.

WHEREAS the members read the analysis report submitted on February 6, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SBCMO on lot 2 635 844 of the Québec cadastre, property also known as 146

146, chemin de la Mine, conformément aux plans soumis par le requérant.

chemin de la Mine, as illustrated in the plans submitted by the applicant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

**9.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**9.0 PLANNING BY-LAWS**

**9.1 Camions cuisine de rue à l'extérieur des emprises de rue**

**9.1 Food truck outside the roads right-of-way**

ATTENDU QUE diverses demandes ont été déposées au Service de l'urbanisme et du développement durable pour l'opération de camions-cuisine de rue;

WHEREAS various applications have been submitted to the Planning and Sustainable Development Department for the operation of street food trucks;

ATTENDU QU'actuellement les camions-cuisine de rue sont autorisés exclusivement sur un terrain où des commerces de marché public ont été acceptés par résolution du Conseil municipal;

WHEREAS currently, street food trucks are authorized exclusively on land where public market businesses have been accepted by resolution via Municipal Council;

ATTENDU QUE suite à la pandémie, les restaurateurs ont de la difficulté à trouver de la main-d'œuvre et qu'il s'agit d'une alternative permettant une offre de service de restauration variée;

WHEREAS following the pandemic, restaurant owners are having difficulty finding workers and this is an alternative allowing a varied offer of restaurant services;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités à travers le Québec et le monde autorisent les camions-cuisine sous conditions à la demande de leurs résidents et que la tendance gagne en popularité;

WHEREAS several municipalities throughout Quebec and the world authorize food trucks under conditions at the request of their residents and that the trend is gaining in popularity;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 février 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

WHEREAS members have taken cognizance of the analysis report submitted on February 6, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de d'adopter ce projet-pilote, conditionnellement à ce que le règlement limite à trois (3) le nombre d'emplacements.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Ryan Gallant and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council adopt this pilot project, provided that the by-law limits the number of locations to three (3).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

**10.0 INFORMATION DU CONSEIL**

**10.0 FEEDBACK FROM COUNCIL**

**10.1 Session ordinaire du 10 janvier 2023**

**10.1 January 10<sup>th</sup>, 2023, ordinary meeting**

Présentation des dossiers présentés au CCUDD de décembre 2023 et déposés à la session ordinaire du conseil municipal du 10 janvier 2023.

Presentation of the files presented on the December PSDAC, and submitted to council on January 10<sup>th</sup>, 2023, ordinary session.

**11.0 AUTRE**

**11.0 OTHER**

Aucun

None

**12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**12.0 ADJOURNMENT**

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que cette rencontre soit levée à 21h52.

IT IS PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. Ryan Gallant, and resolved that this meeting be adjourned at 9:52 p.m.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....  
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....  
Kimberly Chan, Président / Chair



**COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 15 février 2023

**PLANNING AND SUSTAINABLE  
DEVELOPMENT ADVISORY  
COMMITTEE**

Minutes of the February 15<sup>th</sup>, 2023 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, président de cette réunion ordinaire, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 17h02.

Having noticed that there is quorum, Mrs. Kimberly Chan, presiding over this ordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 5:02 p.m.

**PRÉSENTS**

**PRESENT**

Kimberly Chan ~ Christopher Blais (conseillers / councillors)  
George Claydon ~ Matthew Smith ~ Marc Monette ~ Nicole Desroches ~ Benoît Delage  
Michel Beaulne ~ Caroline Jean (employés municipaux / Municipal Officers)

**ABSENTS**

**REGRETS**

Ryan Gallant

**AUTRES**

**OTHERS**

Aucun / Nil

**1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1.0 ADOPTION OF THE AGENDA**

IL EST PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mrs. Nicole Desroches and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

**2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL**

**2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES**

Nil

None

**3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS**

**3.0 QUESTION PERIOD**

La présidente, le trésorier et la gestionnaire du projet du CHC étaient présentes pour répondre aux questions.

The CHC president, treasurer and project manager were present to answer questions.

**4.0 DEMANDES MULTIPLES**

**4.0 MULTIPLE REQUESTS**

Nil

None

<b>5.0</b>	<b>DÉROGATION MINEURE</b>	<b>5.0</b>	<b>MINOR EXEMPTION</b>
<b>5.1</b>	<b>2023-20016 Lot 6 323 416 au cadastre du Québec 327, chemin de la Rivière</b>	<b>5.1</b>	<b>2023-20016 Lot 6 323 416 of the Québec cadastre 327, chemin de la Rivière</b>
<p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 323 416 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 327, chemin de la Rivière, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un trottoir à 0.5 mètre de la ligne latérale de terrain, plutôt qu'à 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 14 février 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogations mineures, et ce, en faveur du lot 6 323 416 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 327, chemin de la Rivière.</p>		<p>WHEREAS the owner of the building known as lot 6 323 416 in the Québec cadastre, property also known as 327, chemin de la Rivière, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the construction of a sidewalk at 0.5 metre from the side lot line instead of 4.5 metres as stipulated in Zoning By-law Number 1215-22.</p> <p>WHEREAS the members have read the analysis report submitted on February 14, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department.</p> <p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 6 323 416 in the cadastre of Québec, property also known as 327, chemin de la Rivière.</p>	
<b>6.0</b>	<b>PIIA</b>	<b>6.0</b>	<b>SPAIP</b>
Nil		None	
<b>7.0</b>	<b>USAGES CONDITIONNELS</b>	<b>7.0</b>	<b>CONDITIONAL USES</b>
Nil		None	
<b>8.0</b>	<b>PPCMOI</b>	<b>8.0</b>	<b>PPCMOI</b>
Nil		None	
<b>9.0</b>	<b>RÈGLEMENTS D'URBANISME</b>	<b>9.0</b>	<b>PLANNING BY-LAWS</b>
Nil		None	
<b>10.0</b>	<b>INFORMATION DU CONSEIL</b>	<b>10.0</b>	<b>FEEDBACK FROM COUNCIL</b>
Nil		None	
<b>11.0</b>	<b>AUTRE</b>	<b>11.0</b>	<b>OTHER</b>
Nil		None	
<b>12.0</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>	<b>12.0</b>	<b>ADJOURNMENT</b>
<p>IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que cette rencontre soit levée à 17h27.</p>		<p>IT IS PROPOSED by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon, and resolved that this meeting be adjourned at 17:27 p.m.</p>	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....  
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....  
Kimberly Chan, Président / Chair

## Rapport d'activités du trésorier ou de la trésorière au conseil municipal

Note : ce rapport est déposé aux membres du conseil municipal lors de la session régulière du 4 AVRIL 2023

### CANDIDATS

DATE DE L'ÉLECTION : 7 novembre 2021			
Nom de chaque candidat	Mairie/District/Poste	Agent officiel/ Représentant et agent officiels	% de votes obtenus
SHELLEY FRASER	MAIRIE	-	36.49
PIERRE GUÉNARD	MAIRIE	FRANCOIS ALLAIRE	63.51
ENRIVO VALENTE	CONSEILLER 1	JONATHAN LAROCQUE	S.O
MIKHAEL BOURASSA	CONSEILLER 2	-	42.66
DOMINIC LABRIE	CONSEILLER 2	-	47.32
GEOFFREY WHITE	CONSEILLER 2	-	10.02
BRENDA BRULOTTE	CONSEILLER 3	GREGORY MARSHALL	44.78
CYBELE WILSON	CONSEILLER 3	-	55.22
CHRISTOPHER BLAIS	CONSEILLER 4	-	74.21
ELIZABETH A MACFIE	CONSEILLER 4	-	25.79
RITA JAIN	CONSEILLER 5	-	S.O.
KIMBERLEY CHAN	CONSEILLER 6	-	S.O.

## REMBOURSEMENTS ET VERSEMENTS À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

### DÉPENSES ÉLECTORALES

Parti ou candidat indépendant autorisé	Montant du remboursement prévu		Montant remboursé dans l'année		Date de remboursement
SHELLEY FRASER	2969.21	\$	0.00	\$	À venir
PIERRE GUÉNARD	995.90	\$	0.00	\$	À venir
ENRIVO VALENTE	0.00	\$	0.00	\$	S.O.
MIKHAEL BOURASSA	0.00	\$	0.00	\$	S.O.
DOMINIC LABRIE	677.19	\$	677.19	\$	2022-03-09
GEOFFREY WHITE	0.00	\$	0.00	\$	S.O.
BRENDA BRULOTTE	985.51	\$	985.51	\$	2022-12-22
CYBELE WILSON	648.43	\$	0.00	\$	2023-03-16
CHRISTOPHER BLAIS	619.43	\$	619.43	\$	2022-12-22
ELIZABETH A MACFIE	265.19	\$	265.19	\$	2022-03-09
RITA JAIN	0.00		0.00		S.O.
KIMBERLEY CHAN	0.00		0.00		S.O.

*Lynn Kearney*

---

*Signature du trésorier ou de la trésorière*

c. c. Service du Registre, de la coordination et de la conformité des contributions politiques (DGEQ) [financement-municipal@electionsquebec.qc.ca](mailto:financement-municipal@electionsquebec.qc.ca)

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /  
ADMINISTRATIVE SERVICES**

## **6.2) CONTRATS / CONTRACTS**

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE MARQUAGE DE LIGNES D'ARRÊT, LIGNES DE RUES CENTRALES AUX INTERSECTIONS ET DIVERS PICTOGRAMMES POUR 2023**

ATTENDU QUE le contrat pour les travaux de marquage de lignes d'arrêt, lignes de rues centrales aux intersections et divers pictogrammes est échu et qu'un montant de 39 000,00 \$ a été prévu au budget 2023 à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux de marquage;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 23 mars 2023:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	64 220,49 \$	58 641,87 \$
Entreprise Techline inc.	228 365,64 \$	208 528,27 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) au montant de 64 220,49 \$, incluant les taxes, pour les travaux de marquage 2023, représente un montant net de 58 641,87 \$, soit un dépassement budgétaire de 19 641,87 \$;

ATTENDU QUE le coût pour les travaux de marquage 2023 ainsi que le dépassement budgétaire seront remboursés par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller/la conseillère \_\_\_\_\_, appuyé par le conseiller/la conseillère \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil octroie le contrat pour les travaux de marquage de lignes d'arrêt, lignes de rues centrales aux intersections et divers pictogrammes pour 2023 au montant de 64 220,49 \$, incluant les taxes, à la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparation - Infrastructures).

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

ATTENDU QUE le système de traitement des eaux usées de la propriété portant le numéro de lot 2 635 432 n'est pas conforme;

ATTENDU QUE selon les articles 25.1 et 95 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, procéder à l'installation d'un système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée pour le rendre conforme;

ATTENDU QUE selon l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute somme due à la municipalité à la suite de son intervention, est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) entrepreneurs pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées sur ladite propriété;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 16 mars 2023:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
7302576 Canada inc. (Septique DD)	36 729,02 \$	33 538,49 \$

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) est conforme et recommandée par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) au montant de 36 729,02 \$, incluant les taxes, pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées représente un montant net de 33 538,49 \$;

ATTENDU QUE les coûts reliés à l'installation d'un système de traitement des eaux usées sur la propriété portant le numéro de lot 2 635 432 seront facturés sur le compte de taxes municipales du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées sur la propriété portant le numéro de lot 2 635 432 à la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) pour un montant de 36 729,02 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les coûts reliés à l'installation d'un système de traitement des eaux usées sur la propriété portant le numéro de lot 2 635 432 seront facturés sur le compte de taxes municipales du propriétaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire suivant 02-470-00-999 (Dépenses exécution jugement – Installation septique).

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA  
DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DE RÉTENTION  
POUR 2023, 2024 ET 2025**

ATTENDU QUE le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention est échu;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour le contrat de vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques et de rétention pour 2023, 2024 et 2025, avec possibilité de renouvellement pour deux saisons additionnelles;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et le journal Constructo, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 23 mars 2023 :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
9147-9279 Québec inc. (Épursol)	1 365 405,16 \$	1 246 796,90 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 9147-9279 Québec inc. (Épursol) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 9147-9279 Québec inc. (Épursol) au montant de 1 365 405,16 \$, incluant les taxes, pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention, représente un montant net de 1 246 796,90 \$;

ATTENDU QUE le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller/la conseillère , appuyé par le conseiller/la conseillère et résolu que le conseil octroie le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention pour 2023, 2024 et 2025 au montant de 1 365 405,16 \$, incluant les taxes, à 9147-9279 Québec inc. (Épursol).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-490-00-446 (Contrat de vidange des fosses septiques).

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR AVEC ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'un tracteur avec équipements pour le damage des sentiers a été approuvé et un montant de 190 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la **résolution numéro -23**, un montant net de 45 000,00 sera ajouté à ce projet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'un tracteur avec équipements et le rachat d'un ancien tracteur Kubota 2007;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 16 mars 2023 :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Carrière & Poirier Equipment Ltd	75 982,38 \$	69 382,04 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd au montant de 75 982,38 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'un tracteur avec équipements et le rachat d'un ancien tracteur Kubota 2007 représente un montant net de 69 382,04 \$;

ATTENDU QUE le cout pour l'achat du tracteur avec équipements sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1253-23;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a également demandé un prix optionnel pour différents items et la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd a soumis les prix suivants:

<b>ITEMS</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Ensemble de chenilles pour tracteur extra robuste	72 761,93 \$	66 441,34 \$
Chargeur frontal	15 160,60 \$	13 843,65 \$

<b>ITEMS</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Chasse-neige avant à angle hydraulique extra robuste	6 996,23 \$	6 388,49 \$
Sous-chassis	10 204,03 \$	9 317,64 \$
Prise de force ventrale	668,00 \$	609,98 \$
Balai tasseur	16 176,98 \$	14 771,74 \$
Fraise hydraulique	67 909,98 \$	62 010,87 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande l'achat de tous les équipements, à l'exception du balai tasseur, pour un montant de 173 700,77 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 158 611,97 \$;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat des équipements additionnels sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1253-23 et le solde par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un tracteur avec équipements et le rachat d'un ancien tracteur Kubota 2007 au montant de 75 982,38 \$, incluant les taxes, ainsi que l'achat de tous les équipements, à l'exception du balai tasseur, au montant de 173 700,77 \$, incluant les taxes, à la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1253-23 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 37 994,01 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machineries, outillages et équipements – Transport), règlement d'emprunt numéro 1253-23 et fonds de roulement.

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE ROULOTTE DE CHANTIER**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'une roulotte de chantier pour entreposer les casiers des employés a été approuvé et un montant de 39 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat d'une roulotte de chantier;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 16 mars 2023 :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Les Roulettes spécialisées Roule-Hot inc.	43 332,93 \$	39 568,74 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Les Roulettes spécialisées Roule-Hot inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Les Roulettes spécialisées Roule-Hot inc. au montant de 43 332,93 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'une roulotte de chantier représente un montant net de 39 568,74 \$, soit un dépassement budgétaire de 568,74 \$;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat de la roulotte de chantier et le dépassement budgétaire seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1253-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une roulotte de chantier au montant de 43 332,93 \$, incluant les taxes, à la compagnie Les Roulettes spécialisées Roule-Hot inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1253-23 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-729 (Biens durables autres – Transport), règlement d'emprunt numéro 1253-23.

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN HYDRO-ENSEMENCEUR SUR REMORQUE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'un hydro-ensemenceur sur remorque a été approuvé et un montant de 75 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat d'un hydro-ensemenceur sur remorque;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 24 mars 2023 :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Gestion G. Thibault inc.	83 356,88 \$	76 115,94 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Gestion G. Thibault inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Gestion G. Thibault inc. au montant de 83 356,88 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'un hydro-ensemenceur sur remorque représente un montant net de 76 115,94 \$, soit un dépassement budgétaire de 1 115,94 \$;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat de la roulotte de chantier et le dépassement budgétaire seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1253-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un hydro-ensemenceur sur remorque au montant de 83 356,88 \$, incluant les taxes, à la compagnie Gestion G. Thibault inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1253-23 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machineries, outillages et équipements – Transport), règlement d'emprunt numéro 1253-23.

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN  
DE CINQ (5) IMPRIMANTES**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien et de location de quatre (4) imprimantes (direction générale, loisirs, bibliothèque et caserne numéro 1) vient à échéance en mai 2023;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. pour un contrat de location et d'entretien d'une période de cinq (5) ans pour ces quatre (4) imprimantes ainsi qu'une imprimante additionnelle à la caserne numéro 1;

ATTENDU QUE la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. a soumis le prix suivant :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>Coût location annuel 2023-2024 (taxes incluses)</b>	<b>Coût entretien annuel 2023-2024 (taxes incluses)</b>	<b>TOTAL ANNUEL 2023-2024 (taxes incluses)</b>
Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.	6 698,17 \$	5 173,88 \$	11 872,05 \$

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat se fera selon le coût annuel de location et d'entretien pour 2023-2024;

ATTENDU QUE le prix soumis par Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. est conforme et recommandée par le Service des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller appuqué par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat de location et d'entretien de cinq (5) imprimantes pour une période de cinq (5) ans, au montant annuel pour 2023-2024 de 11 872,05 \$, incluant les taxes, à Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants et budgétés annuellement pour la durée du contrat :

<b>Département</b>	<b>Contrat entretien</b>	<b>Contrat location</b>
Grefe et application de la loi	02-120-00-527	02-120-00-517
Direction générale	02-130-00-527	02-130-00-517
Sécurité incendie	02-220-00-527	02-220-00-517
Loisirs	02-701-10-527	02-701-10-517
Bibliothèque	02-702-30-527	02-702-30-527

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2022 ordinary sitting**

**CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPÉ –  
SOLUTION UMQ REGROUPEMENT QUÉBEC-BEAUCE-PORTNEUF –  
MAURICIE-LAURENTIDES-OUTAOUAIS 1ER JANVIER 2024-AU 31  
DÉCEMBRE 2028**

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, au *Code municipal* et à la Solution UMQ, la Municipalité de Chelsea et le conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc.;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité de Chelsea mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité de Chelsea s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité de Chelsea durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Municipalité de Chelsea joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité de Chelsea s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS**

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**AUTORISATION DE DÉPENSER ET PAYER LES ACHATS DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR 2023**

ATTENDU QUE la résolution numéro 336-22 confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de chlorure de calcium liquide utilisé comme abat-poussière nécessaires aux activités de la Municipalité;

ATTENDU QUE le 16 décembre 2021, la Municipalité a confirmé à l'UMQ qu'elle achèterait une quantité maximale de 190 000 litres de chlorure de calcium liquide pour 2023;

ATTENDU QUE le 17 mars 2023, l'UMQ a procédé à l'adjudication du contrat d'achat de chlorure de calcium liquide à Multi Routes inc. pour la région de l'Outaouais au coût de 0,4289 \$/litre, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise l'achat et le paiement de chlorure de calcium liquide pour 2023 au prix unitaire de 0,4289 \$/litre pour un montant maximum de 70 000,00 \$, taxes nettes, à Multi Routes inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tout achat excédant le montant budgété de 70 000,00 \$, taxes nettes, devra être approuvé préalablement par le conseil.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-635 (Produits chimiques).

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**PAIEMENT DES DÉPENSES 2022 POUR LE CIMETIÈRE PROTESTANT  
D'OLD CHELSEA**

ATTENDU QUE le 15 juin 2020, la Municipalité a reçu un don au montant de 245 043,78 \$ pour le cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QU'À ce jour des dépenses au montant net de 28 272,33 \$ ont été confirmées par résolution;

ATTENDU QU'AU courant de l'année 2022, diverses dépenses ont été réalisées pour le cimetière protestant d'Old Chelsea pour un montant net de 3 410,07 \$;

ATTENDU QUE ces dépenses seront payées par le don offert à la Municipalité pour le cimetière protestant d'Old Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil autorise le paiement des diverses dépenses 2022 pour le cimetière protestant d'Old Chelsea au montant net de 3 410,07 \$ à même le don offert à la Municipalité pour ce cimetière.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 3 410,07 \$ du poste budgétaire 55-169-50-000 (Revenus reportés – Cimetière protestant) au poste budgétaire d'affectation 01-279-00-008 (Autres revenus - Dons).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-631-01-522 (Entretien et réparation – Cimetière protestant (don)).

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**AUTORISATION DE MODIFIER L'ACHAT DE MACHINERIES PRÉVU AU  
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBLISATIONS 2023**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'un tracteur à gazon a été approuvé et un montant de 45 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un tracteur avec équipements pour le damage des sentiers, les prix reçus étaient plus élevés que le montant estimé;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a analysé les différentes options d'équipements et recommande de procéder à l'achat du tracteur et de tous les équipements nécessaires au damage des sentiers;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande de représenter l'achat du tracteur à gazon au plan triennal d'immobilisations (PTI) en 2024 afin d'utiliser les fonds prévus à cet effet, permettant ainsi l'achat du tracteur avec tous les équipements pour le damage des sentiers;

ATTENDU QU'UNE résolution sera déposée pour l'achat d'un tracteur avec tous ses équipements pour le damage des sentiers, lors de la même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil autorise le Service des travaux publics et des infrastructures à procéder à la modification du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023 afin que le montant prévu de 45 000,00 \$ pour l'achat d'un tracteur à gazon puisse servir à l'achat d'un tracteur avec tous ses équipements pour le damage des sentiers.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **6.4) SUBVENTIONS / GRANTS**

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES  
MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POUR LA MISE À NIVEAU DE  
LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le projet de la mise à niveau de la station d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise la firme Tetra Tech QI inc. à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU pour et au nom de la Municipalité et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent et à payer la part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

ATTENDU QUE la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés au projet, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau relativement au projet de la mise à niveau de la station d'épuration.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **6.5) MANDATS / MANDATES**

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**MANDAT POUR QUATRE ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu :

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- QUE la Municipalité de Chelsea confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;
- QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité de Chelsea devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;
- QUE la Municipalité de Chelsea confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité de Chelsea, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

- QUE la Municipalité de Chelsea confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Chelsea s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Chelsea s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;
- QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;
- QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **6.6) DIVERS / VARIOUS**

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**AFFECTATION D'UN MONTANT DE 952 629,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 230-20, le conseil a adopté la politique sur la gestion de la dette à long terme et des excédents accumulés;

ATTENDU QUE selon cette politique, le montant établi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 s'élève à 952 629,00 \$;

ATTENDU QU'AFIN de respecter cette politique, ce montant devait être utilisé en 2022 pour le paiement comptant d'immobilisations;

ATTENDU QUE les dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE ce montant servira en 2023 à l'achat du terrain portant le numéro 4 790 305 au montant de 700 000,00 \$, ainsi qu'au paiement comptant d'une partie du dépassement budgétaire au montant de 252 629,00 \$ pour l'achat du camion autopompe octroyé par la résolution numéro 11-22 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil autorise d'affecter un montant de 952 629,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**MODIFICATION DU PAIEMENT POUR L'OCTROI DES CONTRATS POUR  
L'ACHAT DE CAMIONNETTES 4X4 D'UNE TONNE ET D'UNE DEMI-TONNE  
POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE par les résolutions numéro 226-22 et 227-22, le conseil a octroyé l'achat de deux camionnettes 4x4 d'une tonne et d'une demi-tonne au montant net total de 222 532,13 \$;

ATTENDU QUE le coût d'achat de ces camionnettes doit être payé par le profit net de la vente de trois (3) véhicules du Service de sécurité incendie réalisée en 2022;

ATTENDU QUE le profit net comptable n'est pas de 243 000,00 \$, mais bien de 161 161,84 \$, puisque l'un des véhicules vendus avait toujours une valeur comptable résiduelle ce qui a eu pour effet de diminuer le profit net;

ATTENDU QUE suite à la modification du profit net comptable, il manque un montant net de 61 370,29 \$ pour le paiement des camionnettes;

ATTENDU QUE ces dépenses seront réalisées en 2023;

ATTENDU QU'IL y a lieu de payer cette différence avec l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller/la conseillère , appuyé par le conseiller/la conseillère et résolu que le conseil autorise le paiement de la différence au montant de 61 370,29 \$ pour l'achat des camionnettes par l'excédent non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 61 370,29 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 23-710-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-724 (Véhicules – Sécurité publique).

## **7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE /  
SITE PLANNING AND  
ARCHITECTURAL INTEGRATION  
PROGRAMS**

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –  
MISE À NIVEAU DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – 24 À 28,  
CHEMIN HUDSON – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 496 286 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 24 à 28, chemin Hudson, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE l'architecture et le gabarit du nouveau bâtiment, de même que les matériaux qui seront utilisés, sont similaires à ceux des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable présentes sur le terrain;

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment proposé est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le terrain est entouré d'un talus, donc les bâtiments sont très peu visibles;

ATTENDU QU'IL y a une distance de plus de 107 mètres entre le terrain des usines et les terrains résidentiels situés sur le chemin du Ravin;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées, conditionnellement à l'accord de la dérogation mineure afin de permettre la construction de trois bâtiments sur un même terrain et conformément :

- à la demande numéro 2022-20019;
- aux plans d'architecture intitulés « Mise à niveau de la station d'épuration du secteur du Centre-Village », préparés par l'architecte Gabriel Dextraze de la firme Monty et Associés Architectes, datés de septembre 2022 et révisés le 15 décembre 2022, 7 pages;
- aux plans de mécanique de procédé intitulés « Mise à niveau de la station d'épuration du secteur du Centre-Village », préparés par l'ingénieur Charles-Henri Joset de la firme Tetra Tech, datés du 14 décembre 2022, 11 pages;
- aux plans électriques intitulés « Mise à niveau de la station d'épuration du secteur du Centre-Village », préparés par l'ingénieur Étienne Dieng de la firme Tetra Tech, datés du 14 décembre 2022, 8 pages;

- aux plans de structure intitulés « Mise à niveau de la station d'épuration du secteur du Centre-Village », préparés par l'ingénieur Martin Chamberland, datés de septembre 2022 et révisés le 14 décembre 2022, 10 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –  
PHASE 3 DU PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ – 13, CHEMIN CROSS LOOP  
– DISTRICT ÉLECTORAL 5**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un troisième bâtiment commercial dans le projet commercial intégré;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment proposé, de même que les matériaux qui seront utilisés, sont similaires à ceux du bâtiment de la phase 2 (Banque Nationale);

ATTENDU QUE le traitement architecture du bâtiment proposé s'éloigne par contre de celui du bâtiment de la phase 1 (McDonald);

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment commercial proposé est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction d'un troisième bâtiment commercial dans le projet commercial intégré.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –  
ENSEIGNE – 1716, ROUTE 105 – DISTRICT ÉLECTORAL 5**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 724 882 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1716, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en aluminium sur le bâtiment de 4,34 m X 0,77 m pour le commerce « Rossy »;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne, conformément :

- à la demande numéro 2023-20015;
- aux détails de l'enseigne préparés par S. Yuen de la compagnie Enseignes Access Inc, datés du 12 décembre 2022, reçus le 14 février 2023, 3 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –  
ENSEIGNES RATTACHÉES – 9, CHEMIN CROSS LOOP – DISTRICT  
ÉLECTORAL 5**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 9, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes rattachées au bâtiment, une sur le chemin Cross Loop et l'autre face à l'aire de stationnement;

ATTENDU QUE les enseignes proposées sont conformes aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 8 février 2023;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable, suite à une modification des enseignes, a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 15 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation de deux enseignes rattachées, conformément :

- à la demande numéro 2023-20011;
- aux plans détaillant les enseignes et leur emplacement sur le bâtiment, préparés par B. Nadon, datés du 15 décembre 2022, révisés le 15 mars 2023 et reçus le 15 mars 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les conditions suivantes sont applicables à l'approbation des enseignes :

l'enseigne sur le chemin Cross Loop :

- installation au-dessus de la marquise au-dessus des portes;

l'enseigne face au stationnement :

- alignement de l'enseigne avec la largeur des fenêtres et à la hauteur de l'enseigne de la « Banque Nationale »;
- centrer la hauteur du mot « Global » avec le logo.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7.4) PROJETS PARTICULIERS DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION  
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE /  
SPECIFIC PROJECTS OF  
CONSTRUCTION, MODIFICATION OR  
OCCUPATION OF A BUILDING**

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PROJET PARTICULIER DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE  
– USAGE C3-2 SALLE POLYVALENTE DE RÉCEPTION D'ÉVÉNEMENTS  
PONCTUELS ET RÉGULIERS – LOT 6 376 161 AU CADASTRE DU  
QUÉBEC– 11, CHEMIN NOTCH – DISTRICT ÉLECTORAL 6**

ATTENDU QUE le propriétaire du 11, chemin Notch a soumis une demande de modification au règlement de zonage 1215-22 afin d'ajouter à la zone REC-1 les usages suivants :

- C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers;
- C3-3 Commerces de récréation intérieure ou extérieure tels que les centres de conditionnement physique, arénas, courts de tennis, clubs de curling, salles de quilles, salles de billard;

ATTENDU QUE le CCUDD du 7 décembre 2022 avait recommandé uniquement l'ajout de l'usage C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers à la zone REC-1 et que le conseil a adopté un projet de règlement en ce sens;

ATTENDU QUE les résidents des zones contiguës se sont manifestés et seraient favorables à l'ajout de cet usage seulement pour le 11, chemin Notch, sur le lot 6 376 161 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE, suite à la procédure de modification réglementaire, il a été déterminé qu'il est préférable d'utiliser l'outil de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de limiter les modifications réglementaires au 11, chemin Notch, lot 6 376 161 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'usage proposé est conforme au plan d'urbanisme en vigueur et déroge au règlement de zonage numéro 1215-22 pour ce qui est de l'usage;

ATTENDU QUE le projet particulier de construction est conforme aux critères d'évaluation énoncés aux articles 3.2.1 et 3.2.2 du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE les dispositions pour lesquelles l'outil de projet particulier de construction est utilisé sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce projet lors de sa réunion du 15 mars 2023;

ATTENDU QUE les boîtes de nuit ne sont pas permises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil adopte, en vertu du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution afin d'autoriser le projet particulier de construction visant la propriété située au 11, chemin Notch, sur le lot 6 376 161 au cadastre du Québec, et plus particulièrement en autorisant l'usage *C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers*, malgré la grille des spécifications de la zone REC-1 du règlement de zonage numéro 1215-22 et de permettre pour cet usage les mêmes normes que pour un usage récréatif intensif :

- Hauteur du bâtiment principal :
  - o En étages (min. /max.) : 1/2
  - o En mètres (min. /max.) : - / 12
- Dimensions du bâtiment principal :
  - o Largeur (min.) : 7,5
  - o Superficie d'implantation – m<sup>2</sup> (min. /max.) : - / 1 000
- Marges
  - o Avant (min.) : 4,5
  - o Latérales (min./totales min.) : 4,5 / -
  - o Arrière (min.) : 4,5

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-23 – RÈGLEMENT  
CONCERNANT UN PROJET-PILOTE POUR AUTORISER LES CAMIONS-  
CUISINE DE RUE À L'EXTÉRIEUR DES EMPRISES DE CHEMINS**

ATTENDU QUE plusieurs demandes ont été déposées à la Municipalité de Chelsea pour des camions-cuisine de rue;

ATTENDU QUE le nouveau règlement de zonage numéro 1215-22 autorise les camions-cuisine de rue simultanément avec les usages temporaires de marchés publics et d'événements autorisés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE l'autorisation de camion-cuisine pour ces usages temporaires n'était qu'une première étape et qu'il y a lieu d'étudier la possibilité d'autoriser les camions-cuisine sur les propriétés privées;

ATTENDU QU'UNE réflexion pan-MRC des Collines-de-l'Outaouais est en cours sur les camions-cuisine;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu uniquement jusqu'à maintenant des demandes pour des camions-cuisine sur des propriétés privées;

ATTENDU QU'IL est de plus en plus difficile de trouver des employés dans le secteur de la restauration, ce qui rend difficile l'opération de restaurants complets;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea juge qu'il est pertinent de mettre en place un projet-pilote pour les camions-cuisine sur les propriétés privées;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 14 mars 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le « Règlement numéro 1261-23 – Règlement concernant un projet-pilote pour autoriser les camions-cuisine de rue à l'extérieur des emprises de chemins », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-23**

#### **RÈGLEMENT CONCERNANT UN PROJET-PILOTE POUR AUTORISER LES CAMIONS-CUISINE DE RUE À L'EXTÉRIEUR DES EMPRISES DE CHEMINS**

**ATTENDU QUE** plusieurs demandes ont été déposées à la Municipalité de Chelsea pour des camions-cuisine de rue;

**ATTENDU QUE** le nouveau règlement de zonage numéro 1215-22 autorise les camions-cuisine de rue simultanément avec les usages temporaires de marchés publics et d'événements autorisés par le conseil municipal;

**ATTENDU QUE** l'autorisation de camion-cuisine pour ces usages temporaires n'était qu'une première étape et qu'il y a lieu d'étudier la possibilité d'autoriser les camions-cuisine sur les propriétés privées;

**ATTENDU QU'UNE** réflexion pan-MRC des Collines-de-l'Outaouais est en cours sur les camions-cuisine;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chelsea a reçu uniquement, jusqu'à maintenant, des demandes pour des camions-cuisine uniquement sur des propriétés privées;

**ATTENDU QU'IL** est de plus en plus difficile de trouver des employés dans le secteur de la restauration, ce qui rend difficile l'opération de restaurants complets;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea juge qu'il est pertinent de mettre en place un projet-pilote pour les camions-cuisine sur les propriétés privées;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 14 mars 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

### **CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES**

#### **SECTION I : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

##### **1. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le règlement s'intitule « Règlement numéro 1261-21 – Règlement concernant un projet-pilote pour autoriser les camions-cuisine de rue à l'extérieur des emprises de chemins ».

##### **2. TERRITOIRE ASSUJETTI**

Le règlement s'applique uniquement aux propriétés situées à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation et dans les zones où l'usage restauration est autorisé.

### **3. DOMAINE D'APPLICATION**

Le règlement s'applique à tout camion-cuisine occupant ou visant à occuper un emplacement autorisé à l'article 2. Les camions-cuisine de rue sont autorisés selon les conditions apparaissant au présent règlement.

Malgré le premier alinéa, le règlement ne s'applique pas aux situations suivantes :

- 1<sup>o</sup> Aux commerces de marché public autorisés par le conseil comme usage temporaire;
- 2<sup>o</sup> Aux événements sportifs, culturels, social ou usages similaires autorisés par le conseil comme usage temporaire.

### **4. LIMITE D'APPLICATION**

Le projet pilote sera en cours à partir de la date de l'entrée en vigueur du règlement, jusqu'au 31 décembre 2023.

### **5. LOIS ET RÈGLEMENTS**

Aucune disposition du règlement ne peut être interprétée comme ayant pour effet de soustraire une personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement fédéral ou provincial ou d'un autre règlement municipal.

## **SECTION II DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

### **6. RÈGLES DE PRÉSÉANCE DES DISPOSITIONS**

Dans le règlement, à moins d'indication contraire, les règles de préséance suivantes s'appliquent :

- 1<sup>o</sup> En cas de contradiction entre le texte et un titre, le texte prévaut.
- 2<sup>o</sup> En cas de contradiction entre le texte et toutes autres formes d'expression, le texte prévaut.
- 3<sup>o</sup> En cas de contradiction entre deux dispositions du règlement ou entre une disposition du règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale.
- 4<sup>o</sup> En cas de contradiction entre des dispositions restrictives ou prohibitives contenues dans le règlement ou en cas d'incompatibilité entre une disposition restrictive ou prohibitive contenue au règlement et une disposition contenue dans tout autre règlement, la disposition la plus restrictive ou prohibitive s'applique.

### **7. RENVOIS**

Tout renvoi à un autre règlement contenu dans le présent règlement est ouvert, c'est-à-dire qu'il s'étend à toute modification que pourrait subir le règlement faisant l'objet du renvoi, postérieurement à l'entrée en vigueur du présent règlement.

### **8. TERMINOLOGIE**

Pour l'interprétation du règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et les mots mentionnés ci-dessous signifient et désignent :

#### **1<sup>o</sup> CAMION-CUISINE**

Un camion-restaurant autopropulsé ou une remorque-restaurant, exclusivement aménagés et destinés à la cuisine de rue.

## 2° CUISINE DE PRODUCTION

Établissement commercial situé sur le territoire de la Municipalité de Chelsea, détenant un permis d'affaires de restaurant ou de traiteur.

## 3° CUISINE DE RUE

Préparation et vente d'aliments à partir d'un camion-cuisine, sur le domaine public.

## 4° DOMAINE PUBLIC

Les rues et les places publiques, y compris les parcs.

## 5° EMBLACEMENT

Espace occupé par un camion-cuisine.

## 6° EXPLOITANT DE CAMION-CUISINE

Personne physique ou morale qui exploite un camion-cuisine et qui détient un permis d'affaires de restaurant ou de traiteur de la Municipalité de Chelsea ou qui a conclu une entente avec une cuisine de production.

## 7° PÉRIODE D'OCCUPATION

Période durant laquelle la cuisine de rue est autorisée.

### **SECTION III DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

#### **9. FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ**

Pour les fins de l'administration et de l'application du règlement, le fonctionnaire désigné est le Directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable et ses représentants.

#### **10. POUVOIRS ET DEVOIRS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ**

Sans restreindre les pouvoirs et devoirs dévolus à un employé municipal par la loi, le fonctionnaire désigné, dans l'exercice de ses fonctions :

- 1° S'assure du respect des dispositions du règlement.
- 2° Analyse les demandes d'autorisation de cuisine de rue.
- 3° Demande au requérant les renseignements et documents requis pour l'analyse ou la délivrance d'une autorisation de cuisine de rue.
- 4° Délivre une autorisation de cuisine de rue lorsque les conditions d'émission sont satisfaites.
- 5° Conserve une copie de toute autorisation de cuisine de rue.
- 6° Est autorisé à visiter et examiner, à toute heure raisonnable, les lieux où l'usage est exercé pour constater si les dispositions du règlement sont respectées et pour vérifier tout fait ou tout renseignement nécessaire à l'exercice du pouvoir de délivrer une autorisation de cuisine de rue. Il est autorisé à se faire accompagner durant sa visite par toute personne employée par la Municipalité ou rémunérée par celle-ci ou à se faire accompagner d'un huissier, d'un policier ou de tout expert susceptible de l'aider à évaluer l'état des lieux ou à constater un fait.
- 7° Émet tout avis d'infraction lorsqu'il constate une contravention au règlement, enjoint le contrevenant de cesser l'exercice de l'usage en contravention du règlement et exige que soit corrigée toute situation qui constitue une infraction au règlement.
- 8° Émet tout constat d'infraction relatif à une infraction au règlement.

- 9<sup>o</sup> Exige que cesse toute activité non autorisée ou occasionnant une situation dangereuse pour la sécurité des personnes.

## **CHAPITRE 2 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À LA CUISINE DE RUE**

### **SECTION I : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX EMPLACEMENTS DES CAMIONS-CUISINE**

#### **11. UTILISATION DES EMPLACEMENTS**

Les camions-cuisine sont autorisés à utiliser uniquement aux endroits autorisés à l'article 2 de ce règlement.

Le camion-cuisine doit libérer l'emplacement entre 23 h et 5 h 30 le lendemain.

#### **12. CRITÈRES POUR L'UTILISATION DES EMPLACEMENTS**

Les camions-cuisine de rue, leurs installations et leurs aires de service doivent:

- 1<sup>o</sup> être localisés dans un espace adéquat entièrement à l'intérieur des limites du terrain;
- 2<sup>o</sup> être localisés à l'extérieur des marges de reculs applicables;
- 3<sup>o</sup> ne pas occuper des cases de stationnement requises pour l'opération du commerce présent sur le terrain;
- 4<sup>o</sup> être localisés à l'extérieur des allées de circulation, des allées d'accès, des trottoirs, de l'emprise de chemins, ou toute autre emprise municipale;
- 5<sup>o</sup> être localisés à l'extérieur des servitudes existantes sur le terrain.

#### **13. EXIGENCES POUR PERMETTRES UN EMPLACEMENT**

Un certificat d'autorisation de camion-cuisine peut être émis pour un terrain uniquement si :

- 1<sup>o</sup> le terrain est situé sur un chemin permettant le débit véhiculaire qui sera généré par l'usage;
- 2<sup>o</sup> l'accès au site et l'utilisation du site est sécuritaire;
- 3<sup>o</sup> le site est aisément accessible pour les piétons;
- 4<sup>o</sup> l'aménagement du site permet d'installer le camion-cuisine tout en préservant la liberté d'accès aux véhicules d'urgence.

#### **14. CONTINGEMENT ET DISTANCE**

Un maximum de trois emplacements sera autorisé.

Un maximum de deux (2) camions est autorisé simultanément sur un terrain.

Les camions- cuisine doivent avoir une distance de 3 mètres minimum entre eux.

### **SECTION II : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CAMIONS-CUISINE**

#### **15. TYPES ET DIMENSIONS DES CAMIONS-CUISINES**

- 1<sup>o</sup> Aux fins du présent règlement, les chariots, charrettes, kiosques sur roues et autres ne sont pas considérés comme des camions-cuisine.
- 2<sup>o</sup> Il doit avoir des dimensions maximales suivantes :
  - a) 10 m de longueur;
  - b) 2,6 m de largeur (excluant les miroirs);
  - c) 3,5 m de hauteur mesurée à partir du sol.

#### **16. MARCHEPIED**

Un camion-cuisine peut comprendre un marchepied. Le cas échéant, le marchepied doit être de dimension sécuritaire.

Le camion-cuisine ne peut être surélevé ou abaissé à l'aide d'un objet ou d'un équipement mobile durant l'occupation de l'emplacement.

## **17. ALIMENTATION DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS**

Les équipements installés dans le camion-cuisine doivent être alimentés de façon autonome pour l'eau potable, les eaux usées et le gaz propane. L'utilisation de combustibles solides est interdite pour la cuisson.

L'alimentation électrique peut être effectuée à partir du bâtiment principal existant sur le terrain. L'alimentation électrique doit toutefois être effectuée selon les règles de l'art.

## **SECTION III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX AMÉNAGEMENTS**

### **18. CONTENANTS, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES**

À l'exception des contenants à ordures, de recyclage et de compostage ainsi qu'un panneau de type « sandwich », aucun mobilier ou accessoire ne doit être installé à l'extérieur du camion-cuisine, tel que les structures autonomes comprenant notamment un comptoir de condiments, un abri, parasol ou celle permettant un éclairage d'appoint.

Toute tablette destinée à servir la clientèle doit être rétractable et retirée à la fin de chaque journée d'opération.

### **19. AUVENTS INTÉGRÉS**

Lorsqu'un camion-cuisine comprend un auvent intégré, celui-ci doit être conforme aux dispositions suivantes :

- 1<sup>o</sup> L'auvent ne peut excéder la hauteur du camion-cuisine.
- 2<sup>o</sup> L'auvent doit offrir un dégagement minimum de 2,4 m mesuré à partir du niveau du sol qu'il surplombe.
- 3<sup>o</sup> L'auvent ne doit en aucun cas, obstruer la signalisation routière.

### **20. ÉQUIPEMENTS**

Aucun système de son, système de projection, système d'éclairage extérieur ou îlot de service n'est autorisé pour desservir un camion-cuisine.

Malgré le premier alinéa, il est permis d'utiliser un éclairage intégré au camion-cuisine. Toutefois, ce dernier ne doit créer aucune confusion avec la signalisation routière et le faisceau de toute source lumineuse doit être orienté vers le bas de manière à ne pas causer de nuisance au voisinage ou à la circulation.

### **21. CONTENANTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

L'exploitant de camion-cuisine doit mettre à la disposition de la clientèle au moins un contenant à ordures, à matières recyclables et à matières putrescibles.

Ces contenants doivent être placés selon les distances suivantes :

- 1<sup>o</sup> 5 mètres maximum du camion-cuisine.
- 2<sup>o</sup> 1 mètre des équipements techniques du camion-cuisine, tels que la génératrice et les réservoirs de gaz propane.

Les contenants doivent être d'une capacité suffisante pour répondre aux activités quotidiennes de la cuisine de rue.

Les matières résiduelles recueillies durant l'occupation d'un emplacement doivent être disposées à un endroit prévu à cet effet. Ces matières ne peuvent être disposées dans les contenants ou les installations qui se trouvent sur le domaine public.

## **SECTION IV : DISPOSITIONS RELATIVES À LA SALUBRITÉ ET À LA PRÉVENTION**

### **22. EAUX USÉES ET GRAISSES**

Le camion-cuisine doit être équipé de réservoirs de rétention suffisants permettant d'y déverser les eaux usées et les graisses.

Il est interdit de déverser les eaux usées et les graisses provenant du camion-cuisine sur le domaine public ou dans le système d'égout municipal.

### **23. NUISANCES ET PRÉVENTION**

Le camion doit être maintenu en bon état et avoir une apparence soignée (pas de peinture écaillée, par exemple). Il doit aussi avoir un affichage distinctif et de qualité professionnelle, permettant facilement d'identifier le restaurateur.

Aucun échappement ou rejet de fumée, de vapeur ou autre nuisance similaire provenant du camion-cuisine ne doit émaner du côté du service à la clientèle et du trottoir.

Aucun élément ou équipement sans protection adéquate produisant de la chaleur et présentant un danger de brûlure ne doit être situé à la portée du public.

Une génératrice et les réservoirs de gaz propane doivent être mécaniquement et solidement retenus en permanence au camion-cuisine par des mesures approuvées et conformes aux normes pour le transport de ce type de matériel. Ces équipements ne peuvent être accessibles au public et ne doivent pas être installés à l'intérieur du camion-cuisine.

Malgré l'alinéa précédent, une génératrice et les réservoirs de gaz propane non retenus en permanence au camion-cuisine doivent respecter les dispositions suivantes :

- 1<sup>o</sup> respecter la norme CAN/CSAS B149.2 (propane);
- 2<sup>o</sup> être éloignés à une distance de 3 mètres d'une flamme nue et de tout appareil de cuisson;
- 3<sup>o</sup> accessibles seulement aux personnes autorisées et doivent être solidement fixés au sol sur une base solide ou déposés sur une plateforme conçue à cet effet, et doivent être attachées afin d'éviter tout déplacement;
- 4<sup>o</sup> doivent être protégés contre les chocs causés par un véhicule; des blocs de béton ou matériaux similaires doivent être placés à 1,2 m de la bouteille et espacés de 0.45 m maximum;
- 5<sup>o</sup> dans le cas d'une génératrice portable, elle doit être installée et utilisée selon le manuel du fabricant et la norme applicable pour l'installation et l'utilisation afin que le monoxyde de carbone ne nuise pas à la santé des personnes à proximité

### **24. EXTINCTEUR**

Le camion-cuisine doit être muni d'un extincteur portatif conforme à la norme NFPA-10, cote et classe 5-A : 40-B:C et d'un extincteur coté de classe K lorsque le camion-cuisine utilise des agents de cuisson combustibles.

### **25. HOTTE DE CUISSON**

Le camion-cuisine doit être muni d'une hotte de cuisson conforme à la norme NFPA-96.

## **26. GÉNÉRATRICE**

Le niveau de pression acoustique maximal autorisé pour les génératrices des camions-cuisine ne peut dépasser 80 DBA, mesuré à une distance de 1,5 m de l'installation sur le camion-cuisine

## **27. ACCÈS AU CAMION-CUISINE**

Le camion-cuisine ne doit pas donner accès aux clients à l'intérieur du camion-cuisine.

## **SECTION V : VENTE D'ALIMENTS**

### **28. VENTE D'ALIMENTS**

Toute vente ou distribution de nourriture doit s'effectuer de l'intérieur du camion-cuisine.

La prise de commande des clients ainsi que la distribution et la vente des aliments doivent s'effectuer sur le côté du camion-cuisine orienté du côté du trottoir ou lorsqu'il n'y a pas de trottoir, du côté opposé à la circulation véhiculaire.

La vente, la distribution ou l'utilisation de produits suivants est interdite à partir d'un camion-cuisine :

- 1<sup>o</sup> Les boissons alcoolisées, sauf lorsqu'il s'agit d'un ingrédient d'un mets ou d'un plat cuisiné.
- 2<sup>o</sup> Les contenants en styromousse pour servir et emballer les aliments.

La vente d'aliments ne peut se faire selon une formule de type « buffet » ou par l'entremise d'une machine distributrice.

### **29. MENU ET CONTRIBUTION À LA GASTRONOMIE**

Le camion-cuisine de rue doit servir un menu qui est complémentaire à l'offre existante sur le territoire. Le menu proposé ne peut compétitionner avec les menus en place dans les restaurants existants sur le territoire.

## **SECTION VI : AFFICHAGE ET PUBLICITÉ**

### **30. AFFICHAGE AUTORISÉ À L'EXTÉRIEUR DU CAMION-CUISINE**

Seules les typologies et les informations suivantes peuvent être affichées sur le camion-cuisine et à l'extérieur de celui-ci :

- 1<sup>o</sup> l'autorisation de cuisine de rue émise par la Municipalité de Chelsea;
- 2<sup>o</sup> le menu et les prix, visibles et lisibles;
- 3<sup>o</sup> les inscriptions indiquant les coordonnées de l'exploitant de camion-cuisine ou de la cuisine de production;
- 4<sup>o</sup> les inscriptions de type « Commandez ici » et « Recevez ici »;
- 5<sup>o</sup> les renseignements visant à préciser la provenance des produits utilisés dans la composition du menu et la gestion écoresponsable mise de l'avant par l'exploitant de camion-cuisine.

En plus du premier alinéa, un panneau de type « sandwich » pouvant comprendre certaines des informations précédentes peut être installé pourvu qu'il n'entrave pas la circulation des piétons.

## **CHAPITRE 3 – AUTORISATION DE CAMION-CUISINE DE RUE**

### **SECTION I : DÉPÔT D'UNE DEMANDE**

#### **31. AUTORISATION DE CAMION-CUISINE DE RUE**

Un camion-cuisine, occupant temporairement un terrain autorisé pour effectuer de la cuisine de rue, est assujéti à l'obligation d'obtenir, au préalable, une autorisation de camion-cuisine de rue en vertu des dispositions du présent règlement.

Une propriété peut se prévaloir d'un maximum de quatre (4) autorisations par année.

### **32. DEMANDE D'AUTORISATION DE CUISINE DE RUE**

L'exploitant de camion-cuisine doit déposer une demande d'autorisation de cuisine de rue auprès du fonctionnaire désigné en vertu des dispositions du présent règlement.

### **33. RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS REQUIS**

Une demande d'autorisation de cuisine de rue doit être accompagnée des renseignements et des documents suivants :

- 1<sup>o</sup> Le formulaire de dossier de candidature dûment complété et signé.
- 2<sup>o</sup> Un descriptif du projet démontrant que la proposition répond aux critères de sélection identifiés à l'annexe B du règlement.
- 3<sup>o</sup> Le menu proposé incluant les prix en incluant les taxes.
- 4<sup>o</sup> La description des expériences antérieures pertinentes de l'exploitant de camion-cuisine.
- 5<sup>o</sup> Un plan de gestion écoresponsable qui précise :
  - a) le tri des matières résiduelles;
  - b) le choix des contenants et couverts utilisés pour servir la clientèle;
  - c) la manière dont sont éliminées les différentes matières résiduelles;
  - d) les sources d'énergie alimentant le camion-cuisine et ses équipements.
- 6<sup>o</sup> Des plans à l'échelle démontrant l'aménagement du camion-cuisine et comprenant les renseignements suivants :
  - a) Les dimensions (hauteur, longueur et largeur) du camion-cuisine, les dimensions et l'emplacement des ouvertures et des accès.
  - b) Les équipements intégrés permanents et amovibles, tels que la génératrice, les récipients de gaz propane et, le cas échéant, l'auvent et la tablette rétractables.
  - c) L'aménagement intérieur du camion-cuisine précisant l'emplacement des surfaces de travail, appareils de cuisson et de réfrigération, chauffe-eau et lavabo, réservoirs d'eau potable et d'eaux usées, système d'extinction incendie si requis, espaces de rangement, aires de service pour la clientèle, poste de conduite ainsi que les types de revêtements pour les surfaces de travail, les murs, planchers et plafonds.
  - d) La puissance en watt des équipements installés dans le camion-cuisine.
  - e) Le design extérieur des quatre côtés et du dessus du camion-cuisine montrant l'affichage et la signalisation permanents et amovibles, incluant l'affichage du menu.
  - f) Des photos couleur montrant toutes les faces extérieures du camion-cuisine ainsi que des surfaces de travail, appareils de cuisson et de réfrigération, chauffe-eau et lavabo, réservoirs d'eau potable et d'eaux usées, système d'extinction incendie, espaces de rangement, aires de services pour la clientèle, poste de conduite, génératrice et récipients de gaz propane.
- 7<sup>o</sup> Un plan d'implantation démontrant l'ensemble du terrain et son aménagement (stationnement, terrasse, trottoir, aménagement paysager) et la localisation proposée du camion-cuisine sur le terrain.

- 8<sup>o</sup> Une autorisation écrite du propriétaire du terrain pour le stationnement du camion-cuisine de rue.
- 9<sup>o</sup> Les numéros d'entreprise du Québec (NEQ) attribué à l'exploitant de camion-cuisine et à la cuisine de production avec laquelle l'exploitant de camion-cuisine a une entente.
- 10<sup>o</sup> Une attestation de conformité des équipements de protection contre l'incendie de l'équipement de cuisson commerciale.
- 11<sup>o</sup> Une copie du document attestant que le requérant détient une police d'assurance en responsabilité civile des entreprises, accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'un montant minimum de 3 000 000 \$ par événement et délivré par une compagnie d'assurances autorisée à faire affaire au Québec.
- 12<sup>o</sup> Une copie des autorisations délivrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour le camion-cuisine et la cuisine de production.
- 13<sup>o</sup> Une copie du certificat d'immatriculation en vigueur pour le camion-cuisine émis par la Société d'assurance automobile du Québec ou par Service Ontario.

#### **34. TARIF D'ÉMISSION D'UNE AUTORISATION**

Le tarif d'émission d'une autorisation de cuisine de rue est de 190,00 \$.

### **SECTION II : CONDITIONS LIÉES**

#### **35. CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION**

Le fonctionnaire désigné est autorisé à délivrer une autorisation de cuisine de rue pour un camion-cuisine seulement si toutes les conditions suivantes ont été respectées :

- 1<sup>o</sup> Le camion-cuisine et la localisation proposée respecte le présent règlement.
- 2<sup>o</sup> Le requérant a fourni tous les renseignements et documents exigés à l'article 33 du règlement.
- 3<sup>o</sup> Le tarif d'émission d'une autorisation de cuisine de rue a été payé.

#### **36. PÉRIODE DE VALIDITÉ D'UNE AUTORISATION DE CUISINE DE RUE**

La période de validité pour une autorisation pour un camion-cuisine peut s'étendre de l'entrée en vigueur du règlement jusqu'au 31 décembre 2023. La période sera établie sur le permis en fonction de la période d'occupation autorisée par le propriétaire du terrain pour chaque camion-cuisine de rue.

Une seule autorisation de cuisine de rue est délivrée par année à l'exploitant de camion-cuisine et elle n'est valide que pour le seul camion-cuisine désigné dans l'autorisation.

#### **37. UNICITÉ DE L'AUTORISATION**

Une autorisation de cuisine de rue délivrée ne peut être vendue, louée ou transférée et le privilège ne peut être cédé à un autre exploitant de camion-cuisine.

#### **38. RESPONSABILITÉ**

Toute personne conformément à une autorisation de cuisine de rue découlant de l'application de ce règlement est responsable de tout préjudice résultant de cette occupation.

L'exploitant de camion-cuisine doit afficher en tout temps l'autorisation de cuisine de rue sur le camion-cuisine.

## CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

### 39. RÉVOCATION D'UNE AUTORISATION DE CUISINE DE RUE

Une autorisation de cuisine de rue peut être révoquée, sans remboursement ni compensation, lorsque l'exploitant de camion-cuisine ne respecte pas l'autorisation et que suite à l'avis d'infraction, l'exploitant de camion-cuisine ne s'est pas conformé dans le délai prescrit.

### 40. SANCTIONS

Quiconque contrevient ou ne se conforme pas à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction.

Une infraction au présent règlement rend le contrevenant passible des amendes suivantes (dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus) :

	Personne physique	Personne morale
<b>Première amende</b>	1 000,00 \$	2 000,00 \$
<b>Cas de récidive</b>	2 000,00 \$	4 000,00 \$

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent règlement et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au Code de Procédure pénale du Québec (L.R.Q., c. C-25.1).

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

### 41. RECOURS DE DROIT CIVIL

La délivrance d'un constat d'infraction par le fonctionnaire désigné ne limite en aucune manière le pouvoir du conseil d'exercer, aux fins de faire respecter les dispositions du présent règlement, tout autre recours de nature civile ou pénale.

## CHAPITRE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

42. Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

**DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 4<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.**

\_\_\_\_\_  
Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Pierre Guénard  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION ..... 14 mars 2023

DATE D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ..... 14 mars 2023

DATE D'ADOPTION DU RÈGLEMENT ..... 4 avril 2023

NUMÉRO DE RÉOLUTION.....

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE  
EN VIGUEUR.....

## **7.6) DIVERS / VARIOUS**

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**DEMANDE VISANT LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC TEMPORAIRE –  
23, CHEMIN CÉCIL – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande du représentant du « Marché Old Chelsea Market » visant la tenue d'un commerce temporaire de marché public qui aura lieu dans le deuxième stationnement du Centre Meredith afin d'offrir à la population des produits de haute qualité, cultivés ou préparés et faits à la main dans la région, directement auprès d'agriculteurs, producteurs et artisans locaux;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme prévoit que tout commerce temporaire de marché public doit faire l'objet d'une approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE les conditions pour la tenue de ce commerce temporaire ont été énumérées dans le document d'entente pour la saison 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil accepte la demande de commerce de marché public dans le deuxième stationnement du Centre Meredith, tel que présenté par le représentant du « Marché Old Chelsea Market », du 1<sup>er</sup> juin au 12 octobre 2023, sur le lot 4 983 823 au cadastre du Québec, propriété aussi connue comme le 23, chemin Cecil, et ce, selon les conditions qui furent convenues entre les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette autorisation soit greffée des conditions lesquelles consistent à ce qu'une preuve d'assurance soit mise au dossier et que la clientèle du marché utilise le deuxième stationnement du Centre Meredith.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**CORPORATION D'HABITATION DE CHELSEA – CONFIRMATION D'UNE  
SUBVENTION POUR UN PROJET DE RÉSIDENCE POUR PERSONNES  
ÂGÉES À FARM POINT – DISTRICT ÉLECTORAL 5**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Chelsea a adopté la résolution 243-17 le 8 août 2017, la résolution 231-12 le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et la résolution 144-19 le 7 mai 2019, pour appuyer le projet de la Corporation d'Habitation de Chelsea (CHC) à divers égards;

ATTENDU QUE la résolution 243-17 venait modifier la résolution 231-12 et spécifiait que la Municipalité acceptait de verser une subvention équivalente au montant des taxes municipales (taxes foncières et taxes de services, **excluant les frais de branchement** pour le système de traitement des eaux usées) payées par la CHC pour la résidence pour personnes âgées et ce, pour une période de 35 ans débutant dès la première année de taxation;

ATTENDU QUE la résolution 144-19 a abrogé la résolution 231-12 et est venue préciser l'ensemble de l'aide financière qui sera apportée au projet, conditionnellement à un engagement définitif de la Société d'Habitation du Québec :

- QUE la Municipalité accepte de céder pour 1 \$ environ deux (2) acres de terrain situé sur le terrain du centre communautaire de Farm Point;
- QUE la Municipalité accepte de verser une contribution au montant de 30 000 \$ par année pour une période débutant en 2013, et se terminant la dernière année de remboursement de l'hypothèque, période ne dépassant pas 38 ans;
- QUE le prochain versement soit effectué lorsque les travaux de construction de la résidence pour personnes âgées seront complétés;
- QUE la Municipalité accepte de verser une subvention équivalente au montant des taxes municipales (taxes foncières et taxes de services, **excluant les frais de branchement** pour le système de traitement des eaux usées) payées par la Corporation d'habitation de Chelsea pour la résidence pour personnes âgées et ce, pour une période de 35 ans débutant dès la première année de taxation. À titre indicatif, pour l'année 2013, cette subvention représenterait environ 14 000 \$;
- QUE la Municipalité accepte de subventionner 10% du supplément au loyer et ce, pour une période de 5 ans comme exigé par la Société d'Habitation du Québec dans le programme AccèsLogis;

ATTENDU QUE la résolution 102-21 adoptée le 23 mars 2021 a autorisé la signature d'une entente concernant la subvention de 202 848 \$ à la Municipalité de Chelsea pour le financement du projet d'habitation de la Corporation d'habitation de Chelsea;

ATTENDU QUE la résolution 93-22 adoptée le 16 mars 2022 a autorisé la signature d'une entente concernant la subvention de 780 000 \$ à la Municipalité de Chelsea pour le financement du projet d'habitation de la Corporation d'habitation de Chelsea;

ATTENDU QUE la résolution 84-23 adoptée le 14 mars 2023 a autorisé la signature d'une entente concernant la subvention de 3 150 000 \$ à la Municipalité de Chelsea pour le financement du projet d'habitation de la Corporation d'habitation de Chelsea;

ATTENDU QUE la Corporation d'habitation de Chelsea a déposé un projet de 12 logements pour personnes âgées autonomes et en légère perte d'autonomie à la Société d'Habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis (Volet II) dans le secteur de Farm Point;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec a demandé qu'un règlement permettant l'octroi de la subvention municipale soit adopté afin de permettre le versement de ces subventions et qu'une nouvelle résolution soit adoptée suite à l'adoption du règlement fixant les subventions pouvant être octroyées et leurs modalités;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1257-23 sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec a été adopté lors de la séance du conseil du 14 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu ce qui suit :

- QUE la Municipalité appuie le projet de la Corporation d'habitation de Chelsea;
- QUE la Municipalité accepte de céder pour 1 \$ environ deux (2) acres de terrain situé sur le terrain du centre communautaire de Farm Point;
- QUE la Municipalité accepte de verser une contribution au montant de 30 000 \$ par année pour une période débutant en 2013, et se terminant la dernière année de remboursement de l'hypothèque, période ne dépassant pas 38 ans;
- QUE le prochain versement soit effectué lorsque les travaux de construction de la résidence pour personnes âgées seront complétés;
- QUE la Municipalité accepte de verser une subvention équivalente au montant des taxes municipales (taxes foncières et taxes de services, excluant les frais de branchement pour le système de traitement des eaux usées) payées par la Corporation d'habitation de Chelsea pour la résidence pour personnes âgées et ce, pour une période de 35 ans débutant dès la première année de taxation. À titre indicatif, pour l'année 2013, cette subvention représenterait environ 14 000 \$;
- QUE la Municipalité accepte de subventionner 10% du supplément au loyer et ce, pour une période de 5 ans comme exigé par la Société d'Habitation du Québec dans le programme AccèsLogis;
- Le tout conditionnel à ce que le projet reçoive un engagement définitif de la Société d'Habitation du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente résolution revalide la subvention totale de 3 930 000 \$ octroyée par l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'habitation, la Municipalité de Chelsea et la Société d'habitation du Québec dont les résolutions 102-21, 93-22 et 84-23 ont autorisé la signature.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1263-23 ET AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ  
CONSULTATIF DE SÉCURITÉ INCENDIE DE CHELSEA**

La conseillère / le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1263-23 intitulé « Règlement concernant l'établissement du comité consultatif de sécurité incendie de Chelsea » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs et les règles de régie interne du comité.

---

(conseillère/conseiller)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1263-23**

#### **RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉCURITÉ INCENDIE DE CHELSEA**

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du comité consultatif de sécurité incendie sur son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à une session du conseil tenue le 4 avril 2023 et le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il a été ordonné et décrété par le conseil de la Municipalité de Chelsea et ledit conseil ordonne et décrète par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1 : Constitution**

Il est par le présent nommé et établi, pour la sécurité incendie de la municipalité, un comité qui sera connu sous le nom de « Comité consultatif de sécurité incendie de Chelsea ». Le sigle du comité est : CCSIC.

#### **ARTICLE 2 : Composition**

a. Le CCSIC est composé des personnes suivantes :

- le Maire ou son remplaçant
- un membre du conseil
- le Directeur du service de sécurité incendie
- le Directeur général et greffier-trésorier
- tout autre membre du personnel administratif ou toute personne ressource, selon les besoins, invité par le comité.

a. Les membres du personnel administratif sont présents pour la tenue de la réunion, le procès-verbal de la réunion ainsi qu'à titre de ressource au niveau des informations appropriées, de la réglementation et des lois. Le personnel administratif prépare les recommandations au conseil.

b. Le CCSIC peut, s'il le juge nécessaire, sur des questions ponctuelles, faire appel à des collaborateurs à titre de groupes de travail soit des citoyens ou des organismes avec une expertise particulière. Ces groupes de travail présenteront ses recommandations au comité, mais c'est le comité qui fera la recommandation finale au conseil. Ces groupes de travail auront un mandat précis et une durée à la discrétion dudit comité.

#### **ARTICLE 3 : Durée de mandat**

a. La durée du mandat des membres du comité est de deux (2) ans. Le mandat d'un membre débute à la date d'adoption de la résolution le nommant membre du comité. Ce mandat peut être renouvelé par résolution, suivant le consentement mutuel du conseil municipal et du membre.

- b. Un poste peut être reconnu vacant si un membre :
- est absent trois (3) réunions consécutives;
  - est en conflit d'intérêt;
  - se conduit d'une manière que le conseil juge non conforme à la bonne conduite des affaires de la Municipalité;
  - ne signe pas le code d'éthique et confidentialité du comité (document en annexe)

#### **ARTICLE 4 : Mission du CCSIC**

Le CSIC a pour but d'entretenir et améliorer les canaux de communications entre la direction du SSI, la direction générale, les membres du conseil et les pompiers. Les projets, les activités et les orientations du SSI pourront être discutés.

Les fonctions du CSIC sont :

- a. de représenter les citoyens(nes) de la Municipalité de Chelsea sur leurs besoins en matière de protection et prévention en sécurité incendie de concert avec le SSI;
- b. de vérifier et de recommander les mesures appropriées de protection pour la Municipalité de Chelsea émises par le SSI;
- c. d'étudier et de recommander les mesures proposées par les membres du comité de santé et sécurité au travail (CSST) de la Municipalité;
- d. de formuler des recommandations au conseil municipal sur certains sujets concernant la sécurité incendie;
- e. tous les membres du CCSIC reconnaissent qu'il est du ressort de la Municipalité et de la direction du SSI de gérer, de diriger et d'administrer ses affaires en conformité avec ses obligations.

#### **ARTICLE 5 : Règles de régie interne**

- a. Le quorum pour qu'une réunion du comité soit valablement tenue est de trois (3) membres, incluant au moins le Directeur du service de sécurité incendie.
- b. Le président ou la présidente du comité est nommé par résolution du conseil ou par le Maire.
- c. Une copie de l'ordre du jour est envoyée aux membres du comité au moins deux « 2 » jours juridiques francs avant la tenue de la réunion.
- d. Le CCSIC ne peut autoriser aucune dépense. Toutes dépenses doivent être autorisées par l'adoption d'une résolution du conseil municipal.

#### **ARTICLE 6 : Remplacement**

Le présent règlement remplace à toutes fins que de droit tous les autres règlements antérieurs à cet effet.

#### **ARTICLE 7 : Dispositions interprétatives**

Le masculin est utilisé dans le présent règlement sans discrimination et inclut le féminin afin d'éviter un texte trop lourd.

#### **ARTICLE 8 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**DONNÉ À CHELSEA (QUÉBEC) ce 4<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.**

---

Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Pierre Guénard  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :

4 avril 2023

DATE DE L'ADOPTION:

NO. DE RESOLUTION :

DATE DE PUBLICATION:

**Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting**

**LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que cette session  
ordinaire soit levée.